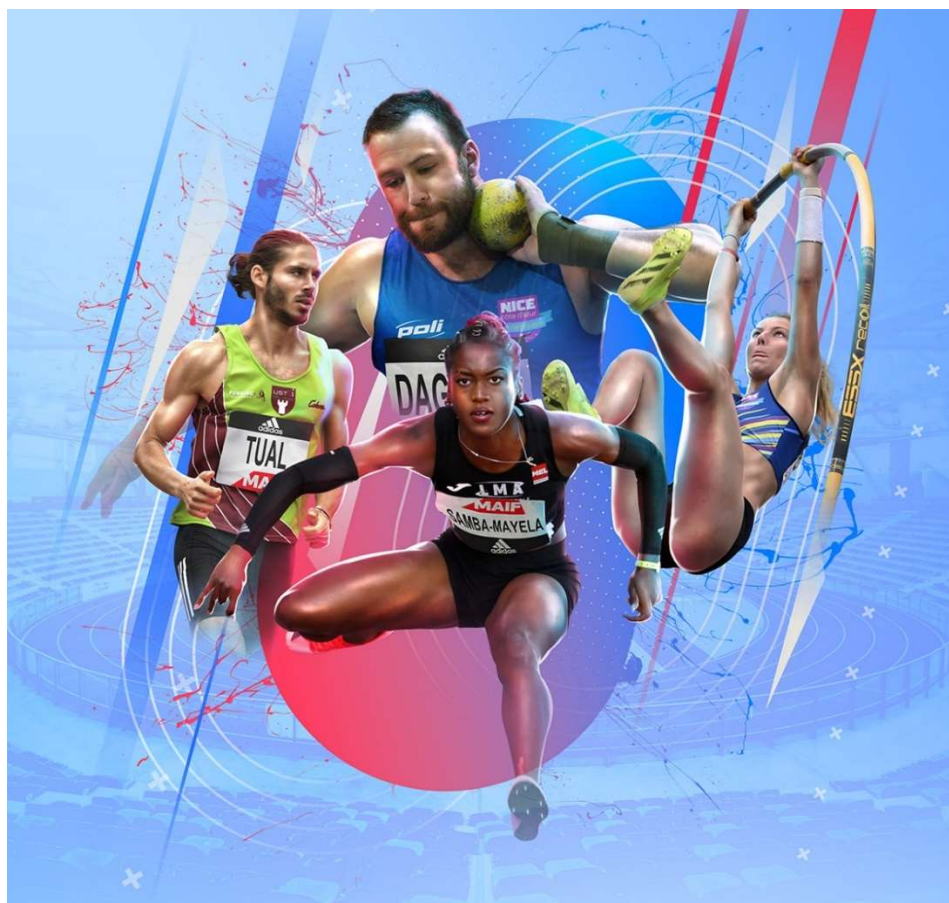


ATHLÈ

FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ATHLÉTISME

PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL 2022-2025



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

S AGENCE
NATIONALE
DU **SPORT**

En préambule

Conformément aux termes des textes de référence, l’instruction du 17 mai 2021 SPOV2114921J relative à la campagne de validation des projets de performance fédéraux pour la période 2022-2024 et ses annexes parues au Bulletin officiel n°22 du MENJS le 3 juin 2021, la FFA a procédé à la réécriture de son Projet de Performance Fédéral (PPF) et le soumet à la validation de la ministre des Sports et de l’Agence Nationale du Sport pour la période couvrant les saisons sportives de 2022 à 2025.

Les modifications proposées dans cette version 2 témoignent d’une volonté de simplification, d’une meilleure lisibilité mais aussi d’une plus grande exigence et de plus d’équité.

Le PPF 2022/2025 comprend un certain nombre de documents qui donnent la ligne stratégique et les outils utiles à la préparation de la rentrée 2022 et de la saison 2023, notamment :

- *Stratégie globale de la Direction Technique Nationale*
- *Stratégies par spécialité*
- *Fiches opérationnelles :*
 - o *Critères de mise en liste des sportifs – page 44*
 - o *Suivi socioprofessionnel – page 52*
 - o *Convention fédération / SHN – page 55*
 - o *Cartographie (Structures permanentes d’Excellence et d’Accession) – page 68*
 - o *Cahier des charges des structures d’Excellence – page 72*
 - o *Cahier des charges des structures d’Accession – page 76*
 - o *Surveillance Médicale Règlementaire – page 80*
 - o *Formation sportive – page 84*
 - o *Formation citoyennes – page 88*

PARTIE STRATEGIQUE



Introduction :

Pour atteindre la médaille des Jeux Olympiques, il convient de partir du diagnostic et notamment de l'analyse réalisée lors du débriefing des JO de Tokyo partagé avec l'ANS, du bilan de l'Olympiade et du Projet de Performance Fédéral 2017-2024.

Cette première partie « Bilan », présentée en amont, aura inspiré les préconisations et modifications qui constituent la nouvelle colonne vertébrale de ce PPF 2022-2025.

La FFA dans cette démarche constante d'amélioration et d'ajustement à la réalité du contexte a pu s'appuyer sur des éléments chiffrés de préfiguration des performances d'accession à la finale, à la médaille et au titre olympique en 2024.

Au-delà de l'analyse purement statistique de l'évolution des résultats, une analyse plus fine et contextuelle peut permettre d'intégrer l'apport substantiel pour les athlètes français d'évoluer à domicile. Nous savons que pour diverses raisons, les résultats des compétitions en France sont souvent meilleurs pour l'équipe de France à l'image des résultats de nos athlètes aux championnats du monde de Paris 2003.

Il est difficile d'apporter une analyse complète des forces en présence françaises dans l'optique de 2024 et même d'identifier les points stratégiques forts mis en place par la concurrence internationale tant les différences interdisciplinaires sont importantes. C'est pourquoi une analyse plus sectorielle a été nécessaire (voir annexe). D'une manière globale, pour ce qui concerne l'équipe de France, on peut toutefois identifier un fossé générationnel assez marqué entre les athlètes les plus performants qui sont trentenaires et arrivent par conséquent dans la seconde partie de carrière : leur compétitivité internationale est plutôt dans une phase de maintien (Lavillenie, Martinot-Lagarde, Mayer, Lamote etc..) ; et une génération d'athlète de moins de 25 ans, en pleine progression, qui intègre petit à petit le concert des meilleurs mondiaux. Entre les deux la transition est difficile, mais semble possible d'ici 2024.

L'exemple assez caractéristique : les résultats des mondiaux en salle de Belgrade 2022 (Pascal Martinot Lagarde (30 ans) vice-champion du monde et Cyrena Samba Mayela (22 ans) championne du monde) A la suite de ces constats de base et d'une analyse par discipline, plusieurs ajustements ont été envisagés pour optimiser et emmener l'équipe de France dans les meilleures conditions jusqu'aux JO de Paris et assurer les olympiades suivantes. Une stratégie d'ajustement et d'adaptions du plan pluriannuel de performance qui vient renforcer celle qui était proposée dans le Plan stratégique précédent.

1. Principaux enseignements pour donner suite aux JOP 2021

1.1. Des actions à effets immédiats : optimiser pour Paris 24 et préparer l'après

Comme évoqué initialement, les résultats actuels questionnent sur l'éclosion tardive de la génération d'athlètes nés entre 1994 et 1997 : ce sont eux qui devraient déjà jouer les premiers rôles en équipe de France. Cependant, lors des JO de Rio, confrontés à une génération précédente très performante au niveau international, cette jeune génération a peiné à prendre le leadership et, actuellement, elle est déjà quasiment dépassée par la génération suivante (1998 à 2001).

Aujourd'hui à moins de 3 ans des Jeux, nous connaissons déjà les athlètes qui joueront les premiers rôles à Paris. De ce fait l'action à mener auprès de ces publics tient plus de l'action commando que réellement de l'action structurante. Il conviendra donc pour réussir à Paris de se concentrer sur une population restreinte et de se focaliser sur des actions efficaces et efficientes en mobilisant les ressources et les énergies : suivi ciblé, moyens fléchés, collectifs restreints, actions coups de poings... En parallèle de cette action destinée à optimiser les résultats à courts termes, il est également primordial d'utiliser les années qui viennent pour développer une stratégie à plus long terme en vue

d’alimenter l’accession à la haute performance. La transition entre les équipes de France Relève et le meilleur niveau mondial constitue toujours un cap difficile, c’est pourquoi le travail de détection, d’orientation, de formation et la stratégie d’accompagnement des jeunes talents doit également constituer une priorité en vue de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032.

1.2. Redéfinition du cadre et réaffirmation de la singularité de la réussite

Il est parfois difficile de faire la part des choses entre l’accompagnement des individualités et le maintien d’un cadre collectif strict. Lors des derniers mois et notamment durant les Jeux Olympiques de Tokyo, au-delà de résultats sportifs mitigés, l’équipe technique en place a dû faire face à des difficultés managériales liées très probablement à une posture qui se voulait volontairement intermédiaire. La confiance laissée aux athlètes et aux entraîneurs, ajoutée à la volonté d’autoriser des organisations plus personnelles et singulières dans un contexte très contraint (olympique et Covid) a amené quelques tensions. La volonté est donc pour les années qui nous séparent des Jeux de revenir à un cadre sans dérogation, plus strict, et objectif mais aussi plus lisible pour tous les acteurs de la performance.

1.3. Les disciplines techniques comme socle fort

Si à long terme, toutes les disciplines athlétiques peuvent prétendre générer de la haute performance, l’histoire et le contexte actuel nous montrent qu’il est plus raisonnable, à moyen terme, de cibler les spécialités pour lesquelles la France a une vraie tradition, un savoir-faire et un réel potentiel de réussite.

Dans la lignée des préconisations de l’ANS et sur des enjeux de réussite à 2 ans, la stratégie de la FFA appuiera sur les individualités identifiées qui participeront à la dynamique de la spécialité pour générer et alimenter la Haute Performance.

1.4. Le parcours de la haute performance à rendre plus pertinent – S’appuyer sur une organisation lisible et simplifiée

Dans un contexte de recherche d’organisation efficiente, la structuration de la Haute Performance semble primordiale : le « qui fait quoi ? » est une question qui est souvent apparue dans les échanges avec les athlètes et entraîneurs. Cette volonté se traduit par la réduction du nombre d’intervenants (les responsables nationaux sont les interlocuteurs uniques de la Haute performance), une redéfinition des rôles de chacun au sein de la Haute performance et la mise en place de process clairs et communs de fonctionnement.

1.5. Nécessaire ré-interrogation de l’accompagnement

Le suivi des athlètes mais aussi celui des entraîneurs doit être amélioré. L’adaptation à la singularité des situations passe par du dialogue permanent, de la proximité et une réactivité dans l’analyse et les traitements des problématiques pouvant émerger. Différents niveaux de suivi offrant différents niveaux de prestations sont nécessaires pour orienter énergies et ressources vers les publics prioritaires à court et moyen termes.

L’accompagnement des entraîneurs doit s’ancre dans les volontés concomitantes de stabilisation des situations sociales et dans une montée en compétences grâce à la formation continue et le compagnonnage.

Une vision plus large de l’accompagnement d’une génération identifiée de finalistes potentiels appelée « Ambition 2024 » s’opérationnalise par des temps de regroupement, d’échanges et de formation autour de thèmes satellites de la performance : sensibilisation à l’importance de la gestion médiatique, du suivi psychologique et de préparation mentale, de la diététique ou encore le partage d’expériences grâce aux témoignages de grands champions sportifs.

2. Ajustement des Objectifs jusqu'aux JOP 2024

Par suite du bilan post JOP 2021, les objectifs ont été retravaillés :

2.1. Objectifs en termes de résultats

Sénior Piste	2022 Championnat du Monde (EUGENE)	2022 Championnat d'Europe (MUNICH)	2023 Championnat du Monde (BUDAPEST)	2024 Jeux Olympiques (PARIS)	2024 Championnat d'Europe (ROME)
Médailles	2 à 4	10 à 12	2 à 4	3 à 5	12 à 15
Finalistes	8 à 10	20 à 24	8 à 10	10 à 15	20 à 24

Trail Montagne	2022 Championnats du Monde de Trail et course en Montagne de Chiang Mai (Thaïlande)	2023 Championnats du Monde de Trail et course en Montagne	2024 Championnats du Monde de Trail et course en Montagne
Médailles	7 à 9	7 à 9	7 à 9
Finalistes	12 à 15	12 à 15	12 à 15

U23	2022 Championnat de la Méditerranée	2023 Championnat d'Europe
Médailles	22 à 25	12 à 15
Finalistes	30 à 35	30 à 35

U20	2022 Championnat du Monde	2023 Championnat d'Europe	2024 Championnat du Monde
Médailles	4 à 6	8 à 12	4 à 6
Finalistes	14 à 16	18 à 20	14 à 16

U18	2022 Championnat d'Europe	2022 FOJE	2023 JOJ	2024 Championnat d'Europe
Médailles	5 à 7	6 à 8	4 à 6	5 à 7
Finalistes	20 à 24	18 à 22	15	20 à 24

2.2. Objectifs en termes de transformation

Les 5 enseignements détaillés précédemment, motivent les choix de transformation décrits dans cette partie.

2.2.1 Le pôle haute perf et les Responsables Nationaux partenaires du projet de l'athlète : se donner les moyens de pouvoir questionner la cohérence des projets en travaillant sur la confiance. Le lien entre les athlètes suivis et la haute performance doit être permanent et étroit afin non seulement de permettre une grande réactivité dans la gestion des problématiques rencontrées mais aussi pour créer une confiance mutuelle basée de la sincérité dans les échanges.

Le projet de l'athlète doit être challengé, étudié, accompagné sous ses différents angles : sportif, socio-professionnel, organisation médicale et paramédicale, organisation de vie et encadrement technique

(choix de l'entraîneur). Sans oublier la cohérence et la pertinence de la planification de saison (pics de forme, participation aux meetings) pour réussir sa meilleure performance le jour J. C'est dans ce domaine que les responsables nationaux (RN) vont apporter leur expertise de la discipline, complémentaire de la vision plus « aérienne » de la Haute Performance.

2.2.2. Le suivi Individuel redéfini et ciblé

Conformément aux préconisations de suivi de l'ANS, le suivi des athlètes est organisé en cercles concentriques. Chaque cercle correspondant à un niveau de suivi dans les différents domaines de la performance. Cette organisation permettra une réelle priorisation des énergies et des moyens financiers.

2.2.3. Le suivi de spécialités à revaloriser et mieux coordonné

Le suivi collectif et la stratégie de chaque famille de spécialités fait également l'objet d'une orientation propre et spécifique dans un cadre régulé (juste et équitable en fonction des profils des athlètes) mais strictement adapté aux réalités et aux constats réalisés à la suite des jeux de Tokyo (Etat des lieux, profil des athlètes, ressources humaines en interne, potentiel de réussite à 3 ans, concurrence mondiale...).

2.2.4. Faire émerger la performance individuelle par la reconstruction de l'« Esprit Bleu »

L'« Esprit Bleu » sera renforcé par l'organisation de regroupements EDF placés à distance des grands événements, par la création de moments d'échanges, de complicités, de souvenirs communs dans des périodes où il est possible de se tourner vers les autres et de partager. Ces regroupements doivent intervenir relativement loin des échéances car dans les derniers jours de préparation, il est trop tard et les priorités deviennent différentes : l'athlète doit créer une bulle de centration sur lui-même pour induire la performance individuelle. Mais l'esprit créé initialement pourra perdurer et sera un soutien précieux, un cocon de confort dans l'adversité du championnat et pourra participer au supplément d'âme nécessaire pour se transcender le jour J et en situation complexe.

2.2.5. Accompagner l'optimisation par une action régulière et le soutien 360° d'une cellule d'optimisation

La cellule haute-performance doit pouvoir s'appuyer sur des expertises diverses et extérieures pour aller chercher les gains marginaux qui pourront faire la différence à très haut-niveau. Ainsi une cellule d'optimisation apportera des ressources tant sur le plan de recherches scientifiques à court et moyen termes, d'analyses biomécaniques et physiologiques directement exploitables par les entraîneurs et athlètes sur le terrain, des outils d'analyse statistiques et de veille de la concurrence ou encore dans le domaine de la nutrition et de la préparation mentale.

2.2.6. Evolution de l'accompagnement médical

Nous devons continuer à faire évoluer la prise en charge médicale des athlètes. La période COVID a mis en évidence le manque de proximité entre le médical et la cellule Haute Performance. L'objectif est de proposer un suivi régulier plus proximal via un meilleur maillage territorial et plus réactif en cas de blessure des athlètes. Ce suivi doit pouvoir évaluer les besoins, orienter et mettre en contact instantanément les acteurs essentiels des phases de soins et de retour à la compétition.

3. Stratégie de la Haute Performance : programme Excellence

3.1. Axe 1 : prioriser les cibles, identifier, challenger et créer du lien



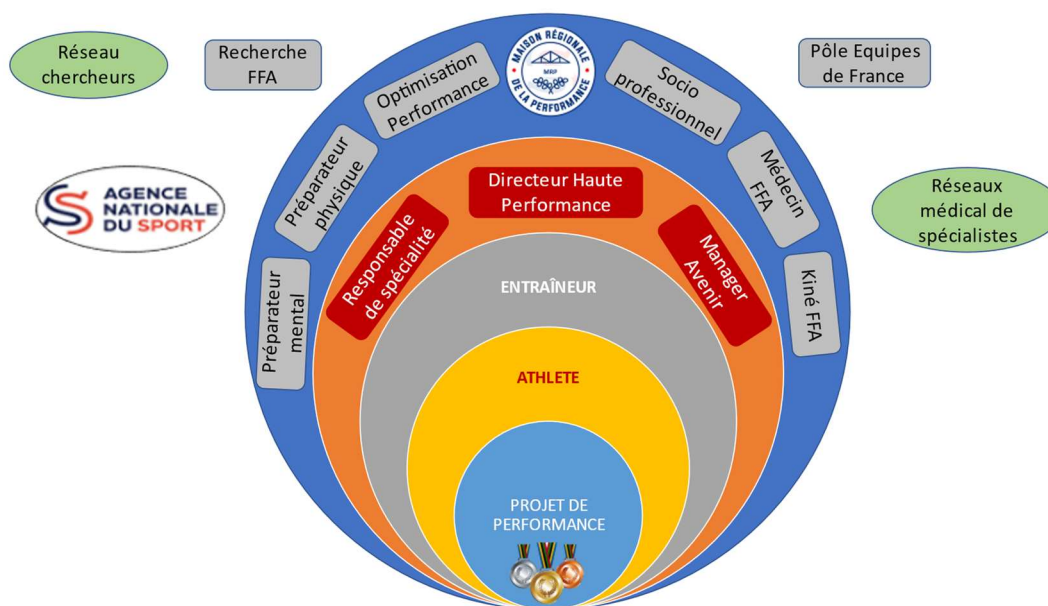
La volonté de se conformer aux directives de l’Agence Nationale du Sport nous a amené à repenser et adapter notre philosophie dans le suivi des athlètes. La création de 5 cercles concentriques de suivi répondant à des critères sportifs précis, objectifs, en relation avec la concurrence internationale et le potentiel des athlètes nous permet de prioriser nos actions tant en termes d’énergie, de moyens financiers mais aussi dans les réponses apportées.

Ce suivi est organisé selon le modèle suivant :

CERCLE	CIBLE	Suivi des moins de 25 ans	Suivi des plus de 25 ans
1	Cercle Haute Performance et la Cellule Performance 2024 : athlètes identifiés par l’Agence Nationale du Sport en concertation avec le pôle Haute Performance et la DTN de la FFA soit les médaillés potentiels d’ici aux JO 2024	Sans objet	Directeur Haute Performance
2	Finalistes potentiels d’ici 2 ou 3 saisons : athlètes classés dans Top 12 mondial + finalistes mondiaux EUGENE + athlètes U20/U23 en 2022 à très fort potentiel jeunes identifiés.	Directeur Haute Performance + Manager Avenir	Directeur Haute Performance
3	Athlètes 1/2 finalistes mondiaux potentiels : Athlètes classés dans le top 20 mondial de leur spécialité sénior et top 32 mondial séniors pour les U25 en 2022 + Top 6 aux Europe ou top 16 aux mondiaux	Responsable de Spécialités + Manager Avenir	Responsable de Spécialités
4	Athlètes constituant le collectif équipe de France à court et moyen terme : Top 32 mondiaux séniors, Top 50 senior (U23), TOP 12 U23 (U23) et Top 6 mondial U20 (U18/U20) + propositions de cas exceptionnels des Responsables de spécialités	Responsable de Spécialités + Manager Avenir	Responsable de Spécialités

5	Meilleurs potentiels jeunes ayant démontré leur capacité à performer lors des championnats internationaux ou identifiés par les responsables nationaux et ne figurant pas dans les cercles précédents.	Manager Avenir + Responsables de spécialités Avenir	Sans objet
Relais	Athlètes composant le collectif relais pour la saison selon les propositions des responsables nationaux de spécialité et suivis selon le niveau des collectifs (de potentiel podium mondial à sélectionnable)	Responsables relais	
Running 1	Athlètes des disciplines du Running ayant des résultats internationaux lors des grandes échéances (podiums et titres mondiaux) sur proposition du responsable national Running	Responsable National Running	
Running 2	Athlètes des disciplines du Running à potentiel, ayant des résultats internationaux et potentiellement podiums sur proposition du responsable national Running	Responsable National Running	

Pour plus de clarté, le suivi est organisé avec une entrée préférentielle pour l’athlète. La personne en responsabilité dans le secteur mobilisera selon la nature du besoin les ressources de la DTN et de la fédération.



L’ambition de ce fonctionnement est dans l’idéal, l’anticipation des problématiques pouvant être décelées ou révélées grâce à la relation de confiance établie avec l’athlète et son staff, ou pour le moins une réactivité importante en cas d’imprévu.

Ce suivi s’opérationnalise par des contacts réguliers afin d’accompagner le projet sportif. Les entretiens en présentiel ou par voie de télécommunication sont agrémentés par l’apport des données et d’outils statistiques permettant de challenger le projet et sa structuration. La visite des sites d’entraînement des athlètes permettant également de régulièrement expertiser l’organisation de la cellule de performance et d’y suggérer voire d’apporter, le cas échéant, des axes d’amélioration

3.2. Axe 2 : sécuriser les parcours, financer, aider, soutenir



Plusieurs dispositifs existent à la FFA afin d’accompagner les projets sportifs des athlètes.

La volonté est de prioriser les aides en fonction du niveau des athlètes et de leur potentiel à être médaillé dans un futur plus ou moins proche. Le travail à partir des cercles concentriques de suivi permet de mettre l’accent sur les médaillés et finalistes potentiel sans oublier les athlètes à fort potentiel jeune.

La FFA a la volonté de professionnaliser ses meilleurs athlètes en permettant aux clubs de ces sportifs de leur offrir un contrat de travail ou un contrat d’image. Ce dispositif a évolué en objectivant des critères d’accession et en s’enrichissant d’un statut « pro avenir » pour des athlètes de moins de 25ans au fort potentiel soutenu sur une durée de deux ans.

L’attribution des contrats de performance individuels découlent :

- D’une répartition échelonnée selon le cercle de suivi donc du niveau sportif de l’athlète
- De l’étude du projet sportif budgété par l’athlète en début de saison
- De la prise en compte de la singularité des territoires (territoires ultra-marins...)
- De la situation du coach
- De l’appartenance à une structure avec une prise en charge par la fédération le cas échéant

Les aides personnalisées permettent de stabiliser la situation sociale de l’athlète lorsque celle-ci peut s’avérer un frein au projet sportif. Leur attribution se fait en étroite collaboration entre la DTN, la cellule socioprofessionnelle et la Haute Performance.

La FFA souhaite s’appuyer sur l’expertise et les moyens du nouvel opérateur que sont les Maisons régionales de la Performance (MRP). La FFA souhaite faciliter la synergie avec ces nouveaux acteurs en mettant en place une communication claire, permanente et efficace. Il sera partagé à chaque début d’année les niveaux de priorité à donner aux athlètes suivis dans chaque région.

Parallèlement à la professionnalisation des athlètes, est instauré un dispositif d’aide aux entraîneurs des athlètes « pro A » : cette aide financière permet de valoriser et stabiliser certaines situations d’entraîneurs non-cadres d’état.

3.3. Axe 3 : Faciliter la réussite des athlètes, développer un contexte propice à la réussite des JO à Paris



Les récents résultats et comportements observés lors des échéances internationales nous ont amenés à interroger l'état d'esprit qui règne lors de la préparation et des regroupements. Il est impératif de travailler et d'améliorer l'engagement des différents acteurs de la performance derrière le maillot Bleu et ses valeurs.

L'athlétisme étant un sport individuel à progression collective nos actions se portent notamment sur :

- L'organisation des regroupements et des stages collectifs Equipe de France ;
- L'affirmation des droits et devoirs des acteurs : athlètes, entraîneurs, cadres fédéraux et d'état, responsables de structures et agents. Ce rappel du cadre doit permettre d'optimiser le fonctionnement de la haute performance ;
- La réorganisation et la concentration de nos moyens sur un nombre de Pôles France en cohérence avec nos objectifs de réussite sportive pour 2028 et 2032 ;
- L'identification et la valorisation des individus au sein des collectifs Equipe de France : capitaine, leadership, transmission intergénérationnelle, message, discours ...

Les différents stages, les pré camps et les différents championnats à venir (Oregon 2022, Budapest 2023...) devront permettre d'établir des habitudes, des routines et des fonctionnements. Ces expériences devront servir de base au traitement singulier des jeux olympiques en France. Il est prévu de développer une sérénité par rapport à ce contexte particulier en s'appropriant les lieux stratégiques : village, lieu de la préparation finale, stade de France. Il sera recherché la capitalisation des expériences des autres équipes de France d'autres sports (Rugby, handball etc...), des athlètes de Paris 2003.

L'apparition de la cellule « Optimisation de la performance » va permettre de s'appuyer sur des compétences internes et externes dans les champs suivants :

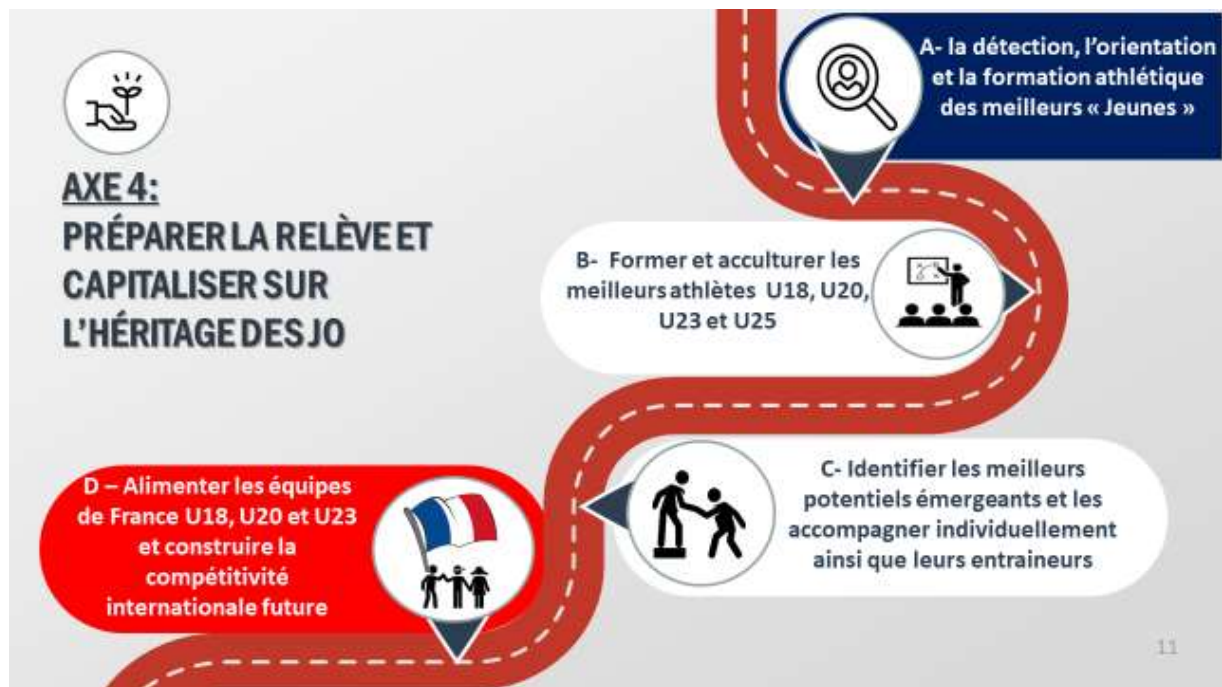
- L'optimisation de l'entraînement
- L'optimisation de la performance
- L'amélioration du contexte des athlètes (socio pro)

- La recherche (outils de suivi et d'analyse, études scientifiques, développement de dispositifs scientifiques, l'exploration d'innovations et de recherche par le terrain, un travail poussé autour du recueil de data et de l'analyse statistique ou la formalisation d'outils de planification et de suivi des athlètes)
- La préparation mentale

Le second pan de ce service regroupera les services supports non directement lié à l'aspect sportif mais qui sous-tendent indéniablement la réussite des parcours : suivi socio-pro, accompagnement mental, nutrition, marketing communication et bien sûr : médical et paramédical.

Enfin, le travail partenarial avec la cellule médicale sera intensifié pour améliorer les prises en charge des athlètes. L'idée est d'optimiser le fonctionnement pour proposer réactivité, expertise, réseau, innovation, communication, prophylaxie, développement de réseau, suivi proximal des staffs par le médecin des EDF. L'ambition est que le départemental médical devienne un véritable support à la haute performance, un outil d'optimisation au service des athlètes et des cadres et un soutien dans la construction des parcours individuels.

3.4. Axe 4 : Construire des ambitions à 2 Olympiades 2024-2028



La réorganisation d'un secteur rebaptisé « Avenir » doit conduire à la réaffirmation de la nécessité d'élargir le socle des athlètes de moins de 23 ans à potentiel. Cet élargissement passera par :

- L'amélioration de l'orientation
- L'intensification de la formation
- La bonne gestion de la vie extra-sportive

Ces 3 axes sont traités durant la phase d'accession jusqu'aux équipes de France Sénior.

Ce programme est bâti sur les 4 piliers suivant :

- La coordination des suivis jeunes dans chaque spécialité
- Un suivi transversal interdisciplinaire
- La transmission d'un esprit « équipe de France »
- Un suivi individualisé des tous meilleurs, à l'image du suivi des athlètes du cercle haute performance.

Tout au long du parcours de formation de nos sportifs, on s'attache à passer d'un suivi essentiellement collectif à un suivi singulier voire sur mesure. Chaque échelon bénéficiera d'un accompagnement spécifique et adapté à ses besoins de U18 aux finales des JOP qui clôtureront cette Olympiade.

3.4.1. Ambition 2024 (moins de 25)

Le programme « Ambition 2024 » bénéficie du soutien de Marie-José Perec dans l'objectif d'amener la génération des espoirs de l'athlétisme actuel à être performants lors des jeux de 2024. Son but est de développer l'ensemble des compétences nécessaires pour venir soutenir la réussite sportive. Il s'adresse aux meilleurs athlètes de moins de 25 ans prétendant à être compétitif aux jeux. Ce dispositif pluriannuel collectif se traduit par des regroupements ponctuels mais également individuels autour d'un suivi centré sur la notion de projet qui englobe toutes les dimensions inhérentes à la réussite sportive : la formation aux thèmes satellites de la performance, la transmission des valeurs de la gagne, l'optimisation du « home advantage » et la construction d'un collectif fort.

Ce dispositif permet donc par l'identification d'un groupe restreint de suivre les athlètes et de venir renforcer les manques identifiés. A titre d'exemple, les thématiques développées sont issues des limites affichées lors des championnats mondiaux précédents : réussir le Jour J, interagir avec les médias, développer la culture de la haute perf, comprendre la chaîne des soins médicaux ou encore renforcer les projets socio-pro qui soutiennent l'entraînement.

3.4.2. Potentiel 2028 (U18-U20)

« Potentiel 2028 » est un dispositif collectif destiné à préparer les meilleurs athlètes à briller dans les équipes de France U18 et U20. Les entraîneurs seront conviés à certains stages pour faire de lien et continuer à les acculturer à des principes d'ambition de haute performance. Des programmes de formations adaptés ont été construits et sont complémentaires aux contenus de perfectionnement sportif mis en place par les responsables nationaux de la discipline. Les thématiques proposées sont aussi bien liées aux théories de l'entraînement qu'à l'hygiène de vie, au suivi des projets socio-professionnels, à la préparation mentale ou physique, à la gestion de l'image et des réseaux sociaux ou tout autre thème qui serait identifié comme nécessaire dans le parcours des athlètes.

Tout comme « Ambition », ce programme s'appuie sur la participation des services fédéraux et de nos partenaires, du médical, évidemment de la DTN et de la haute performance. Sur cette tranche d'âge, un accent sera porté sur l'orientation ou la réorientation de nos meilleurs jeunes sur les disciplines où ils pourront s'exprimer au plus haut niveau.

3.5. Accompagnement et formation des cadres.

L'organisme de Formation, en concertation avec les responsables de spécialités, s'attache à proposer des parcours de montée en compétences des entraîneurs. Les outils à notre disposition sont : les parcours « entraîneurs experts », le compagnonnage, la participation aux colloques internationaux, les échanges entre entraîneurs de la même discipline, l'ouverture aux autres sports, les apports d'entraîneurs étrangers sur des temps de stage... Ces actions visent à former, partager, accompagner le parcours de l'entraîneur tout au long de sa carrière.

3.6. Acculturation du milieu fédéral à la Haute Performance

Il est envisagé d'organiser des temps d'échanges et d'acculturation pour les différents acteurs de la fédérations (élus, salariés, cadres). Le but est d'amener tous ces acteurs à une prise de conscience de la nécessaire réorientation des projets, des objectifs et donc des moyens humains et financiers vers la réussite des objectifs de ce projet de Performance Fédéral (PPF).

Il est prévu de mettre en place un lettre Info DTN FFA qui puisse s'adapter aux divers médias à notre disposition.

3.7. La stratégie fédérale prend en compte la singularité des familles de spécialités

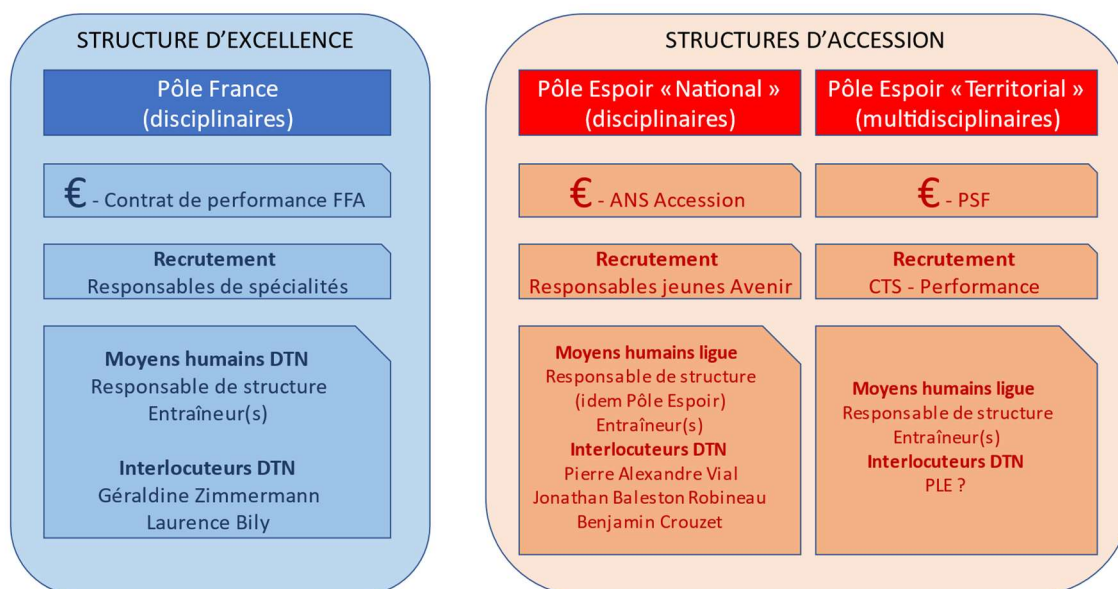
La prise en compte de la spécificité de nos spécialités devient nécessaire afin d'être plus efficient en se rapprochant des besoins inhérents à chacune de spécialités. En effet, le niveau de représentation

de nos disciplines sur le plan international, leur densité et le diagnostic faisant état de nos forces, de nos faiblesses, des menaces et des opportunités imposent à nos responsables de spécialités de proposer des stratégies adaptées.

3.8. Des structures permanentes d’entraînement au service des projets de performance des athlètes

Il est une évidence que le travail sur les conditions d’entraînement au quotidien est un incontournable de nos préoccupations. Cela est identifié au sein des structures clubs quand les athlètes y ont organisé leur propre écosystème de performance. Quand cet environnement n’est pas ou plus en adéquation avec les exigences de la performance et en particulier avec la Haute Performance, la fédération met à disposition de ces meilleurs athlètes des structures permanentes d’entraînement appelés « Pôles ».

Afin de répondre au mieux à ces besoins, nous proposons l’organisation suivante qui s’appuie sur l’actuelle organisation de nos instances : structures d’accession et d’excellence.



4. Stratégie pour l’Accession

4.1. « Horizon Athlé » : détection et orientation des athlètes de moins de 16 ans
Le dispositif « Horizon Athlé » est destiné à détecter et à identifier les athlètes de moins de 16 ans à potentiel.

Dans le cadre du Projet de Performance Fédéral (PPF) il est une véritable passerelle entre l’Athlétisme des Jeunes et nos collectifs Équipe de France Relève.

L’ambition affichée : « S’entraîner plus, s’entraîner mieux, accepter et gérer la confrontation »

Le suivi de cette catégorie charnière propose :

- Des actions en régions
- Un stage territorial (régional ou interrégional) à pilotage national
- Un match interligues regroupant les meilleurs français
- Un stage national

Ce dernier est à destination des Minimes les plus performants du moment et susceptibles d’intégrer rapidement les équipes de France Cadets. Pour les accompagner au mieux dans cette transition, les

entraîneurs personnels sont également invités au regroupement pour participer à des temps d'échanges, d'observations et de mise en situation.

A plus long terme, l'objectif est de préparer nos résultats seniors. Cette première étape consiste en une prise de conscience de l'investissement, des comportements et des bonnes habitudes à prendre pour commencer progressivement à entrer dans une démarche de haut-niveau.

Cette action envers ce public charnière que constitue les « Minimes » s'inscrit pleinement dans le Plan de Développement 2017-2024 de la Fédération.

4.2. Programme de formation des apprentissages athlétiques de U7 à U16

Une structuration engagée par le continuum de formation doit être poursuivie. Les échanges inter disciplinaires doivent conduire à son appropriation collective et à son évolution. L'enjeu de ce travail collaboratif est d'intégrer la spécificité de certaines disciplines et de mieux déterminer certains profils d'athlètes. Ce programme permettra d'orienter la politique de formation de nos moins de 16 ans en vue de la stratégie adoptée pour 2036 et 2040.

La programmation, l'exigence, la performance et l'individu sont au centre du continuum de formation des jeunes âgés de 4 à 15 ans. Cette organisation doit permettre aux U16 qui en ont l'envie et les capacités, de conjuguer leur talent et l'engagement nécessaire à la réussite de leur projet sur du long terme.

4.3. Dispositif d'information et de formation professionnelle continue des entraîneurs

En parallèle des dispositifs de suivi et d'accompagnement des athlètes, nous allons généraliser la mise en place des actions collectives et individuelles destinées à intégrer le maximum d'entraîneurs vers une montée en compétence, dans le projet technique fédéral et même vers la professionnalisation du secteur dans le cadre d'un programme de formation s'appuyant sur la filière de formation fédérale. Cet aspect est incontournable dans une logique globale de développement des équipes techniques, des structures, des clubs et d'une manière globale de la fédération dans un contexte de diminution drastique des effectifs de cadres. Un travail important est mené par l'Organisme de Formation de l'Athlétisme (OFA) qui doit rapidement prendre l'envergure nécessaire au déploiement de ce projet fédéral sur des fonds propres mais surtout via les crédits de la formation professionnelle continue avec l'aide de nos partenaires.

Il est prévu de mettre en place un lettre Info DTN FFA qui puisse s'adapter aux divers médias à notre disposition.

4.4. Programmes territoriaux

Amener le plus d'athlètes possible en équipe de France U18 et U20 et sur liste Espoir en pilotant l'animation territoriale par l'action des CTS :

- Suivre le triple projet (sportif, scolaire universitaire professionnel et vie perso) des athlètes listés « Espoirs » pour les amener au niveau des critères de la liste « Relève »
- Participer à la vérification des mises en liste
- Suivi PSQS et outil DTN FFA pour les SHN et éventuellement les autres listés
- Etablir un programme de suivi ponctuel
 - Stages longs sur des lieux en cohérence avec le niveau des athlètes
 - Stages courts
 - Journées techniques
 - Sélectionneur et accompagnateur des équipes de ligue U18 et/ou U20
 - Suivi en compétition
- Accompagnement des entraîneurs (lien, accompagnement, formation continue...)

4.4.1 Aider à la veille des athlètes listés « Relève », « Senior » auprès des responsables de spécialité

4.4.2 Manager les Equipes Techniques Régionales (ETR)

- 4.4.3 Constituer, renouveler, animer les Equipes Techniques Régionales Performance, Formation et Développement et en assurer la continuité
- 4.4.4 Les faire monter en compétence et professionnaliser
- 4.4.5 Assurer le suivi et la formation continue des entraîneurs de spécialités (accession à la performance, perfectionnement technique, préparation physique et préparation mentale)
- 4.4.6 Manager le secteur formation du territoire en relation avec le responsable national de l'encadrement sportif de la DTN et l'Organisme de Formation de la FFA
- 4.4.7 Management de la structure ou des structures permanentes d'Entraînement « Pôle espoir »
- 4.4.8 Mission de conseil principalement auprès de la CSO, de la CNJ et CMN scolaires
- 4.4.9 Accompagnement des clubs et comités
- 4.4.10 Assurer le suivi des politiques publiques du ministère des sports

4.5. Acculturation du milieu fédéral à la Performance

Il est envisagé d'organiser des temps d'échanges et d'acculturation pour les différents acteurs de la fédérations (élus, salariés, cadres). Le but est d'amener tous ces acteurs à une prise de conscience de la nécessaire réorientation des projets, des objectifs et donc des moyens humains et financiers vers la réussite des objectifs de ce projet de Performance Fédéral (PPF) en territoire.

5. Stratégie disciplinaire

5.1 Stratégie Sprint court / Haies hautes

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels
- Projets sportifs : RDV athlètes et coach 2 à 3 fois / an pour identifier les besoins, aider, réguler et challenger les projets
- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation, le réseau Grand INSEP, voir d'autres fédérations (tennis, préparation physique Clairefontaine...) créer en réseaux de spécialiste
- Suivi ponctuel en stages :
 - Offrir des conditions d'entraînement de HN à des moments charnière de l'année et favoriser la confrontation à l'entraînement.
 - Occasion de questionner les projets, mélanger les publics et acculturer à la Haute Performance.
- Suivi des compétitions :
 - Augmenter les possibilités de rencontres internationales, la confrontation et l'acculturation à la HP
 - Travailler sur le débriefing des compétitions

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
 - Invitation et accompagnement en stages et/ou en compétitions (formation terrain)
 - Formation de terrain
 - Assises de spécialités
- Montée en compétence en privilégiant les temps d'échanges et de formation continue de manière plus intégrée
- Exploiter les pôles comme centres ressources

- Assurer la transmission des savoirs et savoirs faire français (relais)
- Compagnonnage pour les niveaux inférieurs

Staff national

- Organigramme
- Management

Innovation Recherche

- Projets en cours poursuivis : Fulgur

5.2 Stratégie Sprint long / Haies Basses

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
 - Performances championnats
 - Comportement en grand championnat
 - Couloir de la performance.
- Projet sportif : discussions individuelles et personnalisées avec l'athlète, l'entraîneur et des membres de l'ETN, présentation des possibles. Mettre l'accent sur la nécessité de se confronter à l'entraînement.
- Optimisation de la performance :
 - Remédier à l'éclatement des groupes d'entraînement historiques en regroupant les athlètes du suivi pour des confrontations régulières.
 - Optimiser les méthodologies d'entraînement en relation avec les entraîneurs des athlètes du suivi.
- Suivi ponctuel en stages :
 - Travail de création d'un collectif pour créer une émulation et séances de travail collectives, regroupement des athlètes du suivi pour des moments réguliers de confrontation. Faire progresser le collectif et le relais 4X400m pour faire progresser le niveau individuel.
 - Les coureurs de 400m haies ont un suivi identique aux coureurs de 400m, au cours des regroupements des séances seront consacrées à la spécificité des haies et aux stratégies de course.
- Suivi des compétitions :
 - Participer à l'élévation de nos meetings nationaux pour aider au ranking national et mondial.
 - Proposer des confrontations des différents groupes nationaux avec des relais 4X4

Suivi des entraîneurs

- Contacts réguliers avec les entraîneurs des athlètes du suivi.
- Invitation des entraîneurs du suivi sur les regroupements et sur les stages pour les athlètes des cercles 1, 2, 3
- Echanges réguliers entre les entraîneurs du suivi sur des problématiques d'entraînement, informations descendantes et lien avec les labos de recherche
- Assises en deux temps :
 - Création de contenus de manière collective pour les athlètes et entraîneurs du suivi,
 - Informations descendantes sur des sujets décidés de manière collégiale ouvertes à tous

Staff national

- Responsable national de spécialité, un entraîneur national des relais, un correspondant « Jeunes » et aide à l'encadrement et lien avec les territoires
- Rencontres régulières (visio et présentielles) de manière collective et individuelle

Innovation Recherche

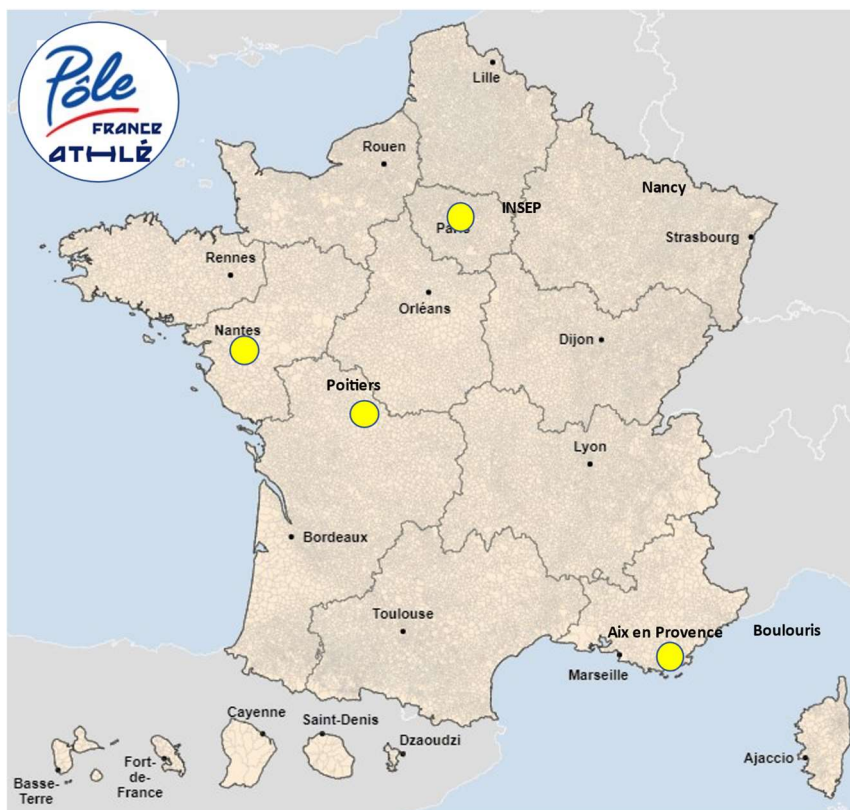
- Soutien des thèses SIFRE financées par la FFA spécialisées en physiologie et biomécanique
- Aide et amélioration de la récupération entre deux efforts lactiques

Structures permanentes d’entraînement

Lieu	Epreuves	Encadrement
INSEP	Sprint court – Haies hautes Sprint long – Haies basses	Dimitri Démonière - Ladji Doucoure Olivier Vallaeys - Marc Vecchio
Nantes	Sprint court – Haies hautes Sprint long – Haies basses	Richard Cursaz Emmanuel Huruguen
Poitiers	Sprint court – Haies hautes	Fabien Lambolez – Vincent Ivelou
Aix en Provence	Sprint court – Haies hautes	Franck Né

Pour information : Le pôle Antilles Guyane présente une option Sprint haies avec Kitty Cham

PÔLES FRANCE



● Sprint Haies



5.3 Stratégie Relais 4x100m

Suivi des athlètes : anticiper et construire sur un calendrier simple et partagé en amont

- Identification des athlètes potentiels
- Proposer un statut renforcé et contractuelisé
- Suivi ponctuel en stages :
 - Regroupements permettant de construire un groupe et améliorer la cohésion de ce dernier
 - Regroupements permettant de travailler les charnières et de construire la stratégie
- Suivi des compétitions :
 - Augmenter les possibilités de rencontres internationales, la confrontation et l'acculturation à la HP
 - Travailler sur le débriefing des compétitions

Suivi des entraîneurs

- Travailler sur la complémentarité du programme individuel et du programme collectif des relayeurs avec les entraîneurs en affichant clairement la politique « partagée » et le programme de l'année
- Envisager des assises des relais et/ou formaliser un temps Relais lors des assises sprint haies
- Colloque relais organisé sur un regroupement

Staff national

- Organigramme
- Management
- Elever notre compétence en matière de management de groupe, avec d'autres fédérations, avec le monde de l'entreprise

Innovation Recherche

- Projets en cours poursuivis : Casques réalités virtuelles pour les relais pour travailler la prise de décision
- Projet ANS sur la data analyst

5.4 Stratégie Relais 4x400m

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels
- Proposer un statut renforcé et contractuelisé
- Suivi ponctuel en stages :
 - Regroupements permettant de construire un groupe et améliorer la cohésion de ce dernier
 - Regroupements permettant de travailler les charnières et de construire la stratégie
- Suivi des compétitions :
 - Augmenter les possibilités de rencontres internationales, la confrontation et l'acculturation à la HP
 - Travailler sur le débriefing des compétitions

5.5 Stratégie Demi-fond

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
 - Suivi Senior : athlètes listés HN stricts + qqs CN pour densification + identification d'un groupe "cible" (= tous meilleurs athlètes)
 - Suivi Jeune : athlètes listés HN stricts + qqs Espoirs pour densificationSur les 2 suivis : prise en compte des entraîneurs perso.
- 4 personnes ETN en charge de ces suivis.
- Projets sportifs : Suivi SE groupe "cible" : Demande du projet et échanges en direct avec entraîneur et athlète. Mise en relation avec experts si besoin selon les axes de réflexion à développer.
- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation :
 - Suivi SE groupe "cible" : proposition d'utiliser "Playsharp" (abonnement pris en charge par la spécialité) et du suivi HRV avec expert fédéral (abonnement pris en charge par la spécialité) + propositions du service d'optimisation de la performance.
- Suivi ponctuel en stages :
 - Etablir un bon relationnel avec les athlètes et entraîneurs du groupe "cible"
 - Avoir de la proximité.
 - Accompagner au mieux et challenger.
 - Favoriser le partage entre pairs.
 - Impulser une dynamique collective d'excellence tout en respectant le projet individuel :
 - Stages de spécialité collectifs construits à partir des projets sportifs des athlètes
 - Soutien aux stages individuels dans un environnement de ressources validés FFA
 - Ouverture des stages fédéraux aux partenaires d'entraînement (prise en charge non fédérale)
- Suivi médical :
 - 2 référents médicaux fédéraux de spécialité : médecin et kiné.
 - Circulation des informations médicales non couvertes par le secret médical.
 - Souhait d'obtenir un médecin expert en suivi biologique rattaché au 1/2 fond
 - Soutien de la spécialité pour la prise en charge de séjours de réathlétisation à l'INSEP pour suivi de blessure lourde.

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
 - Mise en place d'une relation de confiance régulière
 - Implication des entraîneurs perso dans des actions du projet 1/2 fond
- Montée en compétence en identifiant un membre de l'ETN chargé de la formation continue des entraîneurs des meilleurs athlètes SE et jeunes : repérer les besoins, convaincre, accompagner.
- Mettre en place des temps d'échanges et de partage : assises, tables rondes, webinaire...
- Intervenants entre pairs de spécialité ou sportifs, experts divers. Niveau d'invitation : Entraîneurs des athlètes du suivi + Ouverture large aux entraîneurs 1/2 fond suivant le type d'actions

Staff national

- Organigramme :
 - 1 manager général
 - 1 responsable suivi des jeunes + 1 soutien
 - 4 personnes sur le suivi ES/SE
 - 1 responsable de l'accompagnement scientifique + 1 soutien
 - 2 référents médicaux de spécialités
 - 1 responsable de la formation continue des entraîneurs du groupe "cible"
 - 2 intervenants sur la stratégie des compétitions
 - 1 référent formation initiale + participations ponctuelles d'entraîneurs perso ou experts extérieurs
- Management :

Le management général est effectué par le responsable national de spécialité : proximité, écoute, motivation, autonomie.
Echanges quotidiens si besoin. Visio hebdomadaire ou tous les 15 jours avec ETN restreintes
Séminaire de début de saison.
- Déclinaison en territoire - 4 secteurs couverts :
 - Le suivi des athlètes ES/SE
 - Le suivi des athlètes CA/JU
 - L'optimisation de la performance : accompagnement scientifique, sociopro, médical, formation continue, stratégie des compétitions
 - Formation initiale (secteur à entretenir pas à développer suite au travail effectué à l'olympiade précédente)

Innovation Recherche

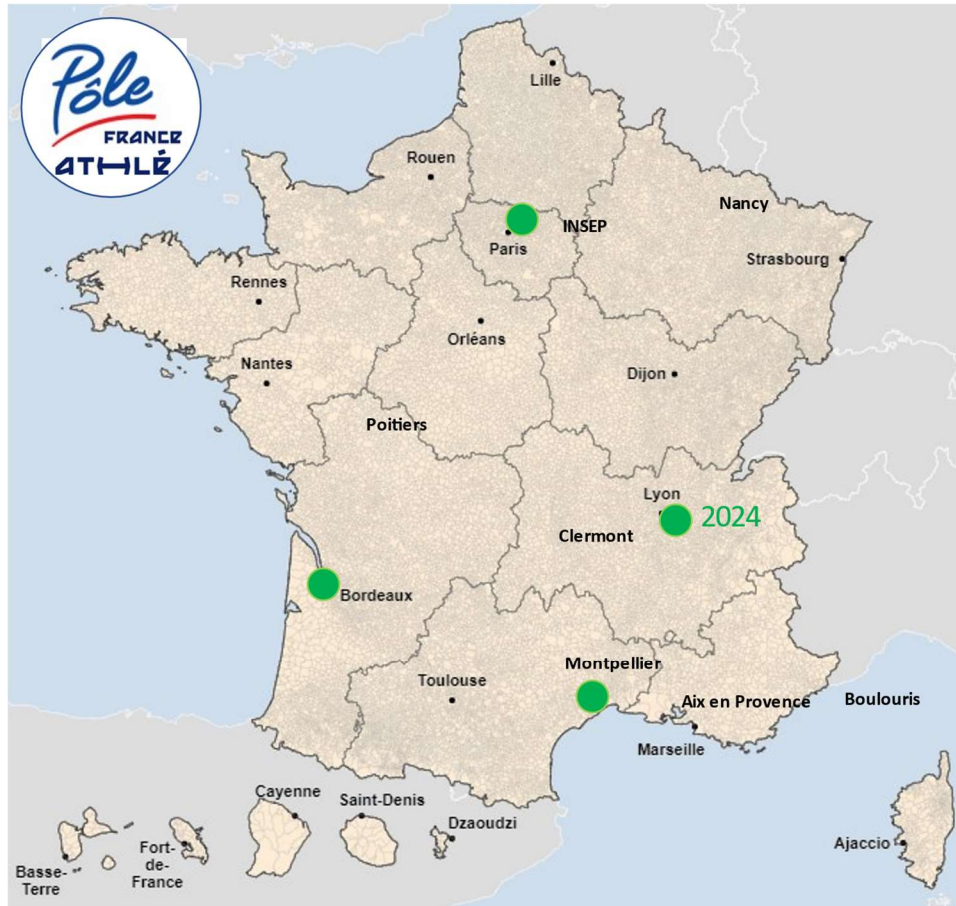
- Projets en cours :
 - Les troubles alimentaires.
 - Les efforts de haute intensité : approche, récupération, enchainement.
 - Impact des pointes de nouvelle technologie sur la performance et sa construction
- Projets à venir :
 - La nutrition de l'effort
 - Le suivi biologique
 - La prise en compte de la charge mentale dans l'engagement HN.

Structures permanentes d’entraînement

A la fin de l’Olympiade, notre filière en demi-fond pourra s’appuyer sur 3 structures.
La continuité pour la structure de l’INSEP dès à présent.
L’objectif de mettre en route les structures de Talence (avec l’arrivée d’un cadre sur site) et Lyon (préparation de la mise en conformité avec le cahier des charges) dès la rentrée 2024.

Lieu	Spécialités	Encadrement
INSEP	Toutes disciplines	Adrien Taouji
Talence	Demi-fond court	Bernard Mossant
Lyon rentrée 2024	Toutes disciplines	Bastien Perrault

PÔLES FRANCE



● Demi-fond



5.6a Stratégie Sauts – Hauteur

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
 - Comparaison des perfs des médaillés aux France de l'été N-1 et de l'hiver N avec les NPR demandés pour les grands championnats ;
 - Repérage d'athlètes à potentiel, même non encore listés (CA/JU).
 - Listés Espoirs proches des NPR de leur catégorie. Listés Relève, Elite, Séniors, CN
- Projets sportifs :
 - Prise de contacts lors des France. Entretiens individuels (30') avec les athlètes du suivi national, lors de chaque stage.
 - Approfondissement des échanges avec les DPT pour une meilleure orientation des potentiels.

- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation :
Appropriation de l'outil Athlé360 et mise en place d'une réflexion avec le secteur d'optimisation de la perf de la fédé
- Suivi ponctuel en stages :
 - Créer du lien encadrement/athlètes, entre les athlètes.
 - Permettre une confrontation directe.
 - Créer un esprit EDF.
 - Organiser des groupes de suivi par niveau.
- Suivi des compétitions :
 - Contacts téléphoniques avec les athlètes qui ont fait de bonnes performances le week-end précédent.
 - Effectuer un meilleur suivi en compétition et systématiser les débriefings post championnats
 - Identification d'un spécialiste en planification.
- Suivi médical :
 - Etablir un réseau de ressources médicales et paramédicales afin de pouvoir répondre aux sportifs

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
 - Contacts pris avec les entraîneurs perso durant les championnats de France.
 - Appel systématique avant chaque stage.
 - Bilan individuel (30/40') en visio après chaque stage.
 - Contacts téléphoniques réguliers pour prendre des nouvelles et/ou à la suite de bonnes performances.
- Montée en compétence
 - Groupe what'sApp créé pour chaque stage afin de transmettre des vidéos des exos réalisés.
 - Informer les entraîneurs des colloques qui pourraient les intéresser.
 - Les accompagner durant le coaching en grand championnat.
 - Mettre en place un "tutorat" pour que les échanges soient rapides et en confiance.
 - Challenger les entraîneurs en requestionnant leurs pratiques.
 - Liens avec des entraîneurs étrangers (ouverture sur d'autres cultures)
- Dynamique spécifique :
Organiser chaque année des assises de spécialités en même temps qu'un stage athlètes, afin d'augmenter le lien avec le terrain et de faciliter les échanges. Les assises facilitent la création et le maintien des liens entre les entraîneurs perso et l'équipe nationale. Inviter tous les entraîneurs des athlètes listés.

Staff national

- Organigramme :
 - 1 coordonnateur
 - 1 groupe chargé du suivi des athlètes
 - 1 groupe chargé de la formation
- Management :
 - 1 responsable national des sauts
 - 1 responsable national des sauts "avenir"
 - 4 coordonnateurs (1 par spécialité) avec leur ETN

- Groupe de pilotage très réguliers (visioconférence)
- Déclinaison en territoire
Contacts et organisations de visios avec les référents ETR hauteur de chaque région

Innovation Recherche

- Projets en cours : pas de projet en cours
- Projets à venir : Création d'un outil de suivi des données de l'entraînement (data des quantités d'entraînement, Athlètes360).

Formation des entraîneurs

- Formation initiale : 1 groupe de travail est identifié et se réunit pour répondre aux demandes et réflexion autour d'un tuto d'application des contenus de formation.
- Formation continue :
 - Invitations d'1 ou 2 entraîneurs lors de stage.
 - Organisation d'assises de spécialités. 2
 - Echanger avec les entraîneurs lors de concours en compétition.
 - Faire un bilan individuel avec les entraîneurs qui ont un athlète en stage.

5.6b Stratégie Sauts - Longueur

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
 - Listes Ministérielles relève, seniors, espoirs (sous conditions),
 - Collectif National (Sous conditions)
 - Niveau de performance et régularité
 - Comportement en championnat
- Projets sportifs :
 - Entretien individuel et prise en compte des remontées de l'entraîneur.
 - Approfondissement des échanges avec les DPT pour une meilleure orientation des potentiels.
- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation :
 - Prendre en considération l'ensemble du projet sportif, influencer sur les facteurs de performance (physique, mentale, sociale, récupération)
 - Appropriation de l'outil Athlé360 et mise en place d'une réflexion avec le secteur d'optimisation de la perf de la fédé
- Suivi ponctuel en stages :
 - Les stages s'adressent aux athlètes ciblés (haut potentiel qualification JO 2024, 2028), ils ont pour objectifs un perfectionnement technique, physique et stratégique dans la maîtrise de la haute performance.
 - Ils ont également un objectif de cohésion autour d'un objectif commun. Cette cohésion se fait avec l'ETN, les athlètes, les coachs personnels et les différents staffs EDF.
 - Chez les jeunes 1 à 2 regroupements et 1 stage spécifique viennent compléter les stages EDF.
 - En Élite 2 à 3 regroupements et 2 à 3 stages spécifiques.

- Suivi des compétitions :
 - Entretien avec coach et athlètes sur les objectifs et le calendrier des compétitions. Débriefing régulier pour un point à des instants T.
 - Effectuer un meilleur suivi en compétition et systématiser les débriefings post championnats
 - Identification d'un spécialiste en planification.
- Suivi médical :
 - Se rapprocher des Creps des différentes régions et du réseau Grand INSEP, afin de recenser et d'orienter
 - Organiser des sessions dédiées avec les différents organismes lors des stages et regroupements

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
 - Régulier tout au long de l'année.
 - Être à l'écoute et la disposition pour soutenir et compléter le projet sportif.
 - Invitation sur les stages et regroupements.
- Montée en compétence
 - Accompagnement à la formation continue, consultation de coach expert, Invitation colloques....
 - Challenger les entraîneurs en requestionnant leurs pratiques.
 - Liens avec des entraîneurs étrangers (ouverture sur d'autres cultures)
- Dynamique spécifique :

Entraîneurs ayant des athlètes qualifiés aux championnats de France, ETN.
Apporter une analyse sur la discipline et faire des sessions de formation technique.

Staff national

- Organigramme :
 - Référent National
 - Référent Nationale jeune
 - Coordinateur National de Spécialité -> ETN
 - Référents EDF
- Management :
 - 1 responsable national des sauts
 - 1 responsable national des sauts "avenir"
 - 4 coordonnateurs (1 par spécialité) avec leur ETN
- Déclinaison en territoire
Contacts et organisations de visios avec les référents ETR hauteur de chaque région

Innovation Recherche

- Projets en cours : Collecte de données lors des championnats de France élite
- Projets à venir : Collecte de données biomécaniques lors des regroupements et entraînements "été" les corrélés avec les données de championnats

Formation des entraîneurs

- Formation initiale : Pour les formations de l'assistant à l'expert, en allant des fondamentaux à l'expertise
- Formation continue :
 - Colloque et séminaire de travail régulier tout au long de l'olympiade.

- Veille documentaire
- Invitation sur les stages

5.6c Stratégie Sauts – Triple saut

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels : en fonction des performances, des résultats lors des France et des championnats internationaux, des listés, des catégories d'âge...
- Projets sportifs :
 - Entretien individuel et prise en compte des remontées de l'entraîneur.
 - Approfondissement des échanges avec les DPT pour une meilleure orientation des potentiels.
- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation :
 - Identifier tous les acteurs qui participent au projet de chaque athlète et apporter une vision extérieure quant à l'optimisation du projet
 - Appropriation de l'outil Athlé360 et mise en place d'une réflexion avec le secteur d'optimisation de la perf de la fédé
- Suivi ponctuel en stages :
Stages et/ou regroupements des athlètes afin de créer un collectif, de préparer les échéances internationales, de rencontrer les membres de l'ETN qui les encadreront dans les championnats internationaux pour les catégories jeunes
- Suivi des compétitions :
 - Proposer une offre conséquente aux athlètes en termes de compétitions (meeting nationaux, championnats...) et en adéquation avec le calendrier international
 - Effectuer un meilleur suivi en compétition et systématiser les débriefings post championnats
 - Identification d'un spécialiste en planification.
- Suivi médical :
Identification des besoins médicaux pour chaque athlète en fonction de leur projet, des acteurs médicaux qui le compose et des spécialistes auxquels ils ont déjà accès

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
Rencontres sur leurs lieux d'entraînements ou de stages, téléphone, mail, pour échanger sur les projets, les stratégies et faire le point sur les actions de formation à leur proposer
- Montée en compétence
 - Proposer des colloques internationaux, des webinaires, des rencontres avec des entraîneurs étrangers...
 - Challenger les entraîneurs en requestionnant leurs pratiques.
- Dynamique spécifique :
Chaque année un Colloque national sur 3 jours fin mars qui servira d'assises et de formation continue des entraîneurs.

Staff national

- Organigramme :
Relation permanente avec le responsable de la structure qui doit être un centre de ressources et d'expertises avec les meilleurs athlètes de la spécialité.
- Management :
Stratégie de développement à travailler en fonction des résultats de la structure

- Déclinaison en territoire
Être implanté dans chaque territoire avec un membre de l'ETN référent

Innovation Recherche

- Projets en cours : Mesures et analyses des performances sur les championnats de France par une société spécialisée avec envoi aux entraîneurs des résultats obtenus
- Projets à venir : Mettre en place un protocole de tests dans les structures d'accession dans le but d'optimiser la performance

Formation des entraîneurs

- Formation initiale : Participer aux contenus de formation et à leurs réactualisations, participer aux jurys du DES et des CQP
- Formation continue : Réflexion autour d'un tuto d'application des contenus de formation.

5.6d Stratégie Sauts - Perche

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
 - Performances de l'année ou N-1 et comportements lors des grands championnats.
 - Prise en compte des blessures et du double projet.
 - Possibilité de faire des "paris" sur certains athlètes.
 - Mise en place d'une grille de performance par âge en lien avec un % des minima des championnats de référence
- Projets sportifs :
 - Entretien individuel et prise en compte des remontées de l'entraîneur.
 - Approfondissement des échanges avec les DPT pour une meilleure orientation des potentiels.
- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation :
 - Etat des lieux des besoins (entraînement, médical, études, financier...).
 - Appropriation de l'outil Athlé360 et mise en place d'une réflexion avec le secteur d'optimisation de la perf de la fédé
- Suivi ponctuel en stages :
 - Confronter les meilleurs perchistes entre eux lors de stages (2 gros stages par an -décembre et avril) avec également selon budget des regroupements réguliers sur tout le territoire.
 - Multiplier les actions de regroupement pour avoir un réel suivi tout au long de l'année.
- Suivi des compétitions :
 - Lien avec le secteur d'optimisation de la perf de la fédé (secteur haute perf).
 - Effectuer un meilleur suivi en compétition et systématiser les débriefings post championnats
 - Identification d'un spécialiste en planification.
- Suivi médical :
 - Etat des lieux des différents spécialistes pour pouvoir selon la blessure avoir rdv rapide pour diagnostic.
 - Avoir un suivi des médicaux et paramédicaux sur les stages

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
 - Avoir un échange régulier en gagnant en confiance.
 - Renforcer les échanges à travers des groupes de communication.
 - Inviter selon les possibilités des entraîneurs en stage
 - Lien autour des championnats (avant, pendant après)
 - Favoriser la présence de l'entraîneur en championnat
- Montée en compétence
 - Mettre en place un "tutorat" pour que les échanges soient rapides et en confiance.
 - Challenger les entraîneurs en requestionnant leurs pratiques.
 - Liens avec des entraîneurs étrangers (ouverture sur d'autres cultures)
- Dynamique spécifique :
 - Assises annuelles en réfléchissant sur les thèmes à aborder qui parlent à tous les entraîneurs
 - Assises avec stage adossé pour aborder des thématiques pratiques

Staff national

- Organigramme :

Un responsable principal qui coordonne les différentes actions puis selon les envies de chacun des responsables de secteur (prép physique, médical, choix des compétitions...)
- Management :
 - 1 responsable national des sauts
 - 1 responsable national des sauts "avenir"
 - 4 coordonnateurs (1 par spécialité) avec leur ETN
 - Groupe de pilotage très réguliers (visioconférence)
- Déclinaison en territoire
Avoir des relais en région ou par zone (inter-régions)

Innovation Recherche

- Projets en cours :
 - Analyse des facteurs de performance (mesures biomécaniques, profils force/vitesse).
 - Travail autour des échanges énergétiques avec la perche (projet recherche en coopération avec Sciences 2024).
 - Réflexion et analyse autour des couloirs de progression des athlètes et sur les outils "data" permettant une meilleure détection des talents.
- Projets à venir :

Approfondissement des thèmes de recherche avec la mise en place d'une thèse ou d'un post Doc pour avoir une ressource humaine supplémentaire

Formation des entraîneurs

- Formation initiale :
 - Mise en place d'un collège d'experts pour définir ce qui doit être abordé en priorité (de la formation du perchiste à l'entraînement de haut niveau)
 - Réflexion autour d'un tuto d'application des contenus de formation.
- Formation continue :

Utilisation des moyens modernes de communication (visioconférences) pour aborder un nombre important de thématiques

Structures permanentes d’entraînement

Concentration des moyens sur les 4 sauts à l’INSEP et une structure Perche supplémentaire à Clermont Ferrand pour cette discipline forte et dense.

Lieu	Epreuves	Encadrement
INSEP	Hauteur Longueur Triple saut Perche	Moussa Fall Robert Emmiyan Teddy Tamgho Gérald Baudouin
Clermont Ferrand	Perche	Philippe d’Encausse

PÔLES FRANCE



● Sauts



5.7 Stratégie Lancers

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
 - Listés en adéquation avec liste de haut niveau.
 - Minimum relève ou 5% des critères « relèves » ou « seniors »
 - A moyen terme :
 - Poids : travail sur le niveau du lancer du poids et sur les minima aux CF
 - Disque : identification de profils physiques en plus du critère de performance
- Projets sportifs :
 - Bilan annuel et prospective, objectifs et évaluation.
 - Couloir de la performance en soutien.
 - Connaitre son niveau et sa performance pour atteindre ses objectifs
- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation :
Pour les seniors et les -23 relève, analyse fine conditions entrainements, de récup de suivi médical et travail projet sociaux pro
- Suivi ponctuel en stages :
4 stages dans l'année, collectifs ou individuels et entretiens réguliers entre chaque stage
- Suivi des compétitions :
Lors du bilan annuel, retour sur les compétitions de la saison passée. Ce qui fonctionne, ce que je dois améliorer, ce que je dois changer.

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
 - Comme pour les athlètes contacts réguliers.
 - Utilisation de l'outil DTN et de l'outil contact
- Montée en compétence
Mise en place de formation sur stage collectifs
- Dynamique spécifique :
 - ETN constitué par tous les entraîneurs des listés, plus des cadres reconnus.
 - Invitations aux assises.
- A moyen terme :
 - Identification des entraîneurs de poids et disque pour aider à la relance de ces spéc.
 - Favoriser les échanges entre les entraîneurs de Javelot
 - Colloques de sensibilisation aux lancers et spécifiques (poids féminin en rotation...)

Staff national

- Organigramme :
 - Responsable national,
 - Responsable avenir,
 - Un responsable formation,
 - Un responsable formation et communication,
 - Un animateur ETN par spécialités
- Management :
Un animateur de l'ETN

Innovation Recherche

- Projets en cours :
Travail vidéo pour recueillir des données biomécaniques du lancer. Etablissement d'un référentiel et grille de lecture.

Formation des entraîneurs

- Formation continue :
 - Invitations sur les stages et mise en place de tutorat pour les entraîneurs des listés
 - Programme de formations personnalisées pour les entraîneurs identifiés (Marteau)
 - Colloques en région pour animation territoriale
 - Acculturation au HN dans les lancers

Structures permanentes d’entraînement

Concentration des moyens pour les lancers à Boulouris.

Lieu	Spécialités	Encadrement
Boulouris	Javelot et Disque (2023) Marteau (2024)	Magalie Brisseault + cadres ponctuels Baptiste Lacourt

PÔLES FRANCE



● Lancers



5.8 Stratégie Epreuves combinée

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
Listes de suivi par niveau (3 niveaux, basés sur les listes HN, les perfs, la potentialité à accéder au championnat majeur de l'année N + évolutif en fonction de l'hiver)
- Projets sportifs :
 - Communication régulière par téléphone avec l'athlète et son entraîneur ;
 - Entretiens +/- formels selon le besoin ;
 - Discussions particulières à l'occasion des stages - lien avec secteur Avenir et SSP, HP pour les SHN en lien avec le couloir de performance et les paliers de progression.
- Optimisation de la performance autour de la cellule optimisation :
Prendre en compte toutes les composantes de la perf autour de chaque athlète
- Suivi ponctuel en stages :
 - Regrouper le collectif
 - Développer un esprit "EC EDF" ;
 - Discuter des exigences du HN / de la HP
 - Confrontation
 - Conditions d'entraînement et optimisation du temps dédié à l'entraînement
- Suivi des compétitions :
 - Conseils du tandem sur les choix stratégiques ;
 - Continuer d'accompagner les initiatives d'organisations permettant l'acculturation au HN (Clermont, Montpellier, Oyonnax, matchs EDF hiver et été)
- Suivi médical :
Disposer d'un staff médical réactif, réseauté et très compétent lors des encadrements en EDF

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
 - Communication très régulière avec les entraîneurs, coups de fils fréquents et à l'occasion des stages ;
 - Accompagnement à la formation continue (l'invitation sur stage en fait partie) pour la montée en compétence ;
 - En lien avec le CTS ou le salarié responsable de la performance en territoire
- Montée en compétence
Favoriser les temps d'échanges et de formation continue lors des contextes de stage
- Dynamique spécifique :
Assises 1x/2ans : Créer des temps d'échanges autour de thèmes primordiaux pour la discipline, d'information, d'apports d'expertise

Staff national

- Organigramme :
Un responsable principal qui coordonne les différentes actions puis selon les envies de chacun des responsables de secteur (prép physique, médical, choix des compétitions...)
- Management :
Le référent assure un travail collaboratif régulier sur les sujets majeurs en sollicitant l'avis de chacun de membres de l'équipe, afin de favoriser l'intelligence collective

Innovation Recherche

- Projets en cours :
 - FULGUR ++
 - Présence de chercheurs lors de stages ou actions spé (obtention de DATAS ++)

Formation des entraîneurs

- Formation initiale : Favoriser et s'appuyer sur des entraîneurs de terrain
- Formation continue : Accueil dans les structures, dans les stages, dans les compétitions internationales

Structures permanentes d’entraînement

Concentration des moyens sur les 2 structures plutôt dans le sud de la France afin de favoriser toutes les disciplines dont les lancers.

Poursuivre l’aventure avec Montpellier et démarrer une nouvelle structure à Bordeaux Talence avec la mutation d’un collègue dès la rentrée 2023 et l’arrivée d’un autre collègue en 2024.

Lieu	Spécialités	Encadrement
Montpellier	Décathlon et Heptathlon	Sébastien Levicq
Bordeaux Talence	Décathlon et Heptathlon	Jonathan Baleston Robineau (2023) Gaetan Blouin (2024)

PÔLES FRANCE



● Epreuves Combinées



5.9 Stratégie Marche athlétique

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
Suivre l'ensemble des athlètes sélectionnés sur le grand championnat individuel de leur catégorie.
- Projets sportifs :
Le plus difficile est de repérer les athlètes ayant un "vrai" potentiel, c'est-à-dire les athlètes qui après s'être révélés disposent encore de beaucoup de leviers de progression (augmentation de la charge d'entraînement, placement de l'athlète dans la meilleure structure lui garantissant la réussite sportive).
- Suivi ponctuel en stages :
Les stages de la spécialité ont toujours été un élément stratégique pour développer la performance (la révéler et ou la consolider) et développer la culture de la performance, soit 2 stages de 10 jours à 4 ou 5 athlètes.
- Suivi des compétitions :
Eviter que les athlètes commençant à s'inscrire dans des carrières internationales, ne modifient pas leur schéma de compétitions habituelles (ne pas cumuler compétitions régionales, nationales, et internationales). Les accompagner pour que leur calendrier de compétitions devienne spécifique et adapté à leur niveau de pratique.
- Suivi médical :
- Il faut améliorer la relation médical/DTN/ athlète/ staff médical perso/ surtout en cas de blessure avérée.

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
Créer la confiance avec les coaches perso en leur montrant que le niveau fédéral est un "allié" et que c'est le plus qui peut les aider à réussir leur projet de performance.
- Montée en compétence :
Distinction entre les coaches déjà avertis du haut niveau et de son organisation et ceux qui découvrent, en même temps que leur athlète, la strate du haut niveau. Ça dépend également du stade de carrière dans lequel le coach se trouve : début de carrière ou grande expérience dans le haut niveau.
- Dynamique spécifique :
Organiser des moments de partage entre coaches, paroles libres, sur les problématiques qu'ils rencontrent dans l'entraînement et la préparation de leurs athlètes.

Staff national

- Organigramme :
Constitué d'une ETN composée des entraîneurs compétents, convaincus de la stratégie fédérale et porteurs du projet de performance. Y associer l'ensemble des coaches ayant des athlètes en équipes de France.
- Déclinaison en territoire :
Avoir une relation beaucoup plus étroite avec les directeurs de la performance en territoire : tous les athlètes que l'on ne peut plus prendre en charge au niveau national sur les budgets de spécialité pourraient peut-être intégrer les suivis nationaux avec des financements de ligues ou autres (financements partiels tri partites FFA DTN, Ligue et personnel, par exemple).

Innovation Recherche

- Projets en cours :
 - Utilisation des chambres hypoxiques de séjour et d'entraînement pour décupler les effets de l'altitude,

- Rationalisation et développement de l’utilisation des outils d’optimisation de la performance : HRV, Saturation, analyse biomécanique...

Formation des entraîneurs

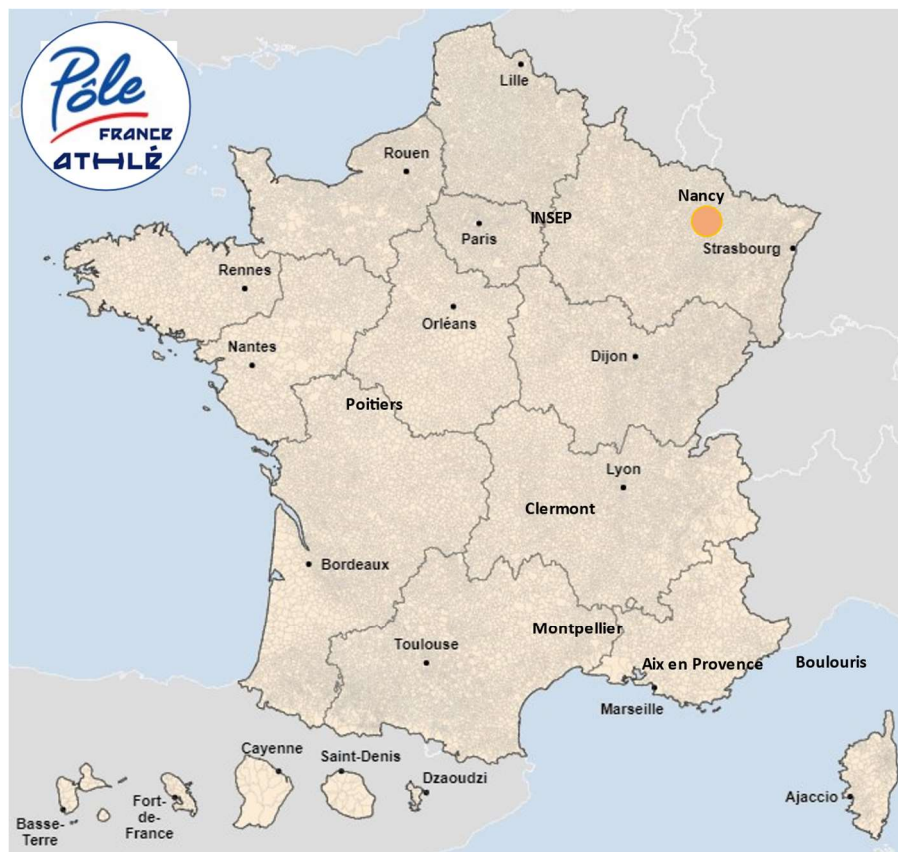
- Formation initiale :
Ce sont les 2 CT "marche" qui assurent ces formations.
- Formation continue :
 - Ecrire et proposer des articles dans la revue AEFA en y associant les coaches persos,
 - Développer la possibilité pour les meilleurs entraîneurs d'accéder à des formations (ministérielles notamment), à des colloques nationaux et internationaux.

Structures permanentes d’entraînement

1 pôle France à Nancy, dans la continuité de l’Olympiade précédente.

Lieu	Spécialités	Encadrement
Nancy	Marche	Eddy Riva

PÔLES FRANCE



● Marche



5.10a Stratégie Running – marathon

Suivi des athlètes

- Identification des athlètes potentiels :
Suivre l'ensemble des athlètes répertoriés dans les cercles de la haute performance et des athlètes plus jeunes au potentiel avéré pour le marathon (semi-marathon).
- Projets sportifs :
La difficulté de la spécialité réside dans le fait que chaque athlète peut avoir une stratégie de qualification aux grands championnats différente : choix des marathons qualificatifs (dates), utilisation de l'altitude ou de l'hypoxie, stratégie pluriannuelle (Ranking et minima WA sur 18 mois), ... Il faut donc trouver les meilleurs compromis pour chacun.
- Suivi ponctuel en stages :
Du point précédent découle la difficulté de regrouper les athlètes qui peuvent être en décalage dans leur préparation spécifique. L'idée étant alors d'avoir un accompagnement plus ciblé avec un soutien financier et logistique (médical, optimisation de la performance, présence technique, ...). De plus, la préparation marathon nécessite des stages longs, notamment quand est utilisée la préparation en altitude, il serait impossible de pouvoir organiser des regroupements totalement pris en charge par la spécialité. Encore une fois, la mutualisation est la solution la plus appropriée.
- Suivi des compétitions :
Le choix des compétitions cibles est un enjeu très important et doit s'inscrire dans une stratégie de carrières internationales. Il doit y avoir de la vigilance dans l'enchaînement des schémas de compétitions (ne pas cumuler trop de compétitions). Il faut donc orienter pour que les calendriers de compétitions deviennent spécifiques et adaptés aux niveaux de pratique.
- Suivi médical :
Il faut améliorer la relation médical/DTN/ athlète/ staff médical perso, surtout en cas de blessure avérée. Un climat de confiance entre le staff fédéral de la spécialité et le staff technique et médical de l'athlète doit permettre de mieux mutualiser les ressources et d'avoir une réponse aux problématiques posées la plus rapide possible.

Suivi des entraîneurs

- Lien et accompagnement des entraîneurs :
La difficulté principale réside dans la disponibilité des entraîneurs pour des athlètes cumulant de nombreux jours de stages, loin de chez eux. Il faut rechercher de la mutualisation pour que les athlètes puissent disposer d'un encadrement technique le plus régulièrement possible.
D'autre part, il faut permettre aux entraîneurs de disposer de la meilleure connaissance possible des avancées sur l'optimisation de la performance du haut niveau et de son organisation. La diffusion et la vulgarisation de ces connaissances scientifiques est un véritable enjeu.

Staff national

- Organigramme :
Il s'articule autour d'un référent et de son adjoint, complété par des personnes ressources et les entraîneurs des athlètes sélectionnés dans les grands rendez-vous internationaux. Le secteur jeunes running, en collaboration avec le demi-fond et le trail-montagne, repose sur une référente nationale jeunes.

- Déclinaison en territoire :
S'adressant à un public déjà mature et souvent installé dans la vie familiale et professionnelle, l'objectif est de pouvoir utiliser les ressources locales en s'appuyant sur les MRP de chaque territoire.

Innovation Recherche

- S'appuyer sur la cellule optimisation de la performance et aussi initier de sa part des pistes de développement et de recherche :
 - Hypoxie,
 - HRV,
 - Etude de la saturation en O₂,
 - Nutrition et apport en compétition,
 - Autres.

Formation des entraîneurs

- Formation initiale :
Elle s'appuie sur deux entrées :
 - Celle de la formation du demi-fond,
 - Celle du hors stade.
- Formation continue :
Consiste à pouvoir s'appuyer sur les nombreux colloques ou symposiums (en France ou à l'étranger) et en faire la promotion ensuite.

Structures permanentes d'entraînement

Les pôles de demi-fond sont les couveuses de nos coureurs à maturités plus tardives. Ils trouveront durant cette étape de formation les meilleures conditions dans ces structures.

5.10b Stratégie Running – Trail et Course en montagne

Suivi des athlètes

- Suivi des coureurs tout au long de l'année (organisation, planification, conseils...) via notre présence sur les compétitions, contacts réguliers, stages...
- Détection et conseils à destination des jeunes coureurs prometteurs
- Détection des coureurs à fort potentiel qui ne sont pas issus du giron fédéral
- Mise en place de stages :
 - Regroupement du collectif Equipe de France
 - Invitation des jeunes coureurs prometteurs
 - Développant et entretien de la cohésion de l'équipe de France
- Suivi médical :
 - Suivi médical régulier auprès des membres de l'équipe de France par au moins un contact mensuel
 - Staff médical connaisseur des disciplines du trail et la course en montagne

Suivi des entraîneurs

- Communication très régulière auprès des entraîneurs, échanges sur les stratégies de préparation, de programmation des entraînements et des compétitions.
- Encourager les entraîneurs et futurs entraîneurs à se former en suivant nos formations running diplômantes et plus spécifiquement à la course en montagne et au trail

- Organiser régulièrement des colloques ouverts (en présentiel ou en visioconférence).
- o Former les entraîneurs à l'encadrement du trail chez les jeunes dans le but de déployer les « Section Trail Jeunes » sur le territoire.

Staff national

Organigramme :

- 1 manager national
- 1 coach de l'équipe de France de trail
- 1 coach de l'équipe de France de course en montagne
- 1 coach Running jeunes

Management :

Le manager national assure le travail collaboratif en sollicitant l'avis et l'expertise de chacun de membres du staff.

Equipe de France :

- Continuer à investir sur les jeunes à travers la Coupe du monde cadets et les équipes de France junior de course en montagne.
- S'appuyer sur des championnats de France de qualité en travaillant avec les organisateurs pour que les parcours soient bien en adéquation avec les championnats internationaux.

Dynamisation :

- Déploiement du programme « Section Trail Jeunes » et des formats de compétitions pour les petites catégories.
- Mise en place d'une coupe de France de Trail et re dynamisation de la Coupe de France de course en montagne.
- Utiliser les Championnats de France pour créer un véritable temps fort de la haute performance et de la convivialité

Structures permanentes d'entraînement

- Les prémices d'un projet de Pôle Espoirs (moins de 23ans) : des initiatives ont vu le jour sur le territoire (Besançon, Annecy) et des demandes régulières nous arrivent. Le concept repose sur la mise en place de classes sportives en collaboration avec l'éducation nationale (collèges et lycées) et sur une équipe d'encadrement appropriée : coach de running formé, préparateur physique, staff médical (médecin, kiné, podologue). Pour boucler notre filière d'accès au haut niveau, après les sections trail dans les clubs, les pôles espoirs seraient l'antichambre des équipes de France de course en montagne et de trail. Notre objectif serait de labéliser ces pôles espoirs via un cahier des charges et d'encourager le déploiement sur le territoire.

Innovation Recherche

- S'associer à des programmes de recherches pour mieux comprendre les aspects techniques, physiologiques et psychologiques des disciplines de trail et de course en montagne.

5.10c Stratégie Running – 100km et 24H

Suivi des athlètes

- Suivi des coureurs tout au long de l'année (organisation, planification, conseils...) via notre présence sur les compétitions, contacts réguliers, stages...
- Détection et conseils à destination des coureurs prometteurs qui souhaitent s'orienter vers l'ultra running
- Mise en place de stages :
 - Regroupement du collectif Equipe de France, de 6 jours, à J -20 à J-30 de l'échéance internationale dans le but de canaliser les préparations individuelles, de créer la dynamique collective et intervenir sur les contenus d'entraînement et de compétitions dans le cadre de la préparation terminale.
- Suivi médical :
 - Suivi médical régulier auprès des membres de l'équipe de France
 - Staff médical connaisseur des disciplines de l'ultra endurance

Suivi des entraîneurs

- Communication très régulière avec les entraîneurs, échanges sur les stratégies de préparation, de programmation des entraînements et des compétitions.
 - o Encourager les entraîneurs et futurs entraîneurs à se former en suivant nos formations running diplômantes

Staff national

Organigramme :

- 1 manager national
- 1 coach de l'équipe de France de 100km
- 2 coachs de l'équipe de France de 24H

Management

Le manager national assure le travail collaboratif en sollicitant l'avis de chacun des membres de l'équipe.

Dynamisation :

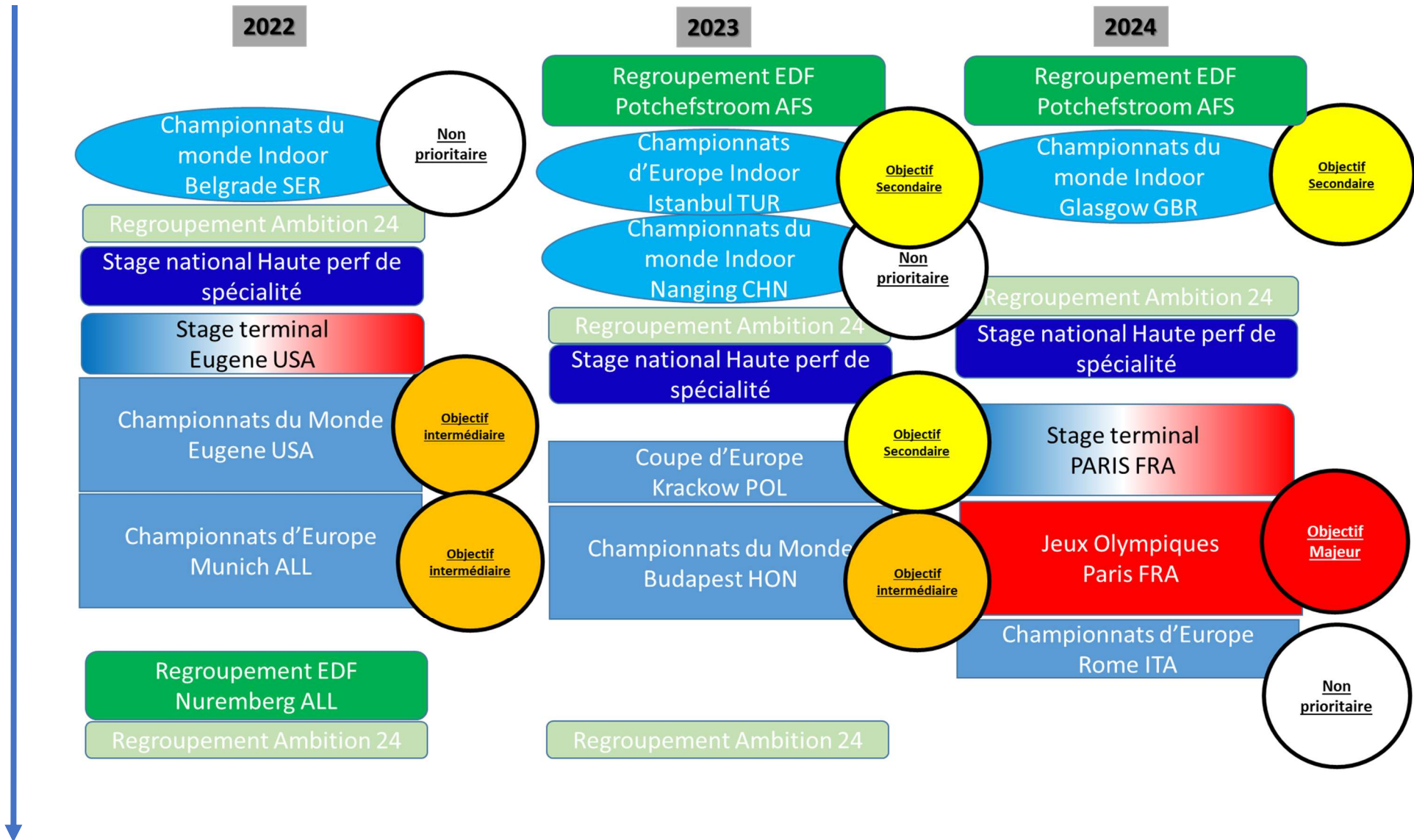
Pour les deux disciplines, il y a une réelle urgence à travailler en concertation avec la CNR sur les calendriers des compétitions nationales car beaucoup d'épreuves ont disparu du calendrier national depuis plusieurs années

Assurer la transition entre une population de coureurs expérimentés mais vieillissants et de jeunes en devenir

Innovation Recherche

- S'associer à des programmes de recherches pour mieux comprendre les aspects techniques, physiologiques et psychologiques de l'ultra endurance.

Le parcours jusqu'à Paris :



En résumé :

Les parcours sportifs en termes de séquences partent de l'entrée dans l'activité jusqu'à son arrêt en passant par une série d'étapes au cours desquelles l'engagement évolue de manière singulière.

Le système fédéral se doit de mettre en œuvre des politiques structurantes sur l'organisation des clubs, des comités et les ligues, de la stratégie des calendriers, ainsi que les programmes de suivis et d'accompagnements ponctuels et quotidiens des athlètes.

Nous devons entre autres être attentifs à la manière dont les sportifs façonnent leur projet en rapport avec le sport de compétition, puis le sport de Haute Performance tout en modelant sa relation aux autres sphères d'engagement (scolaire, familiale, amicale, professionnelle...). Il nous est impératif de bien suivre les passages d'une séquence à l'autre et d'identifier les moments critiques susceptibles de compromettre le déroulement de la carrière.

Stades de développement des talents (Benjamin S Bloom) :

- Un stade d'initiation lors des premières années de pratiques (pour ceux qui commencent jeunes) ;
- Un stade de développement correspondant à une phase de spécialisation et d'accession à un mode structuré, plus rigoureux de pratique ;
- Un stade de maîtrise au cours duquel l'athlète atteint son meilleur niveau.

On parle aussi d'une phase de découverte qui marque la naissance d'une passion, d'une phase de spécialisation qui développe le rapport à la compétition, le sérieux de l'entraînement et la naissance d'un projet de performance et d'une phase de spécialisation.

La FFA a parfaitement balisé les premières années de ce parcours au travers des programmes U12 et U16, du programme Baby Athlé, Pass'athlé et Pass'Athlète.

La dernière étape est celle qui constitue le cœur de notre nouveau PPF. L'acculturation au monde de la compétition athlétique de haut niveau doit dépasser la vision donnée par des photos, des images télévisuelles ou des récits parentaux ou viraux qui donnent une vague idée de l'existence de ce monde de la Haute Performance.

Comment baliser un chemin qui conduirait au haut niveau et ouvrirait l'ensemble des possibles ?

En matière de compétitions, le passage fait de manière progressive en partant d'un athlétisme « adapté » à un athlétisme « culturel » qui permet aux jeunes sportifs de rentrer progressivement d'un mode d'engagement compétitif qui intègre le système de hiérarchie et de classement fédéral pour international. (cf fiche opérationnelle de la formation sportive).

« Les places à gagner dans la hiérarchie, les sélections à décrocher, les titres à remporter fonctionnent comme autant de repères objectifs et structurants qui ont pour effet de susciter l'envie, le désir, la libido des sportifs manifestés sous forme de convoitise des différentes positions de l'espace des sports » (Sébastien Fleuriet)

A delà de l'organisation du système de compétition, nous exploitons l'effet « illusion ». Lors des stages transversaux, au contact des athlètes capés et plus expérimentés, les plus jeunes apprennent l'itinéraire menant à la réussite sportive, découvrent la notion d'entraînement, de charge d'entraînement et de leur capacité à différer le plaisir.

A partir de ce moment, le SHN développe un rapport vocationnel parfois obsessionnel à sa pratique. Les moments de repérage, sélection et consécration qui marquent ses expériences dans le monde sportif l'incitent à transformer ses représentations initiales et à penser comme un élu invité à pénétrer un monde à part. (Lucie Forté).

Pour passer ces étapes difficiles différentes formes de soutien doivent œuvrer de concert pour pouvoir travailler sereinement à la construction du projet de performance gagnant. Là est tout l'enjeu de ce PPF.

Comment baliser un chemin qui conduirait au haut niveau et ouvrirait l’ensemble des possibles ?



Phase du cœur du PPF

L'acculturation au monde de la compétition athlétique de haut niveau doit dépasser la vision donnée par des photos, des images télévisuelles ou des récits parentaux ou viraux qui donnent une vague idée de l'existence de ce monde de la Haute Performance

Phase de spécialisation qui développe le rapport à la compétition, le sérieux de l'entraînement et la naissance d'un projet de performance

Programmes U12 et U16, du programme Baby Athlé, Pass'athlét et Pass'Athlète

Phase de découverte qui marque la naissance d'une passion

PARTIE OPERATIONNELLE



Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

En préambule :

Pour pouvoir être éligible de manière « automatique » sur les listes ministérielles, le PPF propose 2 portes d'entrée prises en compte sur l'année civile :

- *Par le critère de la « Place dans la compétition de référence » (toutes les épreuves Olympiques et non Olympiques)*
- *Par le critère de la performance au travers des « Gilles de performance » pour les épreuves Olympiques sauf pour la liste « Elite ».*

Pour le critère de performance, il a été choisi de proposer une grille permettant de connaître à l'avance les performances demandées. Pour obtenir les performances cibles (top 20, top 32 ou top 50), une moyenne « pondérée » a été calculée à partir des bilans mondiaux à 3 athlètes par pays des saisons allant de 2016 à 2021. Pour être au plus proche du contexte le plus récent, des coefficients ont été appliqués selon les années (2016 = coefficient 1 / 2017 = coefficient 2 / 2018 = coefficient 3 / 2019 = coefficient 4 / 2020 = coefficient 5 / 2021 = coefficient 6). Ce calcul intègre donc progressivement les évolutions technologiques permettant l'amélioration significative des performances.

Le critère performance de la liste « Senior » est basé sur le top 20, selon les règles précitées.

Pour les listes « Relève », « Espoirs » et « Collectifs nationaux », des couloirs de performance ont été établis pour permettre de retracer la progression idéale en lien avec la performance cible identifiée (top 32 ou top 50). Ce choix stratégique a pour objectif de donner des performances repères, véritables points d'étape à chaque année d'âge.

Méthodologie des couloirs de performance

Les couloirs de performance sont calculés à partir de la progression des 24 meilleurs athlètes mondiaux (à 3 par pays) de chaque saison allant de 2008 à 2021 (source de la base de données : site de world athletics). A partir de la moyenne des progressions de ces athlètes à chaque âge, une courbe lissée de progression permet de déterminer l'allure de la courbe. La courbe est ensuite décalée pour atteindre la performance ciblée (top 32 ou top 50).

Dans certaines disciplines, les performances recueillies dans les jeunes catégories ne permettent pas d'obtenir des performances statistiquement significatives. Un travail a donc été fait avec les techniciens des disciplines concernées afin de proposer des performances en adéquation avec le niveau international à chaque année âge, performances comparables aux résultats dans les autres disciplines.

Epreuves individuelles olympiques

Elite

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- JO ou CM : 1 à 8
- CE : 1

Senior

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- JO ou CM (été) : 9 à 16
- CE (été) : podium

Critère « Grille de performance Senior » : *Tableau 1*

Relève (à partir de Cadets)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- Catégorie Seniors :
 - o JO ou CM (été) : Sélection
 - o CE (été) : Top 6
 - o CM (salle) : 1 à 6
 - o CE (salle) : 1er
- U23 :
 - o JO ou CM (été) : Sélection
 - o CE (été) : Top 8
 - o CM (salle) : Top 12
 - o CE (salle) : podium
 - o CE U23 :
 - Esp 3 : Podium
 - Esp 2 : Top 6
 - Esp 1 : Top 8
- U20 :
 - o JO ou CM (été et salle) ou CE (été et salle) : Sélection
 - o CM U20 : Top 16
 - o CE U20 :
 - Ju 2 : Top 6
 - Ju 1 : Top 8
- U18 :
 - o JOJ ou CM U20 ou CE U20 : Sélection
 - o CE U18 : Top 4

Critère « Grille de performance Relève » : *Tableau 2*

Collectifs Nationaux (à partir de la catégorie d'âge Seniors)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM hiver ou CE été et hiver : sélection

Critère « Grille de performance Collectifs Nationaux et Espoirs » : *Tableau 3*

Espoirs (de la catégorie CA/U18 à la catégorie ES/U23)

Critère « Place dans la compétition de référence » : sélections internationales CA/U18 ou JU/U20 ou ES/U23

Critère « Grille de performance Collectifs Nationaux et Espoirs » : *Tableau 3*

Tableau 1

Perf moyenne top 20			
	F	M	
100m	11,14	10,04	100m
200m	22,73	20,24	200m
400m	51,23	45,15	400m
800m	1:59,59	1:44,97	800m
1500m	4:03,04	3:34,10	1500m
5000m	15:00,00	13:13,00	5000m
10 000m	31:20,00	27:35,00	10 000m
Marathon	2:24:00	2:06:40	Marathon
100m haies	12,87	13,38	110m haies
400m haies	55,38	49,11	400m haies
3000m Steeple	9:20,00	8:18,00	3000m Steeple
Hauteur	1,94	2,30	Hauteur
Perche	4,63	5,76	Perche
Longueur	6,75	8,16	Longueur
Triple saut	14,31	17,05	Triple saut
Poids	18,41	21,08	Poids
Disque	62,30	65,49	Disque
Marteau	72,01	76,92	Marteau
Javelot	62,19	83,69	Javelot
Heptathlon	6175	8067	Décathlon
20km marche	1:29:52	1:20:50	20km marche
35km marche	Bilan WA	Bilan WA	35km marche

Tableau 2
Couloirs de performance top 32 : liste relèvé

	Cadet(te)	JU1	JU2	ES1	ES2	ES3	SE1	SE2	SE3	SE4	SE5	SE6	SE7	SE8	SE9	SE10	SE11
100 F	11,69	11,69	11,56	11,46	11,38	11,32	11,27	11,24	11,22	11,22	11,22	11,22	11,22	11,22	11,22	11,22	11,22
100 M	10,48	10,48	10,36	10,27	10,21	10,17	10,14	10,12	10,10	10,09	10,09	10,09	10,09	10,09	10,09	10,09	10,09
200 F	23,85	23,85	23,58	23,38	23,23	23,11	23,03	22,97	22,94	22,92	22,92	22,92	22,92	22,92	22,92	22,92	22,92
200 M	21,28	21,28	20,96	20,73	20,57	20,46	20,40	20,37	20,37	20,37	20,37	20,37	20,37	20,37	20,37	20,37	20,37
400 F	54,04	54,04	53,37	52,82	52,38	52,05	51,82	51,66	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57	51,57
400 M	46,96	46,96	46,35	45,92	45,63	45,46	45,39	45,39	45,39	45,39	45,39	45,39	45,39	45,39	45,39	45,39	45,39
800 F	2:07,50	2:07,50	2:06,12	2:04,81	2:03,62	2:02,59	2:01,74	2:01,08	2:00,63	2:00,37	2:00,37	2:00,37	2:00,37	2:00,37	2:00,37	2:00,37	2:00,37
800 M	1:50,56	1:50,56	1:48,63	1:47,22	1:46,27	1:45,72	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53	1:45,53
1500 F	4:25,47	4:25,47	4:21,31	4:17,63	4:14,44	4:11,74	4:09,53	4:07,81	4:06,59	4:05,86	4:05,60	4:05,60	4:05,60	4:05,60	4:05,60	4:05,60	4:05,60
1500 M	3:45,79	3:45,79	3:42,72	3:40,36	3:38,58	3:37,27	3:36,34	3:35,73	3:35,39	3:35,39	3:35,39	3:35,39	3:35,39	3:35,39	3:35,39	3:35,39	3:35,39
3000 F	9:35,00	9:35,00	9:30,00														
3000 M	8:20,00	8:20,00	8:12,00														
5000 F	16:20,00	16:20,00	16:10,00	15:50,00	15:40,00	15:35,00	15:30,00	15:20,00	15:10,00	15:10,00	15:10,00	15:10,00	15:10,00	15:10,00	15:10,00	15:10,00	15:10,00
5000 M	14:15,00	14:15,00	14:05,00	13:50,00	13:45,00	13:40,00	13:32,00	13:25,00	13:20,00	13:20,00	13:20,00	13:20,00	13:20,00	13:20,00	13:20,00	13:20,00	13:20,00
10 000 F				33:20,00	33:00,00	32:40,00	32:30,00	32:20,00	32:10,00	32:00,00	31:50,00	31:50,00	31:50,00	31:50,00	31:50,00	31:50,00	31:50,00
10 000 M				29:20,00	29:00,00	28:40,00	28:30,00	28:20,00	28:10,00	28:00,00	27:52,00	27:52,00	27:52,00	27:52,00	27:52,00	27:52,00	27:52,00
Marathon F				1:11:49 *	1:11:16 *	1:11:02 *	2:33:54	2:32:03	2:31:05	2:30:33	2:30:09	2:29:43	2:29:09	2:28:29	2:27:48	2:27:12	2:26:50
Marathon M				1:01:56 *	1:01:37 *	1:01:22 *	2:11:20	2:10:15	2:09:44	2:09:29	2:09:18	2:09:05	2:08:49	2:08:32	2:08:17	2:08:10	2:08:10
100haies F	13,78	13,78	13,61	13,45	13,32	13,21	13,12	13,06	13,01	12,99	12,99	12,99	12,99	12,99	12,99	12,99	12,99
110haies M	14,01	14,01	13,68	13,84	13,66	13,55	13,50	13,47	13,47	13,47	13,47	13,47	13,47	13,47	13,47	13,47	13,47
400haies F	59,96	59,96	59,03	58,20	57,48	56,89	56,45	56,14	55,98	55,98	55,98	55,98	55,98	55,98	55,98	55,98	55,98
400haies M	52,37	52,37	51,32	50,57	50,06	49,74	49,56	49,48	49,48	49,48	49,48	49,48	49,48	49,48	49,48	49,48	49,48
Steeple F	6:55,00 **	10:40,00	10:28,00	10:15,00	10:05,00	9:52,00	9:45,00	9:37,00	9:30,00	9:30,00	9:30,00	9:30,00	9:30,00	9:30,00	9:30,00	9:30,00	9:30,00
Steeple M	5:50,00 **	8:55,00	8:50,00	8:45,00	8:40,00	8:36,00	8:32,00	8:28,00	8:24,00	8:24,00	8:24,00	8:24,00	8:24,00	8:24,00	8:24,00	8:24,00	8:24,00
Hauteur F	1,82	1,82	1,85	1,88	1,90	1,91	1,91	1,92	1,92	1,92	1,92	1,92	1,92	1,92	1,92	1,92	1,92
Hauteur M	2,14	2,14	2,18	2,21	2,24	2,26	2,27	2,28	2,28	2,28	2,28	2,28	2,28	2,28	2,28	2,28	2,28
Perche F	4,04	4,04	4,16	4,25	4,33	4,39	4,43	4,47	4,49	4,51	4,52	4,52	4,52	4,52	4,52	4,52	4,52
Perche M	5,12	5,12	5,29	5,43	5,53	5,60	5,65	5,67	5,67	5,67	5,67	5,67	5,67	5,67	5,67	5,67	5,67
Longueur F	6,14	6,14	6,27	6,37	6,45	6,51	6,57	6,61	6,64	6,65	6,65	6,65	6,65	6,65	6,65	6,65	6,65
Longueur M	7,48	7,48	7,67	7,83	7,94	8,02	8,06	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08	8,08
Triple F	13,29	13,29	13,53	13,70	13,82	13,90	13,97	14,02	14,07	14,10	14,13	14,13	14,13	14,13	14,13	14,13	14,13
Triple M	16,02	16,02	16,31	16,51	16,65	16,73	16,79	16,83	16,85	16,86	16,86	16,86	16,86	16,86	16,86	16,86	16,86
Poids F	15,77	15,77	16,36	16,85	17,25	17,55	17,75	17,86	17,90	17,90	17,90	17,90	17,90	17,90	17,90	17,90	17,90
Poids M	17,53	17,53	18,72	18,09	18,68	19,30	19,84	20,27	20,56	20,70	20,70	20,70	20,70	20,70	20,70	20,70	20,70
Disque F	48,43	48,43	51,32	53,63	55,46	56,90	58,02	58,88	59,51	59,95	60,22	60,34	60,34	60,34	60,34	60,34	60,34
Disque M	54,51	54,51	58,89	57,89	59,39	60,73	61,87	62,78	63,44	63,87	64,07	64,07	64,07	64,07	64,07	64,07	64,07
Marteau F	56,84	56,84	59,41	61,87	64,08	65,98	67,51	68,66	69,43	69,84	69,84	69,84	69,84	69,84	69,84	69,84	69,84
Marteau M	69,09	69,09	73,20	68,01	70,23	71,96	73,27	74,24	74,91	75,34	75,56	75,56	75,56	75,56	75,56	75,56	75,56
Javelot F	51,56	51,56	53,12	54,90	56,64	58,19	59,43	60,30	60,79	60,79	60,79	60,79	60,79	60,79	60,79	60,79	60,79
Javelot M	69,52	69,52	72,93	76,24	77,95	79,41	80,55	81,34	81,77	81,77	81,77	81,77	81,77	81,77	81,77	81,77	81,77
Ep. Comb. F	5177	5177	5334	5460	5578	5673	5746	5808	5864	5916	5963	6001	6026	6026	6026	6026	6026
Ep. Comb. M	6960	6960	7225	7275	7400	7542	7679	7786	7858	7892	7892	7892	7892	7892	7892	7892	7892
20km marche F	0:49:50 ***	0:49:50 ***	0:48:50 ***	1:37:30	1:36:00	1:34:45	1:33:45	1:33:00	1:32:20	1:31:52	1:31:36	1:31:36	1:31:36	1:31:36	1:31:36	1:31:36	1:31:36
20km marche M	0:43:50 ***	0:43:50 ***	0:42:50 ***	1:26:00	1:25:00	1:23:45	1:22:45	1:22:00	1:21:21	1:21:21	1:21:21	1:21:21	1:21:21	1:21:21	1:21:21	1:21:21	1:21:21

* Performances sur semi-marathon

** Performances sur 2000m steeple

*** Performances sur 10 000m ou 10km marche

Tableau 3
Couloirs de performance top 50 ajusté : liste espoirs et collectifs nationaux

	CA1	CA2	JU1	JU2	ES1	ES2	ES3	SE1	SE2	SE3	SE4	SE5	SE6	SE7	SE8	SE9	SE10	SE11
100 F	12,15	12,04	11,94	11,86	11,58	11,48	11,42	11,37	11,34	11,32	11,32	11,32	11,32	11,32	11,32	11,32	11,32	11,32
100 M	10,96	10,82	10,71	10,62	10,41	10,30	10,25	10,22	10,20	10,19	10,18	10,18	10,18	10,18	10,18	10,18	10,18	10,18
200 F	25,03	24,72	24,47	24,26	23,64	23,42	23,31	23,23	23,17	23,13	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12	23,12
200 M	22,23	21,91	21,66	21,45	20,88	20,71	20,60	20,53	20,50	20,50	20,50	20,50	20,50	20,50	20,50	20,50	20,50	20,50
400 F	57,40	56,50	55,74	55,05	53,42	52,82	52,49	52,25	52,09	52,01	52,01	52,01	52,01	52,01	52,01	52,01	52,01	52,01
400 M	49,84	49,04	48,38	47,82	46,51	45,93	45,76	45,68	45,68	45,68	45,68	45,68	45,68	45,68	45,68	45,68	45,68	45,68
800 F	2:13,69	2:12,02	2:10,32	2:08,63	2:05,47	2:04,76	2:03,72	2:02,88	2:02,22	2:01,77	2:01,51	2:01,51	2:01,51	2:01,51	2:01,51	2:01,51	2:01,51	2:01,51
800 M	1:56,69	1:54,29	1:52,29	1:50,83	1:47,97	1:47,00	1:46,45	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26	1:46,26
1500 F	4:42,36	4:36,78	4:31,96	4:27,88	4:20,04	4:17,89	4:15,19	4:12,98	4:11,27	4:10,05	4:09,32	4:09,06	4:09,06	4:09,06	4:09,06	4:09,06	4:09,06	4:09,06
1500 M	3:57,95	3:53,93	3:50,96	3:48,42	3:43,50	3:40,71	3:39,40	3:38,47	3:37,86	3:37,52	3:37,52	3:37,52	3:37,52	3:37,52	3:37,52	3:37,52	3:37,52	3:37,52
3000 F	10:15,00	10:00,00	9:50,00	9:35,00														
3000 M	8:40,00	8:30,00	8:25,00	8:20,00														
5000 F			16:35,00	16:20,00	16:10,00	16:00,00	15:55,00	15:50,00	15:40,00	15:30,00	15:30,00	15:30,00	15:30,00	15:30,00	15:30,00	15:30,00	15:30,00	15:30,00
5000 M			14:30,00	14:15,00	14:00,00	13:55,00	13:50,00	13:45,00	13:35,00	13:26,00	13:26,00	13:26,00	13:26,00	13:26,00	13:26,00	13:26,00	13:26,00	13:26,00
10 000 F					33:50,00	33:30,00	33:10,00	33:00,00	32:50,00	32:40,00	32:35,00	32:30,00	32:30,00	32:30,00	32:30,00	32:30,00	32:30,00	32:30,00
10 000 M					29:35,00	29:20,00	29:00,00	28:45,00	28:30,00	28:20,00	28:10,00	28:05,00	28:05,00	28:05,00	28:05,00	28:05,00	28:05,00	28:05,00
Marathon F					1:12:37 *	1:12:04 *	1:11:49 *	2:35:34	2:33:43	2:32:45	2:32:13	2:31:49	2:31:23	2:30:49	2:30:09	2:29:28	2:28:52	2:28:30
Marathon M					1:02:43 *	1:02:24 *	1:02:09 *	2:12:40	2:11:35	2:11:04	2:10:49	2:10:38	2:10:25	2:10:09	2:09:52	2:09:37	2:09:30	2:09:30
100haies F	14,30	14,10	14,21	14,04	13,59	13,45	13,34	13,25	13,19	13,15	13,12	13,12	13,12	13,12	13,12	13,12	13,12	13,12
110haies M	14,60	14,23	14,35	14,11	13,96	13,80	13,70	13,64	13,62	13,62	13,62	13,62	13,62	13,62	13,62	13,62	13,62	13,62
400haies F	63,08	62,23	61,43	60,67	58,82	58,18	57,60	57,15	56,85	56,68	56,68	56,68	56,68	56,68	56,68	56,68	56,68	56,68
400haies M	55,84	54,69	53,87	53,00	51,22	50,43	50,11	49,92	49,85	49,85	49,85	49,85	49,85	49,85	49,85	49,85	49,85	49,85
Steeple F	7:20,00 **	7:05,00 **	7:00,00 ** 10:45,00	6:55,00 ** 10:35,00	10:25,00	10:15,00	10:08,00	9:55,00	9:48,00	9:42,00	9:42,00	9:42,00	9:42,00	9:42,00	9:42,00	9:42,00	9:42,00	9:42,00
Steeple M	6:10,00 **	6:00,00 **	9:05,00	8:55,00	8:50,00	8:45,00	8:42,00	8:38,00	8:34,00	8:30,00	8:30,00	8:30,00	8:30,00	8:30,00	8:30,00	8:30,00	8:30,00	8:30,00
Hauteur F	1,68	1,72	1,75	1,77	1,83	1,87	1,88	1,88	1,89	1,89	1,89	1,89	1,89	1,89	1,89	1,89	1,89	1,89
Hauteur M	2,00	2,05	2,08	2,11	2,18	2,22	2,24	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25	2,25
Perche F	3,56	3,68	3,77	3,86	4,11	4,19	4,25	4,29	4,33	4,35	4,37	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38	4,38
Perche M	4,57	4,75	4,90	5,04	5,25	5,41	5,48	5,53	5,55	5,55	5,55	5,55	5,55	5,55	5,55	5,55	5,55	5,55
Longueur F	5,68	5,83	5,95	6,07	6,27	6,37	6,43	6,48	6,52	6,55	6,57	6,57	6,57	6,57	6,57	6,57	6,57	6,57
Longueur M	6,88	7,08	7,25	7,40	7,67	7,86	7,94	7,98	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00
Triple F	12,11	12,45	12,73	12,95	13,28	13,53	13,62	13,68	13,74	13,78	13,82	13,84	13,84	13,84	13,84	13,84	13,84	13,84
Triple M	14,55	15,01	15,32	15,62	16,02	16,37	16,45	16,51	16,55	16,57	16,58	16,58	16,58	16,58	16,58	16,58	16,58	16,58
Poids F	14,37	15,39	13,90	14,54	15,54	16,48	16,78	16,98	17,09	17,13	17,13	17,13	17,13	17,13	17,13	17,13	17,13	17,13
Poids M	15,43	16,86	16,48	17,47	17,50	18,10	18,72	19,26	19,69	19,98	20,12	20,12	20,12	20,12	20,12	20,12	20,12	20,12
Disque F	37,94	41,15	43,95	46,89	51,05	52,93	54,37	55,49	56,35	56,97	57,41	57,69	57,81	57,81	57,81	57,81	57,81	57,81
Disque M	44,01	48,99	50,14	53,58	55,33	57,15	58,50	59,64	60,54	61,21	61,63	61,83	61,83	61,83	61,83	61,83	61,83	61,83
Marteau F	52,69	56,58	52,26	55,05	59,78	61,77	63,67	65,20	66,34	67,11	67,53	67,53	67,53	67,53	67,53	67,53	67,53	67,53
Marteau M	59,41	63,97	62,51	66,07	66,97	68,16	69,89	71,20	72,17	72,84	73,27	73,49	73,49	73,49	73,49	73,49	73,49	73,49
Javelot F	45,75	48,82	47,08	48,62	52,26	54,26	55,80	57,04	57,91	58,40	58,40	58,40	58,40	58,40	58,40	58,40	58,40	58,40
Javelot M	60,45	64,55	63,82	67,03	72,68	76,08	77,54	78,68	79,47	79,90	79,90	79,90	79,90	79,90	79,90	79,90	79,90	79,90
Ep. Comb. F	4600	4850	4973	5130	5256	5374	5468	5542	5604	5660	5712	5759	5797	5822	5822	5822	5822	5822
Ep. Comb. M	6200	6550	6706	6971	7021	7146	7288	7425	7532	7603	7637	7637	7637	7637	7637	7637	7637	7637
20km marche F	27:30 ***	26:30 ***	52:00 ****	51:00 ****	1:40:00	1:38:30	1:37:00	1:36:58	1:35:53	1:35:00	1:34:19	1:33:51	1:33:36	1:33:36	1:33:36	1:33:36	1:33:36	1:33:36
20km marche M	23:30 *** 47:30 ****	23:00 *** 46:30 ****	45:30 ****	44:30 ****	1:28:00	1:26:30	1:25:00	1:22:47	1:22:44	1:22:44	1:22:44	1:22:44	1:22:44	1:22:44	1:22:44	1:22:44	1:22:44	1:22:44

* Performances sur semi-marathon

** Performances sur 2000m steeple

*** Performances sur 5000m marche

**** Performances sur 10 000m ou 10km marche

Epreuves collectives olympiques

Elite

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont couru durant le championnat de référence

- JO ou CM : 1 à 4
- CE : 1

Senior

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont couru durant le championnat de référence

- JO ou CM : 5 à 8
- CE : podium

Critère « Bilan WA » : Top 8

Relève

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont couru durant le championnat de référence

- CM U20 : 1 à 8
- CE U20 ou U23 : 1 à 4
- CM salle : 1 à 4
- CE en salle : 1

Critère « complémentaire » : Si le collectif est classé Elite ou Senior, les relayeurs n'ayant pas couru sont listés « Relève »

Collectifs Nationaux (à partir de la catégorie Seniors)

- JO ou CM (été) ou CE (été) : Relayeurs sélectionnés
- CM (salle) ou CE (salle) : Relayeurs ayant couru durant le championnat de référence

Espoirs (de la catégorie CA/U18 à la catégorie ES/U23)

- CM U20 ou CE U20 ou CE U23 : Relayeurs sélectionnés

Epreuves individuelles non olympiques

Elite

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM Cross ou Semi-marathon ou Montagne ou Trail ou 24h ou 100 km : 1^{er}

Senior

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM Cross ou Semi-marathon ou Montagne ou Trail : 2 à 8
- CM 24h ou 100 km : 2 à 8 + perf niveau IA*
- CE Cross ou Montagne ou Trail : podium
- CE 24h ou 100km : 1 à 3 + perf niveau IA*

*Performances IA :

- 24h : H : 250 km / F : 220 km
- 100 km : H : 6h35 / F : 8h05

Critère « Bilan WA à 3 / pays » pour le Semi-marathon : Top 20

Relève (à partir de Cadets)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM U20 Cross : 1 à 16
- CE U20 ou U23 Cross : 1 à 3
- CM U20 Montagne ou Trail : 1 à 8 / pour les U18 sélectionnés en U20 : 1 à 10
- CE U20 Montagne ou Trail : 1 à 4 / pour les U18 sélectionnés en U20 : 1 à 6

Collectifs Nationaux (à partir de la catégorie Seniors)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- CM Cross ou Semi-marathon ou Montagne ou Trail ou 24h ou 100 km : sélection
- CE Cross ou Montagne ou Trail ou 24h ou 100 km : sélection

Critère « Bilan WA à 3 / pays » pour le semi-marathon : Top 50

Espoirs (de la catégorie CA/U18 à la catégorie ES/U23)

Critère « Place dans la compétition de référence » :

- Sélections internationales CA/U18 ou JU/U20 ou ES/U23 (CM U20 Cross ou Montagne ou Trail, CE Cross U20 ou U23, CE U20 Montagne ou Trail, Coupe du Monde Montagne U18 et matchs)
- CF de Cross U18 ou U20 ou U23 : 3 premiers athlètes sélectionnables en équipe de France

Critère « Bilan WA U23 à 3 / pays » pour le semi-marathon :

- Bilan WA U23 Top 16 en Esp 3
- Bilan WA U23 Top 20 en Esp 2
- Bilan WA U23 Top 24 en Esp 1

Epreuves collectives non olympiques

Elite

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont classé l'équipe

- CM Cross ou Semi-marathon ou Montagne ou Trail ou 24h ou 100 km : 1

Senior

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont classé l'équipe

- CM Cross ou Semi-marathon ou Montagne ou Trail ou 24h ou 100 km : 2 à 4
- CE Cross : 1
- CE Montagne ou Trail ou 24h ou 100 km : 1 à 3

Relève

Critère « Place dans la compétition de référence » : critère ne retenant que les athlètes qui ont classé l'équipe

- CM U20 Cross : 1 à 6
- CE Cross U20 ou U23 : 1

Indicateurs de performance

- Le pourcentage d'athlètes reconduits en liste = ou sup (au total et en détaillant / spécialités)
- Le nombre de listés / listes
- La réussite des cas forcés
- Passages à la liste supérieure :
 - o Sénior à Elite
 - o Relève à Sénior ou Elite
 - o CN à Sénior ou Relève
 - o Espoirs à Relève

Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

Riche de son expérience dans ce domaine, la nouvelle organisation du suivi social et professionnel (SSP) à la FFA part de trois constats :

- Actions éparées car cible très large et impossibilité d'accompagner les athlètes en amont de l'apparition des difficultés.
- Accompagnement financier pas toujours lisible pour les athlètes
- Travail de la partie SSP après l'arrivée en structure d'entraînement

4 objectifs découlent de ces constats :

- Cibler les actions du secteur SSP exclusivement sur les 5 cercles de suivi identifiés par la HP
- S'appuyer sur les ressources existantes pour se focaliser sur la cible performante (MRP, responsables de pôle, Directeur de Performance en territoire...)
- Restructurer la politique d'accompagnement financier des cibles pour la rendre simple, lisible et claire : aides au financement du coût des structures, aides personnalisées, aides fédérales
- Proposer un rendez-vous trimestriel pour les athlètes des cercles de suivi fédéraux afin de proposer un suivi agile et réactif en s'appuyant sur une nouvelle organisation

1- Stratégie :

Le DTN comme le Directeur de la Haute Performance souhaitent que la politique d'accompagnement soit la plus simple et la plus lisible possible.

Ainsi il a été décidé de privilégier une entrée par la Haute Performance (cercle 1 et 2 ; Ambition 2024) ou leur responsable de spécialité (cercle 3 et 4). Cette entrée unique permet au responsable du suivi d'avoir une vision globale de l'écologie mise en place par l'athlète. Le secteur RSSP est donc sollicité par ce responsable et non par l'athlète.

Pour plus d'efficacité le secteur SSP ne se concentre plus que sur les cercles de suivis fédéraux décrits dans le PPF. La DTN travaillera donc en parallèle sur la création d'outils d'informations pour les athlètes qui ne se trouveraient plus dans la cible de la DTN : fiche sur mise en liste et droits ouverts ; fiche sur les accidents lors de la pratique...

Une série de webconférences se feront sur des périodes clés sur les thématiques couramment plébiscitées : les listes de haut-niveau et les droits qui en découlent, les aménagements possibles, les obligations fiscales....

Ce travail aboutira à la création d'un Vademecum des dispositifs dédiés aux SHN ainsi que des petites vidéos dans le secteur du suivi social et professionnel qui pourront être mises sur les réseaux sociaux. Une fois ces supports créés, la DTN formera les cadres de régions à ces outils pour qu'ils puissent être des personnes ressources de cette cible non accompagnée au national.

Enfin, consciente que la stabilisation de la situation sociale des athlètes permet un projet de performance plus efficient, la FFA a décidé de créer une SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif).

« LES SCIC ONT POUR OBJET LA PRODUCTION OU LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF QUI PRÉSENTENT UN CARACTÈRE D'UTILITÉ SOCIALE »



La SCIC permettra de gérer l'ensemble des revenus de l'athlète qui le souhaite. Aujourd'hui, nous avons encore trop d'athlètes sans couverture sociale, en illégalité par rapport à leurs obligations faute de connaissances dans ce domaine. Parallèlement, il est important de stabiliser notre 2eme couche qui participe à la dynamique des spécialités ou qui est en devenir.

L'athlète pourra ainsi se concentrer sur sa pratique sans se soucier de son statut social, fiscal, médical De manière plus précise une Scic permet de :

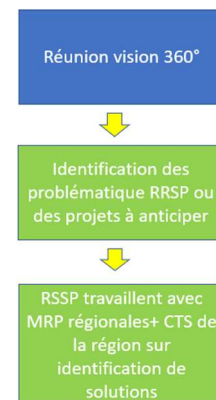
- Obtenir des revenus fixes, cotiser pour la retraite, avoir une couverture santé et émarger aux droits à la formation.
- Une transparence dans les couts pris par la structure puisque les athlètes sont sociétaires de la SCIC et votent l'ensemble des frais pris pour les gérer.
- Une solution pour les athlètes dont les clubs ne veulent pas partir sur de la professionnalisation
- Plus de gestion d'un statut d'auto-entreprise ou autre pour accueillir leurs différents dons
- Régularisation du statut d'athlètes hors la loi (montage d'une association familiale pour accueillir leurs gains)

2- Organisation :

La FFA mobilise deux cadres techniques sur la mission de RSSP. Ils peuvent s'appuyer en région sur les cadres qui coordonnent la performance sur leur territoire ainsi que les MRP. Ils sont des soutiens importants dans l'organisation du suivi. La partie suivie des athlètes en pôle est pilotée par le responsable de la structure en lien avec les acteurs locaux (MRP, établissements scolaires...).

La volonté de mettre en place un travail à 360° autour du projet de l'athlète se traduit par l'organisation de 3 rendez-vous annuels pour faire un état du projet global de l'athlète. Cette rencontre est organisée par la HP avec les acteurs des différents secteurs du projet de l'athlète.

À la suite de ces réunions, les RSSP qui auront recensé les difficultés identifiées dans leur secteur, organiseront des réunions avec les MRP et les Directeurs de performance en territoire. Ils évoqueront avec eux ce que les acteurs locaux peuvent faire dans les situations relevées car souvent les actions locales sont plus efficaces dans le domaine du SSP. L'idée est d'offrir une vision globale aux acteurs des territoires et de trouver ainsi de la synergie dans les réponses à apporter.



3- Actions spécifiques :

3.1- Travail autour du développement des outils pour rendre les athlètes autonomes dans leur recherche de mécènes et sponsors.

Sur la génération du dispositif « Ambition 2024 », la DTN met en place sur les deux regroupements annuels des ateliers de travail sur : sur CV, CV vidéo, support pour recherches de mécènes ainsi qu'un accompagnement sur une meilleure gestion de leur réseaux sociaux (dans un but de recherches de partenaires).

Cette cible est la génération en devenir ; il est donc important de leur donner les outils pour stabiliser leur situation et se sentir ainsi en pleine possession de leur projet.

3.2-Travail autour de la lisibilité de l'accompagnement de la FFA en termes d'aides et du statut d'athlète professionnel.

Les critères d'entrée dans le dispositif d'athlétisme professionnel sont devenus uniquement centrés sur un niveau de performance. Les critères sont lisibles et explicables. En termes de projection et de construction de projet de performance, cela permet aux athlètes d'être en conscience du niveau de performance attendu pour accéder à ce statut. Cela participe au développement d'une culture de haut-niveau mais aussi à l'optimisation des projets en fonction d'un niveau de performance.

Les frais de prise en charge des athlètes des structures nationales du PPF vont pour la première fois être uniformisés. Là encore le niveau de performance donnera un niveau financier d'accompagnement. Ce changement va permettre de stabiliser socialement un nombre significatif d'athlètes.

Le secteur SSP possède en parallèle un budget spécifique pour des aides sociales d'urgence.

Enfin, les aides personnalisées sont comme le demande l'ANS dédiées à la gestion de la sphère sociale et professionnelle.

3.3-Travail sur la capacité des athlètes à optimiser leur projet sur le long terme.

Le travail autour de la construction du projet est mené dès le plus jeune âge. En effet, cette notion est abordée dès les regroupements des meilleurs minimes organisés par la DTN.

Sur les stages U18 et U20, plusieurs ateliers sont menés. Les athlètes travaillent en groupe sur leur projet et le questionnent. Ils le mettent en perspective avec leurs objectifs et cherchent les leviers pour l'optimiser. En parallèle des interventions sont organisées sur le statut de haut-niveau et les droits et devoirs qui en découlent. Il y a également un temps dédié à la présentation de la convention athlète. Enfin, des athlètes seniors témoignent sur leurs choix et ce qu'ils ont mis en place pour se donner les moyens d'être performants.

Sur le suivi Ambition 2024, les ateliers mis en place sont toujours en lien avec les problématiques identifiées par les athlètes. Les interventions sont généralement dans les domaines :

- De la gestion des réseaux sociaux pour optimiser ses chances de trouver des partenaires
- De la fiscalité et des types de structures qui peuvent accueillir leurs gains
- La réalisation de supports et de CV

Ces interventions sont plus spécifiques car elles correspondent aux problématiques d'une cible plus performante.



CONVENTION 2023

ATHLETE – FEDERATION FRANCAISE D’ATHLETISME

Entre :

La Fédération Française d’Athlétisme, ci-après dénommée « FFA », Association Loi 1901 reconnue d’Utilité Publique, dont le siège social se situe 33 Avenue Pierre de Coubertin, 75640 PARIS Cedex 13, et représentée par son Président, Monsieur André GIRAUD, son Directeur Technique National (DTN), Monsieur Patrick RANVIER et son Directeur de la Haute-Performance, Romain BARRAS.

Et :

L’Athlète, ci-après dénommé « l’Athlète », dont les noms et coordonnées sont indiqués ci-dessous.

Nom :

Prénom :

Préambule

Tout athlète bénéficiant d'une reconnaissance de l'Etat de sa qualité de sportif de haut niveau doit s'efforcer d'observer en toutes circonstances un comportement exemplaire de nature à valoriser l'image de l'athlétisme au quotidien.

Dans le plein exercice de ses droits, chaque athlète de haut niveau est responsable de la bonne conduite de sa carrière sportive, ainsi que la préparation de son avenir socio-professionnel. Il veille à l'exécution de ses obligations à l'égard de la FFA à laquelle, en tant que licencié, il a volontairement adhéré.

Définitions

Athlète : désigne tout athlète inscrit sur une des listes ministérielles que sont : relève, senior, élite et reconversion.

Image : désigne les attributs de la personnalité comprenant limitativement l'image, le nom, le prénom, la signature, la voix et l'ensemble des titres sportifs ainsi que la réputation de l'Athlète.

Image collective : désigne la représentation collective d'au moins trois Athlètes en tenue Équipe de France. Cette représentation peut être obtenue soit à partir d'un montage photographique soit à partir d'une photographie réalisée dans le cadre de l'Équipe de France.

Le montage photographique comprend notamment l'association d'images individuelles destinées à représenter l'image collective de l'équipe de France.

« *Team Duty* » : désigne la période pendant laquelle l'Athlète est tenu de porter les tenues et équipement fournis par la FFA, à l'occasion de la participation à une compétition internationale et à l'occasion des activités promotionnelles et autres apparitions publiques et manifestations liées à la FFA, y compris pour d'autres sponsors de la FFA.

6. ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de déterminer les engagements réciproques de la FFA et de l'Athlète pour une période qui commence le 1^{er} janvier 2023 et se termine le 31 décembre 2023.

Les dispositions de l'article 5.4 survivront au terme précité, pour prendre fin de plein droit le 31 décembre 2024.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DE L'ATHLETE

2.1. Obligation d'information

L'Athlète s'engage à porter à la connaissance du DTN et du Directeur de la Haute Performance, dans les plus brefs délais, tout évènement qui pourrait avoir des répercussions sur son activité sportive, sa participation aux compétitions ou à l'image de l'équipe de France et/ou de la FFA.

2.2. Lutte contre le dopage

L'Athlète s'engage à prendre connaissance des textes et documents de référence concernant le dopage et à pleinement les respecter.

Dans cette optique et pour respecter les règles obligatoires d'European Athletics, l'Athlète s'engage à suivre le programme d'apprentissage interactif de lutte contre le dopage « I Run Clean » afin d'obtenir la certification y correspondante.

L'Athlète s'engage à ne prendre aucune substance dopante, ni à utiliser aucun procédé interdit. Il reconnaît les conséquences néfastes que peut avoir, sur l'organisme, une pratique dopante.

L'Athlète s'engage à tout dispositif de suivi des athlètes et de lutte contre le dopage qui pourraient être mis en œuvre par la FFA, l'AFLD, l'AMA ou World Athletics (IAAF)/ Integrity Athletics Unit (IAU).

L'Athlète se soumettra à tous les contrôles anti-dopage organisés à la demande des pouvoirs publics, de la FFA et/ou de World Athletics (IAAF)/ IAU

Chaque athlète soumis à une obligation de localisation, s'engage :

- à fournir toutes les informations relatives dans les délais requis,
- à les maintenir à jour.

Tout manquement à l'obligation de localisation (3 manquements sur une période d'un an à compter du premier no show) est constitutif d'une violation des règles antidopage susceptible d'entraîner une sanction de suspension de compétition de 2 ans.

2.3. Suivi médical réglementaire

Dans le cadre de la politique ministérielle de protection de la santé des Athlètes, en application des articles L. 230-1 et suivants du code du sport, R. 231-3 à 231-11 et A. 231-3 à 231-7, la FFA met en place le suivi médical réglementaire. Ce suivi est effectué à titre préventif pour la protection de la santé de l'Athlète.

Il est mis en œuvre par le médecin coordonnateur du suivi médical réglementaire, mandaté par le Président de la FFA pour son expertise.

L'Athlète s'engage à respecter le règlement médical de la FFA (Annexe 1). A ce titre, il doit répondre dans les délais impartis à toutes les convocations et prescriptions (individuelles ou lors de

regroupements) relatives au suivi médical. Le non-respect de cette obligation entrainera l'établissement d'un certificat de contre-indication à la participation aux compétitions qui sera transmis au Président de la FFA, qui pourra décider de prendre une mesure de suspension conservatoire applicable jusqu'à la transmission des examens prescrits, avec pour conséquence une impossibilité de pratiquer l'athlétisme en compétition, une non-sélection en Équipe de France, une non-convocation aux stages nationaux et/ou une suspension des aides financières,

L'Athlète s'engage à transmettre les bilans complémentaires (biologiques, imageries, compte rendu opératoire, ou d'avis de spécialiste) qu'il réaliserait aux médecins de la FFA (médecin coordonnateur de la SMR et médecin des équipes de France). Ces éléments sont bien entendu couverts par le secret médical mais sont nécessaires au suivi de l'Athlète et à la coordination de ses prises en charge notamment lors des stages et compétitions en équipe de France.

L'Athlète s'engage à donner au médecin des Equipes de France et au médecin coordonnateur du SMR le nom de son médecin traitant.

2.4. Autorisations d'Usage Thérapeutique (AUT)

Les sportifs de niveau international (au sens des règles antidopage de World Athletics) doivent adresser leur demande à l'athletics Integrity Unit, de préférence par l'intermédiaire du logiciel ADAMS.

Pour les autres sportifs, seule une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) délivrée par l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD), qu'elle soit rétroactive ou non, permettra au sportif de ne pas être sanctionné.

Dans le cadre d'une procédure disciplinaire seule une AUT permet de justifier de :

- la présence dans leur échantillon prélevé à l'occasion d'un contrôle antidopage de substances ou méthodes interdites ;
- l'usage ou la tentative d'usage de substances ou méthodes interdites ;
- la possession de substances ou méthodes interdites ;
- l'administration ou la tentative d'administration de substances ou méthodes interdites.

La seule présentation d'un certificat médical et d'une ordonnance ne suffit pas pour exonérer le sportif de sa responsabilité et lui éviter une sanction.

Toute demande d'AUT fait l'objet d'un examen par un Comité d'experts pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (CAUT) qui soumet un avis de délivrance ou de refus.

Pour plus d'informations, l'Athlète s'engage à prendre connaissance du guide des AUT consultable à l'adresse figurant en Annexe 2.

2.5. Paris en ligne

Conformément aux dispositions de l'article 4.4 du Règlement Intérieur de la FFA, pris en application des articles R.131-37 à R.131-45-2 du code du sport, l'Athlète ne peut :

- Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition à laquelle il est intéressé directement ou indirectement ;
- Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues dans le cadre de sa profession ou de sa fonction et qui sont inconnues du public ;
- Porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation de l'Athlétisme ;

Toute infraction à cette disposition pourra entraîner des sanctions sur le plan pénal et disciplinaire.

2.6. Agent sportif

Si l'Athlète rémunère une personne pour la mettre en relation avec un organisateur de compétition ou un club sportif, il s'engage à avoir recours aux services d'un agent sportif agréé par la FFA, conformément aux dispositions de l'article L.222-7 du code du sport.

La liste des agents sportifs est consultable sur le site de la FFA à l'adresse précisée en Annexe 1.

Le non-respect de cette obligation par l'Athlète est une infraction pénale susceptible de donner lieu à des poursuites judiciaires et disciplinaires. Toute collaboration d'un Athlète avec un agent non-agréé entraînera automatiquement l'application de l'article 8 de la présente Convention.

2.7. Obligations administratives et fiscales

L'Athlète s'engage à être licencié dès le début de la saison sportive (1^{er} septembre) et au plus tard le 30 novembre 2023.

L'Athlète s'engage en toute circonstance à maintenir exactes ses informations (adresse postale, adresse mail, ...) à la fois dans le SI-FFA et dans le PSQS du Ministère chargé des Sports. L'Athlète s'engage à déclarer l'ensemble de ses revenus aux services fiscaux.

2.8. Suivi socioprofessionnel

L'Athlète s'engage à remplir en toute bonne foi le PSQS (Portail du Suivi Quotidien des Sportif), ainsi que les questionnaires envoyés par la FFA ou le Ministère chargé des sports concernant son statut social.

S'il ne se soumet pas à cette obligation, il ne peut être proposé sur liste ministérielle de haut-niveau et la FFA ne sera donc pas tenue de lui verser les aides auxquelles il pourrait prétendre.

L'Athlète s'engage à :

- Formaliser un projet personnel et /ou de formation compatible avec son projet sportif. Ce projet sera discuté avec son entraîneur, le responsable national de la spécialité ainsi que le référent suivi socio-professionnel
- Communiquer, s'il est salarié, les obligations professionnelles auxquelles il est tenu pour la saison au responsable national du suivi des sportifs et à son responsable des spécialités.
- Porter dans les plus brefs délais à la connaissance de son référent « suivi socio professionnel », les éventuelles difficultés rencontrées dans son projet tant au niveau social que scolaire.
- Faire connaître à son référent du suivi socio-professionnel ses besoins en matière de justificatifs administratifs pour une absence dans son milieu scolaire ou professionnel.

7. ARTICLE 3 : FINANCEMENT DE L'ATHLETE

Les sportifs classés sur la liste ministérielle dans la catégorie Elite, Senior ou Relève, peuvent prétendre à des aides en fonction de leur niveau de performance, de leur projet sportif et des critères d'attribution définis par le DTN et le Directeur de la Haute Performance.

3.1. Aides personnalisées

L'inscription sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau et la signature de la présente convention sont des conditions impératives pour pouvoir bénéficier de ces aides financières.

Les aides personnalisées sont attribuées sur les bases du projet de l'athlète étudié par la DTN et le Directeur de la Haute-Performance. La proposition de répartition des Aides Personnalisées est validée

ensuite par l'Agence Nationale du Sport. Elles sont alors versées par le Comité National Olympique et Sportif Français.

3.2. Aides individuelles à la préparation sportive

Suite à la validation du projet sportif de l'Athlète par le responsable de la discipline, le DTN et le Directeur de la Haute-Performance pourront participer financièrement au projet sportif de l'athlète en fonction des critères qu'ils auront fixés.

Le montant de cette prise en charge sera fonction du projet, du niveau de performance et ne sera versé que sur présentation de factures.

3.3. Dispositions relatives au financement des stages personnels

Seuls les stages qui auront préalablement été planifiés et validés par le DTN et le Directeur de la Haute-Performance pourront faire l'objet d'une aide financière.

Dans ce cadre, l'Athlète s'engage à transmettre les informations suivantes :

- Dates du stage ;
- Lieu du stage ;
- Adresse exacte de son hébergement ;
- Objectif du stage ;
- Liste exhaustive des personnes l'accompagnant (entraîneur, partenaire d'entraînement, personnel médical et paramédical...) pendant le stage ;
- Mode de transport.

L'ensemble des factures doit correspondre aux informations déclarées et validées par le DTN et/ou le Directeur de la Performance.

Toute modification relative aux informations déclarées ci-dessus doit faire l'objet d'une déclaration immédiate auprès du DTN et du Directeur de la Haute-Performance pour validation. A défaut, l'Athlète ne sera pas éligible au versement de l'aide financière.

Ces aides sont soumises à une obligation de présence à au moins un regroupement de l'équipe de France (Ambition 2024 ou Equipe de France sénior) et un stage national de spécialité ou transversal par année civile. Cette participation concourt à la dynamique de l'équipe de France et de la spécialité.

3.4. Dispositions relatives à l'athlétisme professionnel

La FFA professionnalise chaque année un certain nombre d'athlètes via leur club. Il existe trois dispositifs au sein de l'Athlète Pro : les Athlète Pro A, les Athlètes pro B (accompagnement sur un an) ainsi que les Pro Avenir (accompagnement sur deux ans).

L'intégration à ces dispositifs sous-tend un niveau de performance précis pour chacun d'eux. La sélection des sportifs bénéficiaires de ce dispositif est effectuée par la FFA au regard des critères fixés par la Direction Technique Nationale et la Commission de l'Athlétisme professionnel.

ARTICLE 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX SELECTIONS EN EQUIPE DE FRANCE

Être sélectionné en Equipe de France est un honneur et une responsabilité. En étant sélectionné en Equipe de France, l'Athlète a l'honneur et la fierté de porter le maillot national ; il rejoint une équipe prestigieuse et se doit de respecter les valeurs de l'athlétisme.

En étant sélectionné en Equipe de France, l'Athlète est porteur d'une exemplarité de comportement et d'une solidarité collective, conjuguant ainsi l'excellence aussi bien humaine que sportive.

En étant sélectionné en Equipe de France, l'Athlète est garant des valeurs de l'Equipe de France : loyauté, combativité, dépassement de soi, respect des règles, de l'adversaire et des autres acteurs de l'athlétisme, humilité, partage, fierté du résultat, le tout au nom de l'amour du maillot.

4.1 Règles relatives à l'éthique et la déontologie applicables aux athlètes sélectionnés en Equipe de France

En étant sélectionné en Equipe de France, l'Athlète adhère aux "principes généraux" et à ceux relatifs aux sélectionnés en Equipe de France de la Charte d'Éthique et de Déontologie de l'Athlétisme et du Comité Nationale Olympique et Sportif Français (CNOSF) qu'il s'engage à respecter et à promouvoir.

A ce titre, l'Athlète s'engage en toutes circonstances à agir en accord avec les responsabilités que lui confère sa situation de Sportif de Haut Niveau, et notamment à :

- Être courtois et respectueux
- Avoir conscience des effets néfastes d'une attitude irrespectueuse
- S'interdire :
 - o toute critique, agression, discrimination envers les autres, de formuler des critiques, injures ou moqueries, de tenir des propos diffamatoires ou attentatoires à la vie privée et de façon générale de se livrer à toute forme d'agression verbale ou autre, en particulier par l'utilisation des nouvelles techniques de communication et d'information,
 - o toute forme d'agression physique, de violence ou d'incitation à la violence,
 - o toute discrimination, c'est-à-dire toute distinction opérée en raison de l'origine, du sexe, de l'apparence physique, du handicap, des mœurs et de l'orientation sexuelle, des opinions politiques ou de l'appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, ou une religion déterminée.
- S'astreindre à un devoir de réserve envers les instances officielles,
- Bannir le dopage et toute autre forme de tricherie.

L'Athlète s'engage également :

- à avoir une conduite dans le respect du savoir-vivre à l'égard des autres athlètes, des cadres techniques et des dirigeants ainsi que du staff médical et à toujours conserver une attitude de conciliation favorisant la bonne entente et la cohésion.
- à prendre part aux formations citoyennes proposées par la FFA lors des stages et regroupements.
- à ne pas nuire par son comportement ou ses propos à l'image de l'Athlétisme.

Chacune des Parties conserve, à titre individuel, la liberté la plus entière de communiquer avec la presse, ou sur les réseaux sociaux dans la limite de l'article 5.5, et de faire toutes déclarations selon sa liberté de conscience.

Elles ne tiennent pas de propos diffamatoires et désobligeants l'une envers l'autre, à l'égard de tout autre Athlète, dirigeant ou responsable technique ou médical.

4.2. Modalités de sélection et relations des Parties

Les modalités de sélections seront mises en ligne sur le site internet de la FFA www.athle.fr.

La détermination des modalités de sélection pour les différentes compétitions internationales relève de la compétence exclusive et discrétionnaire du DTN et du Directeur de la Haute-Performance. La sélection est opérée par le Comité de Sélection.

L'Athlète s'engage à honorer sa sélection en équipe nationale et respecte l'intégralité des règles liées à sa sélection.

En cas d'impossibilité, l'Athlète doit en aviser immédiatement le DTN et le Directeur de la Haute-Performance.

L'Athlète est placé sous la responsabilité organisationnelle des cadres de l'Équipe de France, ou de tout autre responsable désigné par la FFA, lors de la compétition (échauffement, chambre d'appel, ...) et s'engage à respecter les consignes qui lui seront données dans ce cadre. Le non-respect de ces dispositions entraînera la résolution de la présente convention (c'est-à-dire le remboursement de l'ensemble des aides financières versées au titre de la présente Convention), sans préjudice des éventuelles procédures disciplinaires qui pourraient être engagées.

L'Athlète s'engage, sauf force majeure, à participer prioritairement à tout évènement qui pourrait être organisé par le DTN et/ou le Directeur de la Haute-Performance dans le cadre de l'Équipe de France.

4.3. Suivi médical dans le cas d'une sélection en Équipe de France

L'Athlète s'engage à informer le médecin des Équipes de France de toute blessure dans les meilleurs délais et conformément aux directives précisées dans les modalités de sélection pour la compétition correspondante.

4.4. Communication

4.4.1. Captation de l'Image

L'Athlète autorise expressément la FFA et ses partenaires à capter son Image en tenue Équipe de France ou en tenue neutre sur tous supports existants ou à venir.

Dans le cadre des rassemblements Équipe de France organisés par la FFA, l'Athlète s'engage à participer à l'ensemble des séances photos.

4.4.2: Exploitation de l'Image individuelle

L'Athlète autorise expressément, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, la FFA à exploiter son Image individuelle en tenue Équipe de France ou en tenue neutre, sur tout support existant ou à venir, dans le seul cadre de la promotion de l'Équipe de France et de l'athlétisme, et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans le cas de la reproduction de son image en tenue neutre, la FFA s'engage à lui soumettre le projet de visuel avant toute exploitation. Ce dernier disposera alors d'un délai de 8 (huit) jours calendaires, à compter de cette soumission, pour s'opposer à cette exploitation.

Dans le cas de la reproduction de son Image en tenue Équipe de France, la FFA s'engage à lui soumettre le projet de visuel avant toute exploitation pour information.

4.4.3. Exploitation de l'Image collective de l'Équipe de France

L'Athlète autorise expressément, à titre gracieux, sur le territoire du monde entier, la FFA et ses partenaires à exploiter son Image collective dans le cadre de l'image collective de l'Équipe de France, à titre promotionnel et commercial, sur tout support existant ou à venir, et ce jusqu'au 31 décembre 2024. La FFA s'engage à lui transmettre le projet de visuels avant toute exploitation pour information.

4.4.4. Exploitation de l'Image Individuelle ou Collective de l'Équipe de France par l'athlète

Sauf accord exprès de la FFA, l'athlète et/ou ses partenaires s'engagent à ne pas utiliser et/ou exploiter l'Image individuelle et l'Image Collective de l'Équipe de France.

4.5. Partenaires de la FFA

4.5.1. Obligations générales

L'Athlète est informé :

- de l'importance des partenaires privés et publics dans le modèle économique de la FFA, ces derniers contribuant au financement des activités liées à l'Équipe de France (stages, déplacements en compétition, ...)
- que les contrats de partenariat conclus par la FFA prévoient des pénalités, notamment financières, en cas d'inexécution de ses obligations (port d'un produit d'un équipementier concurrent, ...)
- que le respect des partenaires de la FFA constitue une condition essentielle de la présente Convention. En conséquence, l'Athlète s'interdit de critiquer ou de dénigrer publiquement l'un des partenaires de la FFA.

Par ailleurs, l'Athlète s'interdit de faire la promotion de tout partenaire concurrent d'un partenaire de la FFA, quel que soit le support, pendant la période de Team Duty. Il se porte-garant du respect par ses partenaires de l'interdiction de communiquer sur l'un des attributs de son image en tenue de l'Équipe de France d'athlétisme. La liste des partenaires de la FFA est annexée en Annexe 3.

L'Athlète s'engage à participer gracieusement à 1 (une) journée de relations publiques par Année contractuelle organisée par la FFA pour son compte ou pour le compte d'un partenaire privé ou public dans le cadre de la promotion de l'athlétisme. Toute sollicitation émanant de la FFA, ou transitant par elle, sera décidée en accord avec l'Athlète pour déterminer la meilleure date.

4.5.2. Obligations spécifiques relatives au port des tenues et des équipements

L'Athlète s'engage, pendant l'intégralité du Team Duty, à se conformer à toute directive donnée par la Direction des Équipes de France et ses représentants en matière de port des tenues et des équipements.

L'Athlète s'engage, pendant la Période de Team Duty, à porter et utiliser, exclusivement, les tenues et équipements de la marque « adidas » fournis par la FFA dans le cadre de la dotation (et notamment les chaussettes et bas de contention), à l'exception des :

- (i) chaussures de compétition,
- (ii) lunettes (à condition qu'elles soient sans marque / non visible ou que la marque présente sur les lunettes ne soit pas plus visible que la marque présente sur des lunettes similaires vendues auprès du grand public),
- (iii) sous-vêtements (notamment shorty, boxer, slip, culotte, soutien-gorge) à condition qu'ils soient sans marque ou qu'elle ne soit pas rendue délibérément visible).

L'Athlète s'engage à respecter ces obligations, et à garder l'équipement que lui fournit la FFA en bonne condition, sans le modifier. La marque des partenaires principaux de la FFA figurant sur cet équipement devra être mise en évidence et ne devra pas être modifiée, dissimulée, maquillée ou supprimée de l'équipement fourni par la FFA.

Le non-respect de ces règles élémentaires liées au port des équipements constitue une inexécution des obligations de la présente Convention et peut entraîner une suspension du versement des aides financières ou des pénalités financières assumées par l'Athlète pour manquements constatés.

La liste des produits pour lesquels la FFA a conclu un contrat d'exclusivité avec adidas est jointe en annexe de la présente Convention.

4.6. Club France

Dans le cas où l'Athlète est finaliste ou médaillé lors d'une compétition des équipes de France, il s'engage à se rendre au Club France (sous réserve que celui-ci soit organisé) le soir de l'épreuve ou le lendemain, sauf incompatibilité notoire risquant de compromettre ses chances pour le reste de la compétition.

4.7. Relations Presse

L'ensemble des relations Presse de l'Athlète sera géré par la FFA au cours des évènements suivants :

- durant les sélections en Équipe de France
- pour toute sollicitation officielle post-sélection, si l'invitation est adressée à la FFA
- lors des rassemblements Équipe de France

L'Athlète s'engage à participer à tous les points presse organisés par la FFA dans le cadre de l'Équipe de France et à toute autre sollicitation postérieure à la sélection liée à l'Équipe de France. Tout refus devra être dûment justifié.

En cas de blessure ou maladie durant une sélection en Équipe de France, le communiqué de presse sera fait en accord avec le médecin des Équipes de France.

ARTICLE 5 : INFORMATIONS EN MATIERE DE SOUTIEN ET D'ACCOMPAGNEMENT

5.1. Prévention dopage

Il est rappelé que chaque Athlète dispose de la possibilité de s'informer en matière de lutte contre le dopage par l'intermédiaire du Comité de Prévention du Dopage de la FFA, de la Commission Médicale Nationale, des médecins fédéraux et du partenaire santé FFA.

5.2. Lutte contre les comportements déviants et les violences sexuelles

La FFA informe l'Athlète de sa détermination à lutter contre toute forme de comportement déviant ou de violence sexuelle, et qu'elle a mis en place une Cellule Intégrité indépendante qui a notamment pour objet de recueillir les signalements ou les témoignages de victimes afin de les orienter vers des associations spécialisées.

Si l'Athlète a été témoin ou victime de tels agissements, il peut prendre contact avec le référent intégrité de la FFA à l'adresse integrité@athle.fr.

5.3 Suivi socioprofessionnel de l'Athlète

Le DTN a mis en place un secteur en charge du suivi socio-professionnel et de l'accompagnement des athlètes. Les athlètes des cercles de suivi fédéraux peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé notamment :

- En recevant des informations sur les dispositions spécifiques dont il peut bénéficier au regard de son double projet ;
- En ayant la possibilité d'avoir un entretien individuel permettant de définir les besoins et les attentes de l'athlète dans les champs sociaux et de formation ;
- En recevant les documents nécessaires pour informer les différents partenaires institutionnels identifiés, pour toute action (stage, regroupement, évaluation, compétition) à laquelle il est convié.

Les athlètes listés ne faisant pas partie des cercles de suivis fédéraux pourront solliciter leur cadre technique régional pour des informations relatives à leur statut et des droits ouverts de ce fait.

5.4 Assurances

Dans le respect des termes de l'article L.321-4 du Code du sport, la FFA a souscrit un contrat d'assurance de personne au bénéfice de ses licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive de haut niveau peut les exposer. Est annexée à la présente Convention la notice d'information correspondante, reprenant notamment les garanties, leurs modalités d'entrée en vigueur ainsi que les formalités à accomplir en cas de sinistre.

5.5. Statut social

La loi du 27 novembre 2015 « visant à protéger les sportifs de haut niveau et professionnels et à sécuriser leur situation juridique et sociale » étend la protection contre le risque lié aux accidents du travail et maladies professionnelles aux sportifs de haut-niveau mentionnés au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport, dans la mesure où ils ne bénéficient pas, pour ces accidents et maladies professionnelles, d'un contrat de travail.

Elle couvre ainsi les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau qui ne sont pas déjà couverts pour ce type de risque.

8. ARTICLE 6 : DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La Convention s'applique à compter du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023.

Les dispositions relatives au droit à l'image survivront jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 8 : RESILIATION

8.1. 8.1. Par l'Athlète

L'Athlète pourra mettre fin à la convention en cas :

- de dissolution de la Fédération,
- de cessation d'activité de la FFA,
- d'atteinte à son image de marque caractérisée et reconnue judiciairement.

8.2. 8.2. Par la Fédération

La Fédération pourra mettre fin à la convention et ce, sans préjudice des sanctions disciplinaires qui pourraient être prises à l'encontre de l'Athlète, des décisions de suspension des aides personnalisées et/ou diverses primes ou des dommages et intérêts qu'elle pourrait être en droit d'exiger, en cas :

- de perte de la qualité de Sportif de haut niveau
- d'atteinte à son image de marque caractérisée et reconnue judiciairement

- en cas de non-exécution totale ou partielle de l'une des obligations de la présente Convention ; toutefois dans ce cadre, les Parties s'engagent à mettre en œuvre la procédure décrite à l'article

9. ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

- Confidentialité : les parties s'engagent pendant la durée de la Convention à ne divulguer ni le contenu de ces clauses, ni les informations relatives aux activités de la FFA.
- Autonomie des clauses : toutes les clauses de la présente Convention sont distinctes. Si une clause quelconque est déclarée nulle ou illégale, la validité ou la légalité des clauses de la présente Convention n'en sera pas affectée, la nullité de la clause n'affectant pas la validité du reste de la Convention.
- Intuitu Personae : la présente Convention a été conclue par la Fédération et l'Athlète compte tenu de l'identité respective de l'autre Partie. En conséquence, la Convention a un caractère "intuitu personae" marqué.
- Indépendance des Parties : Il est expressément convenu que cette Convention ne peut, en aucun cas, être interprétée comme créant un lien de subordination juridique de l'une ou l'autre partie envers son cocontractant.
- Litiges : En cas de désaccord relatif à la présente Convention, la FFA et l'Athlète chercheront un règlement à l'amiable du problème. En cas d'échec, la partie demanderesse pourra saisir la Commission de conciliation du CNOSF dans le cadre de sa mission de bon office.
- Annexes : l'ensemble des annexes au présent contrat font partie intégrante du contrat.

Fait à

Le / / 202

Le Président de la FFA
André GIRAUD

L'Athlète/ Le Représentant légal

Le DTN
Patrick RANVIER

Le Directeur de la Haute-Performance
Romain BARRAS

ANNEXE 2. LIENS UTILES :

AUT (Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques) : AFLD

<https://sportifs.afld.fr/effectuer-une-demande-daut/>

AUT : ATHLETIC INTEGRITY UNIT

<https://www.athleticsintegrity.org/know-the-process/therapeutic-use-exemptions/how-to-apply-for-a-therapeutic-use-exemption>

CHARTRE D’ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DE LA FFA

<https://www.athle.fr/Reglement/charteethique.pdf>

LISTE DES AGENTS SPORTIFS

<https://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=2352>

ANNEXE 3

Cette annexe est modifiée chaque année selon les accords partenaires.

Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

Les éléments de la cartographie des structures du PPF de la FFA présentés ci-après sont la référence initiale du projet pour la rentrée 2023. Ils pourront être amenés à évoluer en fonction de l'évaluation des structures pendant la durée de ce PPF.

Cartographie du programme d'Excellence

L'appellation utilisée sera celle de « Pôle France » et chacun d'entre eux portera la mention de la spécialité couverte par la structure.

Tableaux des pôles France

- Sprint haies

Lieu	Epreuves	Encadrement
INSEP	Sprint court – Haies hautes Sprint long – Haies basses	Dimitri Demonière - Ladjji Doucoure Olivier Vallaeys - Marc Vecchio
Nantes	Sprint court – Haies hautes Sprint long – Haies basses	Richard Cursaz Emmanuel Huruguen
Poitiers	Sprint court – Haies hautes	Fabien Lambolez – Vincent Ivelou
Aix en Provence	Sprint court – Haies hautes	Franck Né

- Demi-fond

Lieu	Epreuves	Encadrement
INSEP	Toutes	Adrien Taouji
Talence	Toutes	Bernard Mossant
Montpellier	Toutes	Bruno Gager
Lyon rentrée 2024	Toutes	Bastien Perraux

- Marche

Lieu	Epreuves	Encadrement
Nancy	Marche	Eddy Riva

- Sauts

Lieu	Epreuves	Encadrement
INSEP	Hauteur Longueur Triple saut Perche	Moussa Fall Robert Emmiyan Teddy Tamgho Gérald Baudouin
Clermont Ferrand	Perche	Philippe d'Encausse

- Lancers

Lieu	Epreuves	Encadrement
Boulouris	Javelot et Disque (2023) Marteau (2024)	Magali et David Brisseault

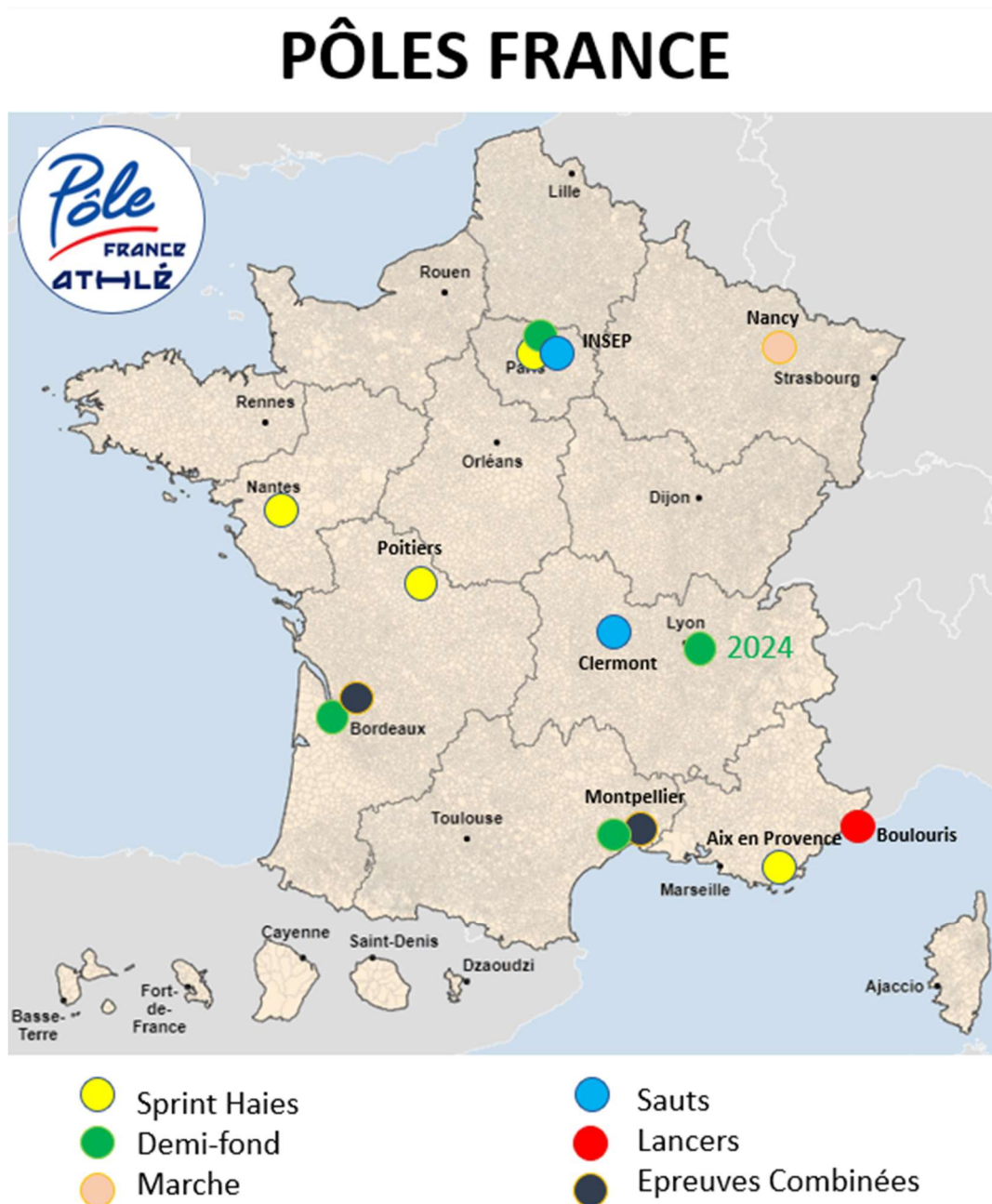
- Epreuves combinées

Lieu	Epreuves	Encadrement
Montpellier	Décathlon et Heptathlon	Sébastien Levicq
Bordeaux Talence	Décathlon et Heptathlon	Jonathan Baleston Robineau (2023) Gaetan Blouin (2024)

A ces structures permanentes d’entraînement, il faut y associer des sites privilégiés de stages de préparation :

- CNEA de Font Romeu
- CREPS de Boulouris pour les lancers et les relais
- INSEP Paris

Carte des pôles France – structures permanentes



Cartographie du programme d’Accession

On distinguera dès la rentrée 2023, des structures d’accession nationales avec des « Pôles Espoirs » disciplinaires, des structures d’accession régionales multidisciplinaires et des « Sections d’Excellence Sportives » sur initiative des territoires.

Ce choix répond à un double objectif. Celui de répondre à un maillage du territoire, nécessaire à la dynamique des ligues et celui de s’adapter aux densités hétérogènes de nos spécialités athlétiques.

Les spécialités représentées et l’encadrement seront validés par la DTN et feront l’objet d’une annexe révisée tous les ans.

Les aides de l’état seront attribuées de la manière suivante :

- Les structures d’Accession Nationale émargeront au budget de l’ANS accession
- Les structures d’Accession Régionale émargeront au PSF

Tableau des Pôles Espoirs pour la rentrée 2023 et qui pourront être amenés à évoluer en fonction de l’évaluation des structures pendant la durée de ce PPF.

Ligue	Pôle espoir	Support CREPS	Epreuves
ARA	Lyon	non	Sprint haies – Demi-fond - EC
	Clermont	non	Demi-fond – Longueur – Triple saut – Perche – Marteau
CEN	Orléans	non	Demi-fond - Perche – Marche – Sauts - EC
BFC	Dijon	non	Sprint haies – Demi-fond – marche – Perche – Hauteur – Lancers - EC
BRE	Cesson	non	Sprint haies – Demi-fond - EC
	Saint Malo	non	Poids – Disque
	Rennes	non	Sprint haies -Demi-fond – Hauteur – Triple saut – EC
G-E	Strasbourg	CREPS Strasbourg	Sprint haies – Demi-fond – Perche - Javelot
	Reims	CREPS de Reims	Sprint haies – Demi-fond – Longueur
	Nancy	CREPS Nancy	Demi-fond – Longueur – TS – Javelot - Marche
	Metz	non	Sprint haies – Longueur – Hauteur - EC
H-F	Liévin	non	Demi-fond - Sauts
	Amiens	non	Longueur – Triple saut - Marteau
	Wattignies	CREPS Wattignies	Perche - EC
I-F	Eaubonne	non	Sprint haies – Marche - Sauts – Lancers - EC
	Fontainebleau	non (CNSD)	Sprint haies – Demi-fond
N-A	Talence	CREPS Bordeaux	Demi-fond – marche – sprint court – haies hautes – hauteur – perche – EC
	Poitiers	CREPS Poitiers	Sprint court haies hautes – Hauteur – Longueur – Disque – Javelot
	Limoges	non	Sprint Haies – Hauteur – Triple saut
NOR	Rouen	non	Sprint – Hauteur - EC
	Caen	non	Haies – Demi-fond – Marche - Perche - Longueur
OCC	Montpellier	CREPS Montpellier	Sprint haies – Demi-fond - Longueur – Triple saut - EC
	Toulouse	CREPS Toulouse	Demi-fond – Longueur – Triple saut
P-L	Nantes	CREPS de Nantes	Sprint haies – Perche – EC

SUD	Aix Marseille Métropole	CREPS Aix en Provence	Sprint haies hautes – Marteau - Poids
	Boulouris	CREPS Boulouris	Sprint haies hautes – Longueur – Perche – Javelot – EC
	Nice	non	Haies basses – Perche - EC

Pôles ultra marins

Ligue	Pôle espoir	Soutien CREPS	Spécialités
GUA	Antilles Guyane	CREPS Antilles Guyane	Sprint haies – Demi-fond – Longueur – Triple saut – Poids – Disque - Javelot
REU	Réunion	CREPS Réunion	Sprint haies – Demi-fond – Longueur – Triple saut - Javelot

Sections d’Excellence Sportive

Elles constituent le premier niveau de formation de nos jeunes sportifs U18-U20. Elles ont pour objectif de faire intégrer les meilleurs sportifs en pôle.

Les SES répondent pleinement à la première étape de leur engagement dans un projet sportif prenant en compte la formation sportive, le projet scolaire et professionnel et cela dans le respect d’une proximité avec le cercle de vie personnel.

Les modalités d’organisation et de fonctionnement sont définies dans la circulaire du 10 avril 2020. Le dispositif est piloté par le recteur d’académie avec le soutien de l’IA IPR d’EPS.

La coordination pédagogique et l’organisation technique sont définies par la ligue demandeuse et assurées par le cadre technique sportif ou fédéral identifié par la ligue et validé par la DTN.

Précision concernant les spécialités running

Les pôles de demi-fond sont les couveuses de nos coureurs à maturités plus tardives. Ils trouveront durant cette étape de formation les meilleures conditions dans ces structures.

Le trail et les courses de montagne sont des disciplines encore très jeunes dans le paysage athlétique français et évoluent très rapidement. Cela fait pressentir les prémices d’un projet de structure de type Espoirs dans les années à venir.



Cahier des charges Structures d'Excellence

Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

Appellation : Pôle France

Objectif :

Accompagner et préparer les athlètes des Equipes de France et des jeunes potentiels à exceller à haut niveau, c'est-à-dire à accéder aux finales et podiums des championnats de référence.

- 1- « Apprendre à Gagner »
- 2- Intégrer l'Equipe de France des compétitions de références (Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe)
- 3- Intégrer les cercles 1, 2 et 3
- 4- Pour les sportifs U20 et U23 à potentiel, prétendre à être médaillables dans leurs championnats de référence

Ce projet sportif doit impérativement se dérouler dans un environnement serein. Cela induit que le sportif doit pouvoir poursuivre son projet de vie, envisager un projet de reconversion et de vie pour son après carrière.

Public concerné :

- Athlètes listés validés par la DTN en priorisant de la manière suivante :
 - o Cercles 1, 2 et 3 puis 4 et 5
 - o SHN
 - o Autres listés à potentiel identifié par la Haute Performance et la DTN

Effectif minimal et maximal des sportifs :

- 3 SHN mini et un maxi fixé par l'entraîneur sur un groupe disciplinaire validé par le responsable de spécialité (spécialités de même nature et sur le même lieu de préparation)
- Il est envisageable d'associer à ce groupe disciplinaire 1 ou 2 partenaires d'entraînement validé(s) par la Haute Performance

Effectif et qualifications requises pour l'encadrement sportif, médical et social :

- 1 entraîneur cadre technique ou possédant un diplôme BEES 2^{ème} degré Athlétisme ou DESJEPS Athlétisme concernant la spécialité identifiée avec présence quotidienne et lors des compétitions du programme établi
- 1 adjoint ou 1 entraîneur en tutorat
- 1 préparateur physique (non obligatoire)
- 1 préparateur mental identifié
- 1 médecin spécialiste du sport identifié, expérimenté et disponible (exploitation des possibilités offertes par la structure support comme un CREPS)
- 1 réseau de spécialistes (podologue, dentiste, ostéopathe, psychologue...)
- 1 kiné spécialiste du sport identifié, expérimenté et disponible (exploitation des possibilités offertes par la structure support comme un CREPS)
- 1 personne identifiée et compétente pour assurer les missions du suivi socio-professionnel en relation avec la MRP et le responsable national du SSP

Chacun d'entre eux doit pouvoir présenter ses diplômes et sa carte professionnelle ou justifier de son honorabilité ;

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement :

Au moins 15 heures de proposées à l'athlète et sur des créneaux dédiés (protégés)

Installations, équipements et matériel nécessaires à l'entraînement sportif :

- Une piste en synthétique avec un nombre de couloirs satisfaisant et/ou des aires de concours en rapport avec les disciplines pratiquées ;
- Une installation couverte permettant de pouvoir s'entraîner lorsque les conditions extérieures ne le permettent pas ;
- Salle de musculation équipée selon les besoins des spécialités ;
- Parcours nature selon les besoins des spécialités (plats, vallonnés, sols adaptés à la course à pied, présentant tous les aspects sécuritaires satisfaisants ;
- Matériel adapté aux spécialités en nombre suffisant et aux normes WA ;
- Exploiter l'outil DTN et le PSQS
- Utiliser les outils préconisés par la cellule optimisation de la FFA

Conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne :

- Hébergement : une offre d'hébergement doit être proposée. Le standard minimum retenu pour l'hébergement des athlètes est conforme à la norme 2** NF (hors équipement et audiovisuel) avec un maximum de deux athlètes de même sexe par chambre ;
Pour les athlètes mineurs, un maître d'internat responsable des athlètes de 22H00 à 7H00 doit être prévu ;
L'hébergement doit comprendre des espaces de détente, de convivialité et des espaces réservés pour le travail scolaire ;
- Restauration : les horaires de restauration doivent être compatibles avec les créneaux d'entraînement et la nourriture proposée doit être équilibrée et adaptée aux périodes d'entraînement et de compétition ;
- L'hébergement et la restauration doivent pouvoir couvrir l'ensemble de la saison sportive. Une attention particulière doit être portée sur les possibilités offertes sur les week-ends et lors des vacances scolaires et universitaires ;
- Transport : si nécessaire, il convient de prévoir un mode de transport permettant un accès rapide aux sites d'entraînement et un retour à l'hébergement ;
Dans tous les cas, il est impératif que les temps de transports entre le lieu de vie, le lieu d'entraînement et celui du travail ou des études soient les plus courts possibles ;
- Vie quotidienne : si le cas se présente, les modalités d'encadrement des mineurs hors du temps scolaire doivent être adaptées et adaptables ;
- Assistance sociale : l'athlète et sa famille doivent pouvoir compter sur l'accompagnement d'une assistante sociale dans leurs démarches liées au cadre de vie de l'athlète.

La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire ou professionnelle accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning...) :

- La scolarité des sportifs doit-être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation d'un double cursus de formation scolaire et sportif ;
- La poursuite des études doit pouvoir se faire sur une université présentant un panel de spécialités satisfaisantes et avec des aménagements substantiels pour pouvoir poursuivre un projet sportif ambitieux ;
- La possible entrée dans le monde professionnel doit pouvoir être accompagnée ;

Des conventions peuvent être établies entre la structure et les établissements scolaires et d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle.

Les modalités de mise en œuvre de la surveillance médicale règlementaire (art L.231-6 du code du sport)

Le médecin coordonnateur du médical fédéral et le responsable de la structure mettent en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations auprès des athlètes.

Il coordonne l'accompagnement médical et paramédical en liaison avec l'encadrement des structures Pôle France et les responsables de spécialités.

La mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement (art. D. 221-27 du code du sport et art. L.231-5)

Un programme et des outils d'aide à la formation des sportifs sont envoyés aux cadres techniques et responsables de structures afin d'assurer des formations sportives et citoyennes adaptées au niveau sportif et à l'âge des sportifs.

Entrée et sortie des structures

- Modalités d'entrée : inscription PSQS par le sportif et acceptation du responsable de spécialité et validation administrative
- Modalités de sortie : le non-respect du contrat de performance

Le budget prévisionnel annuel, les couts et tarifications par sportifs (% prise en charge fédérale)

Signature d'une convention FFA/athlète avec la précision des objectifs, des moyens et du modèle économique établi entre la fédération, le club et la famille.

Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

La FFA sera le support juridique et financier.

1 coordonnateur de la structure Pôle France : lien avec directeur HP et DTN.

Indicateur de performance

PSQS :

Indicateurs PPF FFA	Excellence Relève	Excellence Senior
Nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur		
Répartition des SHN		
Nombre de sportifs du cercle HP		
% SMR		
% de réussite diplômes / Concours		
% passage en classe supérieure		

Grille fonctionnelle :

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes	Les indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à chaque structure.
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
4	Décevant ou très en deçà des attentes	

PPF 2022-2025 Fédération Française d’Athlétisme - version 2 - avril 2023

Programme: Excellence

Disciplines:

Type de structure: Pôle France Senior

Epreuves:

DOMAINE	LEVIER pour agir sur la performance	Action	Niveau de satisfaction 2023-2024	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	% taux de remplissage		
		% taux de remplissage		
	Couloir de performance	Exploitation des couloirs (menaces/perspectives)		
	Performance internationale (Objectif principal)	Médailles et finalistes des compétitions de références		
		Performer (écart entre le bilan d'entrée et de sortie dans le championnat de référence)		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique.		
		Les sportifs ont amélioré leurs niveaux technique et tactique		
Les sportifs ont amélioré leurs capacités mentales.				
Autonomie des sportifs	Les sportifs ont amélioré leur autonomie de fonctionnement.			
Actions sportives	Nombre et qualité des journées de stages organisées par la structure.			
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure.		
		L'encadrement a suivi des sessions de formation		
	Collaboration entre les différents acteurs	Qualité du travail collaboratif entre entraîneurs mais aussi entre les entraîneurs et les autres acteurs (médical, paramédical...)		
	Relations entre les différents acteurs	Qualité du bien vivre ensemble au sein des groupes d'entraînement, entre les groupes et avec les autres interlocuteurs		
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité et ont répondu aux attendus du SMR.		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique, etc.).		
		La qualité des interrelations entre le pôle et la cellule d'optimisation de la DTN.		
	Suivi scolaire et universitaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire et universitaire de qualité.		
	Suivi socio-professionnel	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi socio-pro de qualité. Entretien 2x / an effectifs (= compte-rendu)		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs.		
Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances - prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité).			
Conditions d'entraînement et qualité des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure.			
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré.		

Ce cahier des charges est le gage d’une qualité d’offre nécessaire à la construction de la performance. L’objectif est de s’en approcher le plus possible en cochant le maximum de cases. Pour ce qui n’est pas conforme, il faudra s’engager sur un délai à préciser.



Cahier des charges Structures d'Accession

Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

Appellation : Pôle Espoir

Objectif :

Accompagner et préparer les athlètes jeunes listés ou identifiés comme de bons potentiels à se hisser dans les Equipes de France U18 et U20, éventuellement en équipe U23 et y performer.

Ces structures ont pour vocation la formation à l'apprentissage de l'entraînement intensif et donc de "S'entraîner à s'entraîner".

L'objectif à terme est d'intégrer un Pôle France, pour accéder aux Equipes de France Elite.

Public cible :

- Athlètes à minima listés « Espoirs » issus du niveau requis et quelques potentiels identifiés et testés.
- Athlètes issus du programme « Horizon » du PPF

Effectif minimal des sportifs :

- 5 athlètes listés minimum

Effectif et qualifications requises pour l'encadrement sportif, médical et social (à minima) :

- Chaque entraîneur doit posséder un diplôme professionnel d'Athlétisme concernant la spécialité identifiée avec présence quotidienne et lors des compétitions du programme établi
- 1 adjoint ou 1 entraîneur en tutorat (à négocier avec la DTN)
- 1 préparateur physique (non obligatoire)
- 1 préparateur mental identifié
- 1 médecin spécialiste du sport identifié, expérimenté et disponible (exploitation des possibilités offertes par la structure support comme un CREPS)
- 1 réseau de spécialistes (podologue, dentiste, ostéopathe, psychologue, nutritionniste...)
- 1 kiné spécialiste du sport identifié, expérimenté et disponible (exploitation des possibilités offertes par la structure support comme un CREPS)
- 1 personne identifiée et compétente pour assurer les missions du suivi socio-professionnel en relation avec la MRP et le responsable national du SSP

Chacun d'entre eux doit pouvoir présenter ses diplômes et sa carte professionnelle ou justifier de son honorabilité.

Volume horaire hebdomadaire d'entraînement :

Un minimum de 12 heures hebdomadaire d'entraînement sur des créneaux dédiés (protégés)

Installations, équipements et matériel nécessaires à l'entraînement sportif :

- Une piste en synthétique avec un nombre de couloirs satisfaisant et/ou des aires de concours en rapport avec les disciplines pratiquées ;
- Une installation couverte permettant de pouvoir s'entraîner lorsque les conditions extérieures ne le permettent pas ;

- Salle de musculation équipée selon les besoins des spécialités ;
- Parcours nature selon les besoins des spécialités (plats, vallonnés, sols adaptés à la course à pied, présentant tous les aspects sécuritaires satisfaisants ;
- Matériel adapté aux spécialités en nombre suffisant et aux normes WA ;
- Exploiter l'outil DTN et le PSQS
- Utiliser les outils préconisés par la cellule optimisation de la FFA

Conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne :

- Hébergement : une offre d'hébergement sur toute la saison sportive et conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs ;
Pour les athlètes mineurs, un maître d'internat responsable des athlètes de 22H00 à 7H00 doit être prévu ;
L'hébergement doit comprendre des espaces de détente, de convivialité et des espaces réservés pour le travail scolaire ;
- Restauration : une offre de restauration sur toute la saison sportive avec des horaires compatibles avec les créneaux d'entraînement. Elle devra être conforme aux textes en vigueur pour les sportifs mineurs et majeurs, être équilibrée et adaptée aux périodes d'entraînement et de compétition ;
- Transport : si nécessaire, il convient de prévoir un mode de transport permettant un accès rapide aux sites d'entraînement et un retour à l'hébergement ;
Dans tous les cas, il est impératif que les temps de transports entre le lieu de vie, le lieu d'entraînement et celui du travail ou des études soient les plus courts possibles ;
- Vie quotidienne : les modalités d'encadrement des mineurs hors du temps scolaire doivent être adaptées et adaptables ;

La nature de l'enseignement scolaire, général ou professionnel ou de la formation universitaire ou professionnelle accessible aux sportifs ainsi que les aménagements souhaités (individuel, collectif, e-learning...)

- La scolarité des sportifs doit-être organisée avec des aménagements leur permettant la réalisation d'un double cursus de formation scolaire et sportif ;
- La poursuite des études doit pouvoir se faire sur une université présentant un panel de spécialités satisfaisantes et avec des aménagements substantiels pour pouvoir poursuivre un projet sportif ambitieux ;
- La possible entrée dans le monde professionnel doit pouvoir être accompagnée ;

Des conventions peuvent être établies entre la structure et les établissements scolaires et d'enseignement supérieur ou de formation professionnelle.

Les modalités de mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire (art L.231-6 du code du sport)

Le médecin coordonnateur fédéral et le responsable de la structure mettent en œuvre le SMR. Il veille à la diffusion et la circulation des informations auprès des athlètes.

Il coordonne l'accompagnement médical et paramédical en liaison avec le médecin régional et l'encadrement des structures Pôle Espoirs.

Entrée et sortie des structures

- Modalités d'entrée : le sportif doit postuler via le PSQS – commission d'orientation régionale et validation de la Direction Technique Nationale
- Modalités de sorties : le non-respect du contrat de performance

La mise en œuvre de la formation sportive et citoyenne des sportifs et de l'encadrement (art. D. 221-27 du code du sport et art. L.231-5)

Un programme et des outils d'aide à la formation des sportifs sont envoyés aux cadres techniques et responsables de structures afin d'assurer des formations sportives et citoyennes adaptées au niveau sportif et à l'âge des sportifs.

Le budget prévisionnel annuel, les couts et tarifications par sportifs

Signature d'une convention Ligue/athlète avec la précision des objectifs, des moyens et du modèle économique établi entre la ligue, le club et la famille.

Support juridique du fonctionnement de la structure (coordination, responsabilité technique, responsabilité financière)

La ligue sera le support juridique et financier.

1 coordonnateur Pôle Espoir : lien avec ligue et la DTN.

Indicateur de performance

PSQS :

Indicateurs PPF FFA	Accession territorial	Accession national
Nombre de sportifs intégrant une structure de niveau supérieur		
Répartition des SHN		
Nombre de sportifs du cercle HP		
% SMR		
% de réussite diplômes / Concours		
% passage en classe supérieure		

Grille fonctionnelle :

Niveau de satisfaction des indicateurs fédéraux		
1	Très satisfaisant ou supérieur aux attentes	Les Indicateurs s'apprécient au regard des objectifs fixés à chaque structure.
2	Satisfaisant ou conforme aux attentes	
3	N'apportent pas pleinement satisfaction ou en deçà des attentes	
4	Décevant ou très en deçà des attentes	

Programme: Accession

Spécialités:

Type de structure: Pôle Espoir

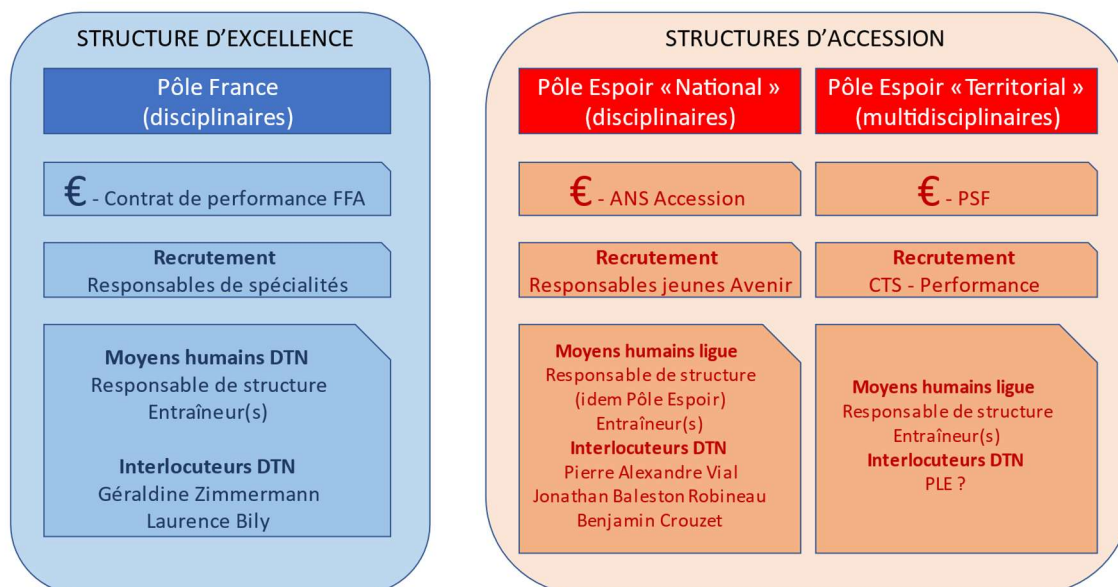
DOMAINE	LEVIER pour agir sur la performance	Action	Niveau de satisfaction 2023-2024	Observations
SPORTIF	Qualité du recrutement	% d'acceptation		
		% taux de remplissage		
	Couloir de performance	Exploitation des couloirs (menaces/perspectives)		
	Performance internationale (Objectif principal)	Médailles et finalistes des compétitions de références		
		Performer (écart entre le bilan d'entrée et de sortie dans le championnat de référence)		
	Capacités sportives	Les sportifs ont amélioré leur potentiel physique.		
		Les sportifs ont amélioré leurs niveaux technique et tactique		
		Les sportifs ont amélioré leurs capacités mentales.		
	Autonomie des sportifs	Les sportifs ont amélioré leur autonomie de fonctionnement.		
	Actions sportives	Nombre et qualité des journées de stages organisées par la structure.		
FONCTIONNEMENT	Encadrement technique	Les entraîneurs et staffs associés sont qualifiés, disponibles et impliqués dans le projet de la structure.		
		L'encadrement a suivi des sessions de formation		
	Collaboration entre les différents acteurs	Qualité du travail collaboratif entre entraîneurs mais aussi entre les entraîneurs et les autres acteurs (médical, paramédical...)		
	Relations entre les différents acteurs	Qualité du bien vivre ensemble au sein des groupes d'entraînement, entre les groupes et avec les autres interlocuteurs		
	Suivi médical	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi médical de qualité et ont répondu aux attendus du SMR.		
	Optimisation de la performance	Les sportifs de la structure bénéficient de services spécifiques de qualité (nutritionniste, ostéopathe, suivi psychologique, etc.).		
		La qualité des interrelations entre le pôle et la cellule d'optimisation de la DTN.		
	Suivi scolaire et universitaire	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi scolaire et universitaire de qualité.		
	Suivi socio-professionnel	Les sportifs de la structure bénéficient d'un suivi socio-pro de qualité. Entretien 2x / an effectifs (= compte-rendu)		
	Aménagement de l'emploi du temps des sportifs	L'emploi du temps des sportifs est fluide et adapté à la réalisation de leurs objectifs.		
	Conditions d'hébergement et de restauration	La structure offre des conditions optimales d'hébergement (semaine, week-end et vacances - prestations) et de restauration (horaire, quantité et qualité).		
Conditions d'entraînement et qualité des équipements	La qualité et la disponibilité des équipements sportifs sont adaptées aux enjeux de la structure.			
FINANCIER	Coût de fonctionnement	Le coût de fonctionnement de la structure est adapté et cohérent au regard des prestations offertes.		
	Équilibre financier	La structure a un budget équilibré.		

Ce cahier des charges est le gage d’une qualité d’offre nécessaire à la construction de la performance. L’objectif est de s’en approcher le plus possible en cochant le maximum de cases. Pour ce qui n’est pas conforme, il faudra s’engager sur un délai à préciser.

Proposition d’évolution à l’échéance 2024

Il est envisagé de dissocier à l’intérieur des pôles Espoirs ceux multidisciplinaires et ceux identifiés par les responsables de spécialités.

Les premiers seraient classés en « Territorial » et les seconds en « National »



Particularité de la structure identifiées « Nationale » par rapport au cahier des charges des pôles Espoirs

Objectif :

Accompagner et préparer les athlètes jeunes listés ou identifiés comme des potentiels à se hisser sur en finale des championnats de référence de leur catégorie d’âges.

Ces structures ont pour vocation la formation à la performance, à l'autonomisation et la prise en main de son projet de performance par l'athlète, et d'expérimentation du haut-niveau.

"Anti-chambre" des Pôles France, soit "S'entraîner à performer".

L’objectif à terme est d’intégrer un Pôle France, pour accéder aux Equipes de France Elite

Conditions d’hébergement, de restauration et de vie quotidienne :

La possibilité d’assurer la prestation d’hébergement et de restauration sur la structure pour les sportifs ne pouvant pas rentrer chez eux.

Entrée et sortie des structures

- Modalités d’entrée : sur proposition du responsable national et Avenir Jeune de spécialités, le sportif doit postuler via le PSQS – commission d’orientation et validation de la Direction Technique Nationale
- Modalités de sorties :
 - o Le non-respect du contrat de performance fixé avec une sécurité de 2 ans sauf si le projet de performance n’est plus d’actualité
 - o Des progrès amenant à rejoindre un pôle France

Le budget prévisionnel annuel, les couts et tarifications par sportifs

Signature d’une convention Ligue/athlète avec la précision des objectifs, des moyens et du modèle économique établi entre la ligue d’accueil, la ligue d’origine, le club, la famille et la DTN.

Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

Objectif :

La santé est un facteur nécessaire à l'épanouissement et la performance de nos athlètes.

Ainsi la commission médicale nationale en collaboration avec la cellule médicale travaille sur les 2 pôles suivants :

- Des actions de prévention et d'éducation à la santé autour de grands thèmes (Nutrition, Hydratation, Sommeil, Récupération et prévention des blessures, Nocivité des écrans, harcèlement, conduites dopantes, troubles psychologiques, sport au féminin, sport-santé) pour un large public d'athlètes et des membres des clubs
- Un accompagnement des athlètes de haut niveau est réalisé par la cellule médicale de la FFA à 2 niveaux :
 - o La Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) annuelle pour tous les athlètes listés
 - o Un Suivi Médical Renforcé et Personnalisé pour un groupe restreint d'athlètes à forts potentiels

Organisation :

Un médecin attitré au SMR à temps partiel : médecin coordonnateur fédéral Marine Mélia AGBOJAN

Un médecin coordonnateur par ligue régionale concernant les sportifs listés espoirs

La Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) pour tous les athlètes

Elle est imposée par la loi à tous les athlètes sur les listes ministérielles de haut niveau (espoir, collectif national, relève, sénior et élite). Ce suivi est coordonné par un médecin coordonnateur régional au niveau des ligues pour les espoirs avec une supervision au niveau national, et directement au niveau national pour les autres athlètes listés SHN. Actuellement il est composé à l'automne d'une visite médicale avec étude des aspects diététique, psychologique et de surentraînement par l'analyse de questionnaires. Il est complété par un bilan biologique sanguin, un électrocardiogramme de repos et un bilan dentaire auprès d'un spécialiste. Pour certains une deuxième visite est répétée au printemps. Les données recueillies lors de ces RDV obligatoires sont la véritable pierre angulaire pour repérer les signes d'alertes et établir des mesures préventives permettant d'éviter le développement de certaines maladies et ou blessures au cours de la saison.

Procédure :

1. Réaliser la prise de sang dans le laboratoire de votre choix.
2. Remplir les 3 questionnaires (Diététique, Psychologique, Surentraînement)
3. Effectuer la visite médicale et l'électrocardiogramme chez un médecin du sport de votre choix.

Tout athlète listé (Elite, Senior, Relève, Espoir, Collectif National) et non listé sélectionné en Equipe de France doit réaliser au minimum 1 fois par an dans les délais impartis fixés par la Cellule Médicale de la FFA :

- Une visite médicale avec électrocardiogramme et 3 questionnaires (Psychologique, Diététique, Surentraînement) chez un médecin du sport de son choix
- Une prise de sang

Le bilan dentaire annuel obligatoire chez un dentiste est à réaliser uniquement pour les athlètes listés Elite, Senior, Relève, Collectif National

Problématiques de santé fréquemment rencontrées chez les athlètes sur lesquels les questionnements sont orientés :

- Anémie ferriprive chez les sportives souffrant de règles abondantes, ou de carences alimentaires. Les carences en fer concernent aussi souvent les athlètes quel que soit leur sexe et leur discipline.
- Lésions musculaires banalisées et sous estimées en particulier des ischio-jambiers. Une évaluation clinique de la force des ischio-jambiers notamment excentrique (test des nordic hamstring par exemple) peut être réalisée en consultation.
- Fuites urinaires et Troubles des règles pour les athlètes féminines, quelques soient les spécialités.
- Fractures de fatigue, notamment du pied, par hyper sollicitation et en cas de carences alimentaires.
- Carences en vitamine D.
- Vaccinations non à jour.
- Alimentation déséquilibrée des athlètes type junk-food riche en sucres rapides et acides gras saturés.
- Carences alimentaires (troubles du comportement alimentaire, régime végétarien).
- Hydratation insuffisante.
- Troubles du sommeil avec une exposition aux écrans trop importante.
- Troubles anxieux et stress
- Automédication, consommation de compléments alimentaires et conduites dopantes
- Caries dentaires

Un Suivi Médical Renforcé Personnalisé pour un groupe restreint d'athlètes à forts potentiels

Consultation médicale avec ECG avec pour objectifs :

- Etablissement d'un contact privilégié et d'une écoute personnalisée pour une mise en confiance
- Mise à jour et établissement d'un fonctionnement avec le réseau médical et kiné de proximité de l'athlète pour établir une coordination durant l'olympiade
- Prise en compte précise des antécédents médicaux et de blessure
- Interrogatoire médical et examen physique à la recherche des contre-indications et problématiques de santé
- Evaluation du profil psychologique

Consultation kinésithérapeutique avec établissement d'un bilan précis de :

- Mobilités articulaires passives des articulations périphériques
- Testing analytique de la souplesse générale et spécifique (Distance Doigt Sol, Test triple flexion des membres inférieurs bilatéral, Weight bearing lunge test, Test souplesse chaîne post : assis jambes et bras tendus, Souplesse rotateurs internes d'épaule, Souplesse rotateurs externe épaule active, Souplesse des adducteurs, quadriceps et ischio-jambiers, Souplesse des psoas en bout de table

Consultation podologique :

- Analyse de l'empreinte statique et dynamique
- Profil postural

- Conseil de pédicurie
- Conseil sur l'éventuel utilité de semelles orthopédique

Consultation avec Gynécologue pour les athlètes qui le souhaitent :

- Abord des problématiques spécifiques de la femme par rapport à la pratique sportive (aménorrhée, fuite urinaire, douleurs de l'appareil gynécologique en pratiques sportive, gestion de la contraception en période de compétition...)

Nutrition

- Analyse d'un carnet diététique hebdomadaire, évaluation des habitudes diététique et conseils diététiques individualisés par un professionnel de santé

Psychologue

- Entretien et passation de questionnaire pour établissement d'un profil psychologique notamment de détection de l'anxiété, de la dépression, des troubles du sommeil, des addictions et des troubles du comportement alimentaire. Etablissement de piste de travail, conseil sur éventuel orientation vers un réseau professionnel compétent et adapté.

Dentiste

- Repérage des troubles dentaires à traiter, conseil vis-à-vis de l'hygiène bucco-dentaire

Biologie

- Bilan d'évaluation des grandes fonctions physiologiques et à la recherche d'éventuelles carences préjudiciables

Etude biomécanique instrumentée

- Test isocinétique de mesure de force des grands groupes musculaires des membres inférieurs et du rachis : repérage des déséquilibres de force et d'indicateurs corrélés au risque de blessures des ischio-jambiers

Tests fonctionnels :

- Composition corporelle par mesure impédancemétrique
- Souplesse fonctionnel test Si2S
- Analyse du gainage et transfert de force sur Huber
- Mesures des détente verticales
- Mesure du temps de réaction
- Equilibre abdo-lombaire : test de Shirado et de Sorensen
- Analyse postural dynamique vidéo sur le test de arm over head squat

Indicateurs statistiques :

- Le pourcentage d'athlètes ayant répondu au SMR dans les délais prescrits
- Le pourcentage d'athlètes présentant des problématiques de santé diminuant la performance sportive et augmentant le risque de blessures
- Le pourcentage d'athlètes ayant suivi les prescriptions et conseils donnés
- La diminution des blessures et des anomalies détectées



Formation sportive « Devenir Athlète de Haut Niveau »

Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

Préambule :

Comme lorsque l'on observe un iceberg, c'est la partie compétition et entraînement qui reste la plus visible. On sait pourtant que la réussite sportive repose aussi sur nécessaire présence d'un grand nombre de soutiens que l'on retrouve dans notre PPF.

Le « devenir Athlète de Haut Niveau » fait appel à de nombreux champs de compétences qui justifie qu'on en fasse une fiche pleine et entière.

Une évolution sportive en plusieurs étapes :

La détection des sportifs et la confirmation de potentiels, nous impose d'accompagner une population de jeunes talents qui va s'essayer à la performance sportive.

Puis place à la formation au haut niveau (accompagnement et perfectionnement). Il s'agit d'une population de talents confirmés pour lesquels on doit poser les bases de la haute performance dans le temps et par le travail ;

Enfin la haute performance (optimisation, confirmation). Ce sont les sportifs aboutis qui se consacrent totalement à la recherche de la meilleure performance dans les plus grandes compétitions internationales ;

- ⇒ Des objectifs d'excellence avec des temporalités d'accès à la haute performance variables selon l'âge, le sexe et les disciplines sportives ;
- ⇒ Des modalités d'entraînement spécifiques en fonction des disciplines sportives (volume, charge, répartition des entraînements sur la semaine, l'année et l'olympiade).

Les compétences de la formation au haut niveau sont révélées dans quatre champs d'apprentissages communs à toutes les disciplines de l'athlétisme :

- « Apprendre à s'entraîner » : se transformer pour établir une performance sportive de référence fédérale.
- « Apprendre à performer » : mobiliser et maîtriser toutes les compétences et ressources développées à l'entraînement pour élever son niveau de performance en compétition.
- « Apprendre à gagner » : tout mettre en œuvre pour rendre inéluctable la possibilité de gagner.
- « Apprendre à construire un projet de performance » : capacité à participer à l'élaboration de son projet de performance et à la constitution de son staff en lien avec son entraîneur
- « Apprendre à récupérer » : exploiter les temps et méthodes de récupération permettant de préserver l'intégrité physique et mentale des Sportifs de Haut Niveau.

Ces acquisitions se feront dans le temps et à travers les actions mises en place pour les différentes équipes de France.

Objectifs :

Proposer un continuum de connaissances et de compétences dans nos différentes actions pour former nos athlètes à rentrer dans une démarche de haut-niveau.

Développer la culture de la gagne

Pour atteindre ces deux objectifs, il est donc important de mettre en place des actions qui permettent de développer les acquisitions dans ces 5 champs d'apprentissage :

Détails de ces différents champs concernés :

Apprendre à s'entraîner

- Connaissances

- Connaître son corps en relation avec la charge de travail et la mobilisation de ses ressources (points forts)
- Reconnaître les principes de l'entraînement et intégrer l'engagement à l'entraînement en lien avec la performance visée
- Connaître les niveaux de performance du HN en se positionnant dans cette échelle et mesurer le travail à fournir pour avancer... aide à construire son projet sportif

- Capacités

- Mobiliser ses ressources dans un environnement familier, adapter des rituels lors de l'entraînement pour finir par les reproduire en tous lieux
- Produire un geste juste et efficient en découvrant les attentes propres à sa discipline, en maîtrisant les fondamentaux de la gestuelle spécifique à sa discipline et y trouver son style
- Faire le lien entre l'entraînement et la progression en accumulant des expériences, en acceptant la répétition, en acceptant l'évolution des charges et de l'intensité de l'entraînement pour finir par l'adapter au calendrier des compétitions

- Savoir être

- Savoir s'appuyer sur son entraîneur pour construire ses repères, en le laissant prendre des initiatives pour finir par être autonome en situation de forte pression
- Trouver sa place dans le groupe, en découvrant et gérant les contraintes, en agissant pour prendre sa place dans le groupe d'entraînement, dans l'équipe de club, de relais... et installer la notion de rendre au groupe après s'en être nourri
- Être acteur de sa pratique en s'engageant dans la pratique compétitive et en interrogeant la pratique pour s'engager vers le HN

Apprendre à performer

- Connaissances

- Connaître les calendriers et les formes de compétitions, en sachant trouver et décrypter le calendrier fédéral puis international, savoir exploiter ces calendriers pour répondre au besoin de confrontation en binôme avec son entraîneur jusqu'à mesurer les intérêts et limite de la collaboration avec un manager
- Connaître sa discipline dans un projet de performance fédéral sur le plan sportif et réglementaire (niveaux de performance, classements, sélections... intégrer les règles pour optimiser la performance et maîtriser les règles de qualification)
- Connaître les codes (qualif, règlements...) en découvrant puis assurant une veille des évolutions du règlement
- Connaître les facteurs centraux de la performance de sa discipline en apprenant à débriefing une compétition avec son entraîneur, en délivrant des éléments significatifs,

des sensations kinesthésiques et en identifiant les facteurs de la réussite le jour J à l'heure H

- Appréhender la dimension mentale de la performance en découvrant cette dimension au travers d'outils, de réponses, d'effets, de tester les différentes méthodes et d'en mesurer l'impact sur la performance, mettre en œuvre et adapter les outils et méthodes

- Capacités

- Réinvestir les effets de l'entraînement dans la compétition et découvrant les transferts partiels et aléatoires, puis ceux efficaces pour finir par gérer la dimension imprévisible de la compétition et contrôler les facteurs invariants
- Gérer des réalisations sportives et analyser sa pratique en faisant le lien entre engagement et réalisation en compétition, analyser les indicateurs pertinents et propres à soi, en mettant en place une stratégie adaptable à la réalité du moment
- Utiliser les outils de réalisation de la performance en développant sa curiosité sur les méthodes d'entraînement, les outils, pour les exploiter en toutes circonstances (stages, compétitions...)
- Se fixer des objectifs réalistes en apprenant à être patient, puis en évaluant les objectifs pour se préparer à faire face aux imprévus dans la saison, la carrière

- Savoir être

- Agir dans l'incertitude en acceptant l'adversité et les incertitudes liées à la confrontation, contrôler ses émotions, limiter les incertitudes grâce à une préparation anticipée, dépasser l'imprévu
- Décider en compétition, en appliquant les stratégies prévues par l'entraîneur et/ou l'équipe, tester des choses, prendre des risques et s'adapter pour finir par gérer et exploiter toutes les situations favorables à la réussite
- Réguler ses émotions dans des situations diverses en connaissant ses forces et faiblesses pour réguler ses émotions, dans un milieu familier puis inconnu pour finir par faire de ses émotions un catalyseur de performance

Apprendre à gagner

- Connaissances

- Analyser la concurrence dans sa discipline et observant les adversaires, en repérant leurs points forts et faibles et pouvoir adapter sa stratégie pour rester le leader
- Développer la culture de la gagne en sélectionnant à partir de ses connaissances sur soi-même sur les éléments et outils de la performance pour garantir la victoire pour finir par se transcender pour gagner
- Exploiter les techniques de communication et apprenant à connaître et utiliser les médias et autres outils de communication, jusqu'en zone mixte (média training)

- Capacités

- Mettre en place les conditions de la gagne en apprenant à tester et expérimenter des routines, se mettre en condition pour gagner dans un milieu familier puis situation attendue ou imprévisible
- Se confronter aux meilleurs, en osant la compétition, en osant se dépasser et gagner, en analysant la concurrence, en adaptant les stratégies de préparation terminale et en les optimisant pour garantir la victoire
- Tirer les enseignements de l'échec pour construire la victoire en repérant dans la défaite les éléments à travailler pour gagner, exploiter les éléments de l'analyse pour modifier la préparation, en relativisant l'impact de la défaite et exploiter les feedbacks au cours de la compétition pour gagner

- **Savoir-être**

- Exprimer le plaisir de la gagne en apprenant à se réjouir tout en reconnaissant la valeur de l'adversaire, en faisant preuve d'humilité, en étant en capacité de se détacher de la réussite pour finir par être un exemple pour les jeunes, pour son pays, sa fédération
- Rester mobilisé pour gagner en étant rigoureux, mobiliser tout au long de la compétition pour pouvoir à terme optimiser les temps de mobilisation et de récupération pour gérer sur la durée les enjeux du championnat de référence
- Collaborer avec un encadrement pour réussir en participant au dialogue pour construire, partager le ressenti relevé dans la confrontation, apprendre à se détacher de l'encadrement habituel pour intégrer de manière positive l'encadrement fédéral et garantir un dialogue performant et permanent

Apprendre à construire un projet de performance

- **Connaissances**

- S'approprier les contraintes règlementaires de la discipline comme répondre aux exigences du SMR, découvrir le PSQS, l'un clean et demain le suivi ADAMS

- **Capacités**

- Gérer son engagement à l'entraînement et analyser sa pratique avec l'entraîneur en intégrant les notions de Préparation physique, technique, tactique et mentale, hiérarchiser et organiser son engagement, voire participer à la planification de son entraînement

- **Savoir-être**

- Savoir agir en autonomie et s'affirmer dans la gestion de son projet

Apprendre à récupérer

- **Connaissances**

- Intégrer des protocoles de nutrition et d'hydratation en découvrant les besoins nutritifs favorisant la performance et ceux pouvant nuire, en apprenant à s'adapter et/ou corriger son alimentation et son hydratation et s'adapter en toutes circonstances
- Gérer les rythmes d'activité et de repos en découvrant l'incidence de la fatigue et de la récupération sur la performance (sommeil, temps libre...), en apprenant à optimiser ces facteurs, en apprenant à gérer les déplacements, le décalage horaire
- Exploiter les méthodes de récupération, en expérimentant les différentes méthodes de récupération physique et psychologique, pouvoir mettre en œuvre et adapter les méthodes en tous lieux et toutes circonstances et les personnaliser

- **Capacités**

- Réguler son mode de vie en intégrant les facteurs pouvant favoriser ou nuire à la performance (hygiène de vie, psychologie, médical...), en sachant organiser sa journée, en organisant ses déplacements et son rythme de vie au contexte de la compétition
- Mettre en œuvre les protocoles de nutrition et d'hydratation en se nourrissant régulièrement et en quantité suffisante, en adaptant les protocoles en contexte de compétition, à l'international
- Prévenir les blessures en suivant une préparation physique régulière, adaptée à la connaissance de soi-même et à l'état du moment mais aussi en respectant les attendus du SMR et ses enseignements
- Préparer le retour à la compétition après avoir suivi l'ensemble des protocoles des soins, en intégrant les processus de réathlétisation et en réintégrant la pratique de spécialité de manière progressive et en gérant le ressenti

- **Savoir-être**

- Régénérer un état physique et mental, en utilisant les outils et méthodes de prévention, de récupération et de régénération, en devenant responsable de ses protocoles de récupération et de régénération en tous lieux et en toutes circonstances (stages, compétitions, international...) pour arriver à être autonome
- Prévenir les blessures en acceptant les règles d'hygiène de vie, en écoutant les signaux corporels de fatigue, les accepter et ne pas hésiter à en parler, distinguer les signes prophylactiques à l'entraînement et en compétition
- Revenir de blessure, en s'engageant dans le programme de rééducation, en acceptant de respecter les temps de soins, de réathlétisation et de reprise progressive, en devenant responsable du suivi du protocole établi, voir co-établi.

Indicateurs de performance :

- Le nombre d'outils permettant d'organiser nos formations
- Le nombre de cadres formés pour intervenir sur ces sujets
- Le nombre de formations organisées et réalisées lors de nos stages sportifs
- Le nombre de formations organisées et réalisées au sein de nos structures PPF (pôles)
- Le pourcentage d'athlètes listés ayant bénéficié de ces formations
- Le pourcentage d'athlètes licenciés ayant bénéficié de ces formations



Formation citoyenne par « l'Athl'Ethique »

Projet de Performance Fédéral - 2022-2025

Objectif :

La DTN au travers de son PPF « s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...) », à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Organisation :

S'appuyer sur des formations/informations existantes que sont :

- Le programme « I run clean » outil développé par European Athletics
- La formation aux gestes qui sauvent au PSC1
- La participation aux modules des formations fédérales Officiels / Entraîneurs / Dirigeants...

Créer des interventions ciblées et adaptées à nos différents publics, du club aux équipes de France :

Thèmes de la pratique athlétique citoyenne

Ses fondements

- Principe de la République : « la France est une République indivisible, démocratique, laïque et sociale » (Préambule de la Constitution de 1946).
- Valeurs de la République : égalité, liberté, fraternité.
- Symboles et emblèmes de la République : drapeau, Marseillaise, Fête nationale du 14 juillet, La Marianne.

Son universalité : les valeurs de l'olympisme

- Loyauté : respect d'autrui, des règles, de l'environnement et du matériel.
- Courage : développer le goût de l'effort pour l'accomplissement de soi, entreprendre pour surmonter les difficultés.
- Rigueur : rechercher l'excellence pour une plus grande efficacité, organiser sa pratique en maîtrisant les risques.
- Solidarité : se soutenir et s'entraider pour avancer et progresser ensemble, être généreux et humble.
- Plaisir : pratiquer par plaisir et pour le plaisir de progresser, rechercher l'épanouissement personnel et le partage des émotions sportives.

Son éthique :

- Respect des intégrités morale, psychique et physique : luttés contre les violences sexuelles, le harcèlement, le racisme.
- Droit à la différence : lutte contre le sexisme et l'inclusion.

Son cadre

- Neutralité : laïcité (luttés contre le prosélytisme et la radicalisation).
- Développement durable : l'impact environnemental de mon activité athlétique.

L'animateur choisit un item dans chacun des 3 thèmes (universalité, éthique, cadre) en fonction des besoins du public formé.

5'	Les fondements de la République	Ce premier thème est présenté sous la forme de connaissances (lecture de la synthèse du dessus) sachant que les autres thèmes sont une déclinaison de ces fondements.
3 x 20'	3 séquences	Une séquence par thème traitée de la même façon (voir organisation à la suite).
5'	Synthèse	Les 3 synthèses (Tri'Alogue) de fin de séquence construites par les participants sont relues

Organisation de la séquence de 20'

Fonctions	Outils - méthodes
Faire émerger les représentations	Supports vidéo ou audio, slogans, images (photo langage), saynète (jeux de rôle).
Susciter la réflexion et apporter des connaissances grâce au débat	<p>Réflexion collaborative</p> <p>Structurer la réflexion collective afin d'identifier et de formaliser le thème et le problème central, d'en préciser les enjeux, d'examiner et de confronter les diverses solutions afin de n'en retenir qu'une.</p> <p>Méthodes pour débattre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâton de parole : on ne peut parler qu'avec l'objet symbolique qui représente le micro. - Tickets de parole : chaque participant détient 3 tickets pour prendre la parole. - INFO / INTOX : l'espace est divisé en 2 zones. Une zone INFO quand on pense que l'information donnée est une connaissance. Une zone INTOX quand on pense que c'est une désinformation ou une fake news. Après déplacement des participants, les faire interagir à partir de leur choix. - Le Post-it : une idée ou un mot par Post-it. 3 Post-it par participant. Ensuite, en fonction des explications, on essaie de les regrouper par idées. Ensuite, faire émerger les enjeux de chaque regroupement. <p>Aides pour réguler le débat</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Drapeau blanc » : L'animateur pose le drapeau blanc (une feuille de papier) à un endroit visible aux débuts des échanges et en informe les participants. Si un échange s'enlise et/ou qu'on dévie du sujet, on qu'il y a du « Brouhaha », un des participants ou l'animateur lève le drapeau blanc. L'assemblée fait alors silence. Puis on reprend. - « Gestes de parole » : ils permettent à tous les participants de donner leurs avis, d'être acteurs d'un débat sans interrompre la personne qui s'exprime, ni prendre la parole. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> « On est d'accord » en montrant son pouce. « On n'est pas d'accord » en agitant son index. « On a besoin de connaissances » en mimant un "T" avec les deux mains. « On se répète » en faisant un moulinet avec ses bras, etc.
Synthèse faite par les participants	Sous une forme synthétique (phrase ou slogan), formuler explicitement le résultat de la réflexion collective.

Exemple de support pour la lutte contre le sexisme :

« Nos jupes sont courtes, pas nos idées »

« Pour les douleurs et le sang, on a déjà nos règles »

« Des réformes avant qu'on soit morte »

« Plus écoutées mortes que vivantes »

« Moins de gnons, plus de sanctions »

« On ne naît pas femme, mais on en meurt »

« Aimer ≠ tuer : stop ! »

Dans cette liste de slogans écrits par des personnes qui manifestent contre la violence faite aux femmes, choisissez-en un et expliquez ce qu'il dénonce et pourquoi vous l'avez choisi.

Indicateurs de performance :

- Le nombre d'outils permettant d'organiser nos formations
- Le nombre de cadres formés pour intervenir sur ces sujets
- Le nombre de formations organisées et réalisées lors de nos stages sportifs
- Le nombre de formations organisées et réalisées au sein de nos structures PPF (pôles)
- Le pourcentage d'athlètes listés ayant bénéficié de ces formations
- Le pourcentage d'athlètes licenciés ayant bénéficié de ces formations